



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 136 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour 2019 relatives à neuf missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions », créées en application des décisions du Conseil de sécurité.

Le montant des dépenses à prévoir pour 2019 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 302 315 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (14 novembre 2018).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière	3
II. Missions politiques spéciales	3
A. Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel	3
B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	15
C. Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie	29
D. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	47
E. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	53
F. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	61
G. Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale	72
H. Mission d’appui des Nations Unies en Libye	80
I. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	101

I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des dépenses à prévoir pour 2019 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 302 315 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le tableau 1 met en regard les prévisions de dépenses pour 2019 et les crédits approuvés au titre de 2018 par l'Assemblée générale.

Tableau 1
Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation (2018-2019)		Total net pour 2019
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Montants nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution)		
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)	
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	14 224,8	13 897,6	(327,2)	12 891,3	17,2	(1 333,5)	12 564,1	
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	17 854,1	19 493,9	1 639,8	17 052,5	181,5	(801,6)	18 692,3	
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	95 909,1	97 735,2	1 826,1	104 916,8	8 501,3	9 007,7	106 742,9	
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 997,7	2 969,6	(28,1)	3 073,4	102,3	75,7	3 045,3	
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 915,4	3 923,6	8,2	3 581,7	1,1	(333,7)	3 589,9	
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 201,4	9 037,5	836,1	8 900,6	93,7	699,2	9 736,7	
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 117,4	7 143,4	26,0	7 348,5	–	231,1	7 374,5	
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	71 619,5	71 475,3	(144,2)	78 154,8	454,9	6 535,3	78 010,6	
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	70 717,6	68 301,8	(2 415,8)	66 395,4	385,4	(4 322,2)	63 979,6	
Total	292 557,0	293 977,9	1 420,9	302 315,0	9 737,4	9 758,0	303 735,9	

II. Missions politiques spéciales

A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

(12 891 300 dollars)

Historique, mandat et objectif

2. Le 29 décembre 2016, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) jusqu'au 31 décembre 2019 (voir [S/2016/1129](#)). En 2017, il a attribué à l'UNOWAS de nouvelles responsabilités relatives à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (voir [S/PRST/2017/2](#)) et au Secrétariat permanent du

Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) (voir la résolution [2391 \(2017\)](#) du Conseil). Dans sa résolution [2349 \(2017\)](#), il a engagé les organismes des Nations Unies concernés, dont l'UNOWAS, à redoubler d'efforts pour appuyer les gouvernements de la région ainsi que les organisations sous-régionales et régionales et neutraliser l'impact des activités de Boko Haram sur la paix et la stabilité dans la région du bassin du lac Tchad. À la suite du retrait de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en juin 2017 et mars 2018, respectivement, l'UNOWAS a été chargé de mettre ses bons offices, selon que de besoin, à la disposition des Gouvernements ivoirien et libérien ainsi que des Coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les deux pays (voir [S/PRST/2017/8](#) et [S/PRST/2018/8](#)).

3. L'UNOWAS est chargé de : a) suivre l'évolution de la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel ainsi que de mener des missions de bons offices et exercer des fonctions spéciales au nom du Secrétaire général pour contribuer à la consolidation et à la pérennisation de la paix et au renforcement des moyens disponibles à l'échelle sous-régionale en matière de prévention des conflits et de médiation dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ; b) renforcer les moyens disponibles à l'échelle sous-régionale pour pouvoir faire face aux menaces transfrontières et transversales pesant sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment l'instabilité liée aux élections et les difficultés découlant de la réforme du secteur de la sécurité, de la criminalité transnationale organisée, du trafic, du terrorisme et de l'extrémisme violent ; c) appuyer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et la coordination de l'action des partenaires internationaux et régionaux au Sahel ; et d) promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme et la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Coopération avec d'autres entités

4. L'UNOWAS continue de travailler en étroite partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad, le G5 Sahel, la Commission du golfe de Guinée et l'Union du fleuve Mano, dans le but : de renforcer et d'harmoniser les capacités régionales en matière de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix ; de favoriser les progrès dans les domaines de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme ; de promouvoir le rôle des femmes dans les mécanismes démocratiques et de faire participer davantage les jeunes à de tels mécanismes ; et de soutenir les mesures régionales prises pour lutter contre les menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité, dont la criminalité transnationale organisée, le trafic, la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme. L'UNOWAS continue aussi de collaborer avec ses partenaires régionaux et sous-régionaux dans le cadre de ses missions de bons offices, notamment par des missions conjointes de haut niveau et des missions d'évaluation et d'enquête techniques.

5. Pour remédier aux multiples difficultés que connaît la région, l'UNOWAS continue d'encourager les synergies, en particulier concernant les aspects régionaux, avec les entités du système des Nations Unies, notamment les organismes, fonds et programmes [le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des

Nations Unies pour le développement (PNUD)], et d'autres partenaires régionaux et internationaux. Il collabore étroitement avec les missions de l'Organisation des Nations Unies dans la région [la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)].

6. La coordination avec les entités des Nations Unies dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel se poursuit. La participation de l'UNOWAS reste en phase avec les priorités de la Stratégie, l'accent étant mis sur les menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité et la lutte contre la radicalisation. En 2017 et 2018, en étroite coordination avec les parties prenantes nationales et régionales, l'UNOWAS a contribué aux efforts faits par les organismes des Nations Unies, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, pour redéfinir la Stratégie et élaborer un plan d'appui au Sahel. Les organismes des Nations Unies collaborent également dans le cadre de la Stratégie pour appuyer l'action menée par les organisations régionales et infrarégionales dans le Sahel, en particulier l'Union africaine, la CEDEAO et le G5 Sahel.

7. L'UNOWAS collabore toujours avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) sur des questions intéressant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, dont les menaces que représente Boko Haram, les conflits liés au pastoralisme, la piraterie et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Il coopère étroitement avec les coordonnateurs résidents dans sa zone de mission, en mettant l'accent sur la thématique de la pérennisation de la paix. Dans ce contexte, il a encore renforcé sa coordination avec le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en vue d'interventions ciblées.

8. En plus d'en assurer la présidence, l'UNOWAS continuera, en 2019, de fournir des services de secrétariat aux réunions du Comité directeur de haut niveau sur l'application de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, programme conjoint du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix, de l'ONUDC et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), dont l'objectif est de développer les capacités nationales et sous-régionales dans les domaines du maintien de l'ordre, de la criminalistique et de la surveillance des frontières ainsi que les moyens disponibles pour lutter contre le blanchiment d'argent et renforcer les institutions de justice pénale.

9. L'UNOWAS continue de fournir un appui administratif et logistique à la Commission mixte Cameroun-Nigéria, avec laquelle il a conclu un accord de partage des coûts. Au titre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions (service COMPASS), il contribue également au financement des centres de services mondial et régional aux fins des activités d'achat. Il partage toujours un avion avec la Commission et le BINUGBIS pour les voyages effectués dans la région. Le Gouvernement hôte met gratuitement des locaux à sa disposition à Dakar.

Résultats obtenus en 2018

10. L'année 2018 a été marquée par l'action menée pour renforcer la démocratie et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, notamment par le règlement pacifique des tensions liées aux élections en Sierra Leone ; les initiatives régionales visant à favoriser le dialogue politique au Togo ; la réactivation de l'architecture de paix au Nigéria dans la perspective du cycle électoral de 2019 ; la fourniture d'un appui continu à la pérennisation de la paix au Burkina Faso et en Gambie ; et les efforts déployés dans plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Bénin, la Guinée et le Niger, pour procéder à des réformes politiques. Si la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a quelque peu progressé, la situation en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel est demeurée précaire. En dépit des progrès

accomplis au niveau régional dans la lutte contre Boko Haram, le bassin du lac Tchad a continué de faire face à une grave crise humanitaire et à un déficit de développement. En outre, la propagation de l'instabilité dans le nord-est du Burkina Faso et dans l'ouest du Niger depuis le Mali est demeurée très préoccupante, malgré les mesures prises au niveau régional pour mettre un terme à la violence. Les activités terroristes et la criminalité transfrontalière, notamment la piraterie, le trafic de drogues et d'armes et la traite d'êtres humains, continuent par ailleurs de menacer la stabilité de la région. Lors d'une visite effectuée au Mali les 29 et 30 mai, le Secrétaire général a dressé le bilan de la situation et souligné la gravité de la crise au Sahel. Cette visite a eu lieu peu après les discussions tenues le 23 mai par le Conseil de sécurité sur le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel.

11. En collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué de soutenir les activités de maintien de la paix entreprises dans plusieurs pays de la région, notamment en encourageant et en appuyant l'instauration d'un dialogue politique national ouvert à tous, la mise en place de réformes constitutionnelles et démocratiques, et l'organisation d'élections transparentes et pacifiques.

12. Le Représentant spécial a aussi entrepris plusieurs missions de médiation conjointes avec la CEDEAO, notamment en Guinée et en Sierra Leone. En sa qualité de Représentant de haut niveau pour le Nigéria, il a collaboré activement avec toutes les parties prenantes concernées dans le pays dans plusieurs domaines, notamment les mesures en faveur de la stabilisation et du relèvement rapide dans le bassin du lac Tchad et la revitalisation du Comité national de paix du Nigéria.

13. L'UNOWAS a continué de collaborer avec les organismes des Nations Unies actifs en Afrique de l'Ouest et au Sahel pour prêter main forte aux organisations régionales et sous-régionales, à savoir l'Union africaine, la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad, le G5 Sahel, la Commission du golfe de Guinée et l'Union du fleuve Mano, qui s'emploient à promouvoir la paix, la stabilité et la bonne gouvernance, à renforcer les capacités régionales face aux menaces transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité et à régler les problèmes structurels à plus long terme comme l'insécurité régionale et le risque de violences liées à des élections.

14. En coordination avec les gouvernements nationaux, le Commission du bassin du lac Tchad, les entités des Nations Unies et les partenaires multilatéraux, l'UNOWAS a participé à diverses réunions sur la réponse apportée, au niveau régional, aux problèmes que connaît le bassin du lac Tchad. Le 28 février 2018, le Représentant spécial a pris part à la Conférence internationale sur le lac Tchad à Abuja. Il est revenu au Nigéria pour apporter son appui à la première réunion des gouverneurs des régions touchées par les activités de Boko Haram, qui s'est tenue les 8 et 9 mai à Maiduguri. L'UNOWAS a contribué à la préparation du sommet conjoint entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la CEDEAO, qui s'est tenu les 30 et 31 juillet à Lomé, conformément à la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité sur la paix, la sécurité, le radicalisme et l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

15. En 2018 également, l'UNOWAS a achevé l'élaboration d'une étude sur le pastoralisme et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, dont il a examiné les conclusions avec la CEDEAO, les instituts de recherche et les entités des Nations Unies afin de promouvoir une analyse et des démarches conjointes pour aborder cette menace nouvelle. À la suite de la cinquante-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui s'est tenue en décembre 2017, il a été invité à aider la Commission de la CEDEAO à élaborer un plan d'action régional relatif à la transhumance. En outre, il a participé à la réunion

de ministres et d'experts sur les conflits entre éleveurs et agriculteurs en Afrique de l'Ouest, organisée par la CEDEAO du 24 au 26 avril, au cours de laquelle il a notamment été recommandé de revitaliser et de mettre en œuvre les protocoles de la CEDEAO sur la transhumance et la liberté de circulation.

16. En étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, notamment les coordonnateurs résidents, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et les partenaires externes, l'UNOWAS a contribué aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Deux réunions du Comité directeur de la Stratégie ont été organisées en 2018 pour examiner le Plan d'appui au Sahel des Nations Unies et la mise en œuvre de la Stratégie. Il a aussi participé aux réunions des chefs d'État et des ministres des affaires religieuses des pays du G5 Sahel. Par l'intermédiaire de sa cellule de liaison à Nouakchott, entre autres moyens, il s'est en outre attaché à renforcer les capacités des pays du G5 Sahel, pour les aider à prévenir l'extrémisme violent et à créer des mécanismes d'alerte rapide et d'analyse des menaces. Il continue de fournir un appui technique à la Cellule du G5 Sahel pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ainsi qu'à l'élaboration d'une étude sur les indicateurs communautaires de l'extrémisme violent. Il a aussi renforcé la coordination et les échanges d'informations entre le G5 Sahel, les entités régionales et les organismes des Nations Unies. En 2018, il a organisé deux réunions entre les entités des Nations Unies et le secrétariat du G5 Sahel, le 29 janvier à Nouakchott et le 13 mars à N'Djamena, pour affiner la coordination des programmes entre l'ONU et le G5 Sahel ainsi que pour assurer des synergies entre le programme d'investissement prioritaire du G5 Sahel et le plan d'appui de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Les 14 et 15 mars, l'UNOWAS et la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel ont aidé les autorités tchadiennes à organiser une réunion de la Plateforme de coordination pour le Sahel. L'UNOWAS a également aidé le G5 Sahel à renforcer la coordination avec les organismes des Nations Unies et a facilité les contacts avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, ce qui a contribué à la mise en œuvre de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste, un projet financé et réalisé par le Bureau, en coordination avec l'UNOWAS, dans les pays du G5 Sahel.

17. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, l'UNOWAS s'est employé en 2018, en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, à donner des conseils techniques à la CEDEAO à propos de l'application de son cadre régional pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité, afin de mettre en place une démarche concertée en la matière dans la région. En outre, il a apporté son concours à des acteurs nationaux au Burkina Faso, en Gambie et en Guinée pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité nationale, sous forme de conseils techniques.

18. S'agissant de la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les initiatives de prévention des conflits, l'UNOWAS a continué d'établir des partenariats avec ONU-Femmes, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, le G5 Sahel, les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région et les gouvernements des pays concernés, afin d'incorporer une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes et des jeunes dans les initiatives visant à prévenir les conflits et dans celles visant à les gérer, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325 (2000) et ses résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que dans sa résolution 2250 (2015) sur les jeunes, la paix et la sécurité. Il a poursuivi sa mise au point d'un programme de mentorat visant à accroître la participation des jeunes à l'action menée au niveau sous-régional en faveur de la paix et de la sécurité et a collaboré étroitement dans ce domaine avec des groupes de femmes à Cabo Verde, au Tchad et au Togo.

19. En coordination avec ONU-Femmes, l'UNOWAS a servi de cadre, en assurant les fonctions de secrétariat correspondantes, à six échanges thématiques du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, instance créée en 2009 pour faciliter le partage de renseignements sur les mesures prises par différentes parties prenantes pour appliquer la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur la question et coordonner et harmoniser ces mesures. L'UNOWAS et la CEDEAO ont organisé une manifestation de haut niveau sur les femmes, la violence et le terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les participants ont adopté l'« Appel à l'action de Dakar », dans lequel ils ont recommandé aux États et aux gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel de prendre des mesures efficaces pour associer systématiquement les femmes à toutes les initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent et à lutter contre le terrorisme. De concert avec ONU-Femmes, l'UNOWAS a aussi continué d'appuyer la Plateforme des femmes du G5 Sahel établie en 2015 et de resserrer les liens entre cette plateforme et le Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, dont le mandat est plus large.

20. L'UNOWAS a continué d'œuvrer en faveur de la prise en compte systématique des droits de l'homme, de la gouvernance et de l'état de droit dans les processus politiques et électoraux. Il a poursuivi ses actions visant à améliorer la prise de conscience par les institutions nationales, les organisations régionales et les organisations de la société civile des liens entre les droits de l'homme, l'état de droit, la paix et la sécurité. En outre, il a continué d'encourager la conclusion de partenariats et la collaboration avec les institutions nationales et régionales de défense des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies, afin de favoriser une culture des droits de l'homme, de l'état de droit, de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. Il a organisé, en coopération avec le HCDH, une consultation régionale à Dakar, du 12 au 14 avril pour renforcer le rôle des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans les processus de réforme électorale et politique. En septembre, en collaboration avec le PNUD et le HCDH, il a organisé à Niamey une conférence régionale sur l'impunité. Il a aussi continué d'appuyer le secrétariat du Forum des ONG, basé à Banjul, qui facilite les consultations entre les organisations non gouvernementales en amont des sessions ordinaires de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. En outre, il a poursuivi ses actions de sensibilisation à la bonne gouvernance et aux droits politiques en organisant des débats régionaux, qui ont rassemblé des institutions régionales, des autorités nationales, des organisations de la société civile, des établissements universitaires et des praticiens.

21. L'UNOWAS a continué de tenir les médias informés de son mandat et de ses activités, en s'efforçant de resserrer les relations qu'il entretient avec eux, compte tenu en particulier de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région. Il a collaboré étroitement avec les médias locaux, régionaux et internationaux, tenu à jour des outils de communication tels que les médias sociaux et publié une revue trimestrielle.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

22. Plusieurs élections se tiendront en 2019, notamment les élections présidentielles du Sénégal et de la Mauritanie, qui auront lieu en février et juin, respectivement, et les élections législatives du Bénin. Au Nigéria, au vu des multiples menaces qui pèsent sur la sécurité et des débats intenses autour de la question de l'unité nationale, les élections présidentielle, législatives et locales prévues pour le début de 2019 tiendront le devant de la scène politique. Avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, les parties prenantes du Nigéria prévoient de renforcer le dispositif de paix dans le pays en revitalisant le Comité national de paix. Dans un certain nombre

d'autres pays de la sous-région, des processus de révision constitutionnelle se poursuivront.

23. On devrait continuer d'observer une demande élevée de bons offices et d'appui aux initiatives régionales visant à répondre aux crises et aux problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ce qui nécessitera une attention constante de la part de l'Organisation des Nations Unies. En 2019, l'UNOWAS veillera à assurer la continuité des efforts déployés par le Représentant spécial dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel pour prévenir les conflits, mobiliser la communauté internationale pour s'attaquer à leurs causes, renforcer les activités de consolidation de la paix et affermir la stabilité politique. Il continuera d'utiliser les moyens dont il dispose dans les domaines de l'analyse, de l'alerte rapide, de la sensibilisation et de l'organisation de réunions afin de mobiliser les acteurs régionaux, étatiques ou non, pour consolider les acquis démocratiques et atténuer les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité. Au vu des prévisions pour 2019, il sera essentiel de prévenir les crises et la violence, de consolider les acquis démocratiques au sortir des élections et de renforcer les capacités régionales pour faire face à la situation en matière de sécurité dans le Sahel et la région du bassin du lac Tchad.

24. L'UNOWAS continuera d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations régionales. En accord avec la déclaration du Président du Conseil de sécurité sur la question (S/PRST/2017/2), il progressera davantage dans la réalisation des objectifs de la stratégie en 2019, en collaboration avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Sahel. Il maintiendra des contacts étroits avec la MINUSMA, le BINUGBIS et le BRENUAC pour suivre l'évolution de la situation à l'échelle régionale et agir de concert pour stabiliser les zones exposées à des conflits et traiter des questions relatives au contrôle des frontières.

25. Dans le cadre de son mandat et de son concept stratégique, les objectifs stratégiques de l'UNOWAS en 2019 seront les suivants :

a) Suivi de l'évolution de la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel, exercice des missions de bons offices et de fonctions spéciales au nom du Secrétaire général et renforcement des capacités nationales et infrarégionales de prévention des conflits, d'alerte rapide, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité ;

b) Campagnes en faveur du renforcement des capacités infrarégionales nécessaires pour faire face aux menaces transfrontières et transversales pesant sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment l'instabilité liée aux élections, les difficultés soulevées par la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée, le trafic, l'extrémisme violent et le terrorisme ;

c) Appui à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et coordination de l'action des partenaires internationaux et régionaux au Sahel ;

d) Promotion de la bonne gouvernance, du respect de l'état de droit, des droits de la personne et de la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits par des initiatives de sensibilisation et de conseil en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en étroite collaboration avec des partenaires de la sous-région, des représentants de la société civile et des acteurs nationaux.

26. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de l'UNOWAS sont présentés ci-après.

Tableau 2

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment en appuyant la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Intensification des efforts de bons offices et de médiation et amélioration des activités d'alerte rapide et d'analyse à l'échelon régional	i) Nombre de missions conjointes d'alerte rapide et d'enquête avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano dans des pays d'Afrique de l'Ouest	Objectif	10	10	6	4
		Estimation		8	6	4
		Résultats effectifs			6	4
	ii) Nombre d'activités de bons offices et de médiation menées avec la CEDEAO et les partenaires régionaux aux fins de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest	Objectif	8	8	4	4
		Estimation		6	4	4
		Résultats effectifs			6	4

Produits

- 3 missions d'évaluation des besoins liés aux élections menées avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix dans les pays où des élections auront lieu en 2019 et 2020
- 1 conférence sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région
- 2 échanges thématiques avec des groupes de réflexion, les milieux universitaires et d'autres partenaires sur les faits nouveaux dans la région, dans le domaine politique et en matière de sécurité

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
b) Renforcement des capacités nationales et infrarégionales de prévention des conflits, de maintien de la stabilité, de consolidation de la paix, d'amélioration de la gouvernance et du respect de l'état de droit en Afrique de l'Ouest et au Sahel	i) La Division de la facilitation de la médiation de la CEDEAO est opérationnelle et s'appuie sur une liste de spécialistes de la médiation basés en Afrique de l'Ouest.	Objectif	Oui	Oui	Oui	
		Estimation		Oui	Oui	Oui
		Résultats effectifs			Oui	Oui
	ii) Nombre d'initiatives en faveur de la pérennisation de la paix en Afrique de l'Ouest et au Sahel appuyées par l'UNOWAS	Objectif	2	2		
		Estimation		2	2	
		Résultats effectifs			2	
	iii) Nombre de processus de réforme du secteur de la sécurité dans les pays d'Afrique de l'Ouest appuyés par l'UNOWAS	Objectif	3	3	2	
		Estimation		3	3	2
		Résultats effectifs			3	2
	iv) Nombre d'initiatives régionales visant à promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit	Objectif	14	14	14	
		Estimation		10	10	10
		Résultats effectifs			10	10

Produits

- 4 missions techniques consultatives à l'appui de la conférence annuelle du Réseau des commissions électorales de la CEDEAO
- 2 missions techniques consultatives à l'appui de la Division de la facilitation de la médiation de la CEDEAO
- 1 conférence annuelle avec les acteurs régionaux sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits
- 2 missions d'évaluation complètes sur la pérennisation de la paix au Burkina Faso et en Gambie

- 4 ateliers régionaux consacrés à la promotion des droits de la personne, organisés en consultation avec des institutions régionales et destinés à des organisations de la société civile, des institutions nationales de défense des droits de la personne et des spécialistes des droits de la personne
- 1 étude sur les menaces que fait peser l'apatridie sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 1 cours de formation à destination des réseaux de la société civile au sujet des droits de la personne, de la gouvernance et de l'état de droit

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
c) Renforcement des capacités régionales et infrarégionales permettant de faire face aux problèmes transfrontières et transversaux qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité, en particulier la criminalité transnationale organisée, le trafic, l'extrémisme violent et le terrorisme, et de régler les problèmes liés à la gouvernance et à la résilience	i) Nombre d'initiatives à l'appui du plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest	Objectif	1	1	1	
		Estimation		1	1	1
		Résultats effectifs			1	1
	ii) Nombre de cellules de lutte contre la criminalité transnationale mises en place et devenues opérationnelles en Afrique de l'Ouest	Objectif	5	5	5	
		Estimation		4	4	4
		Résultats effectifs			4	3
	iii) Nombre de décisions adoptées au Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée qui sont appliquées	Objectif	2	2	1	
		Estimation		1	1	1
		Résultats effectifs			1	1
	iv) Nombre de documents finaux adoptés à l'issue des réunions consultatives tenues avec les gouvernements des pays du Sahel visant à examiner et valider les progrès accomplis dans le cadre des projets de gouvernance, de sécurité et de résilience prévus par la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel	Objectif	1	1	1	
		Estimation		1	1	1
		Résultats effectifs			1	–
	v) Nombre de réunions visant à renforcer la cohérence des activités menées par les acteurs internationaux au Sahel par l'intermédiaire de la plateforme ministérielle de coordination et du groupe de contact informel des partenaires internationaux pour le Sahel	Objectif	6	6	6	
		Estimation		8	4	4
		Résultats effectifs			4	2
	vi) Nombre d'initiatives à l'appui du mécanisme de coopération régionale du G5 Sahel sur la sécurité	Objectif	3	3		
		Estimation		2	2	
		Résultats effectifs			1	1

Produits

- 1 réunion du comité directeur de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest
- 1 évaluation annuelle de la migration illicite et de la traite en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en coordination avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'ONUDC et d'autres partenaires
- 3 ateliers régionaux avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires consacrés à l'harmonisation des cadres régionaux et aux solutions visant à remédier à la situation socioéconomique et à lutter contre l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 2 réunions du comité directeur de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

- 3 consultations entre l'UNOWAS, la MINUSMA et le G5 Sahel sur le Mali et le Sahel
- 2 séances de renforcement des capacités de la cellule de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent du G5 Sahel ainsi que de ses antennes nationales
- 1 rapport annuel sur l'extrémisme violent au Sahel fondé sur l'examen de la Déclaration de Niamey

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
d) Meilleure intégration de la problématique femmes-hommes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel et mobilisation des entités des Nations Unies et d'autres partenaires aux fins de la mise en œuvre des projets liés à l'égalité des sexes aux niveaux national et régional dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel	i) Nombre de participants aux mécanismes politiques et électoraux de haut niveau en Afrique de l'Ouest et au Sahel	Objectif	200	150	110	70
		Estimation		150	110	70
		Résultats effectifs			110	70
	ii) Nombre de pays où les femmes et les jeunes participent aux initiatives de médiation et de négociation	Objectif	10	8	6	4
		Estimation		8	6	4
		Résultats effectifs			6	4
	iii) Nombre de projets relatifs à la problématique femmes-hommes mis en œuvre aux niveaux national et régional par les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel	Objectif	1	1	4	
		Estimation		1	1	1
		Résultats effectifs			1	1

Produits

- Journée portes ouvertes 2019 sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 1 document de réflexion sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience s'agissant de l'implication des femmes et des jeunes dans les processus de paix en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 1 rapport sur la participation politique des femmes en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 1 programme de mentorat pour les jeunes dans le cadre des activités sous-régionales menées en faveur de la paix et de la sécurité

Facteurs externes

27. Les objectifs pourront être atteints si : a) il n'y a pas de nouveau conflit ou de nouvelle crise ayant des répercussions sur la vie économique, politique et sociale de certains pays ou de la sous-région qui déboucherait sur une réorientation des priorités et de l'attention, et les mécanismes nationaux et régionaux continuent d'appuyer l'organisation d'élections pacifiques et crédibles ; b) les chefs d'État et de gouvernement en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine et le G5 Sahel sont résolus à mobiliser des ressources qui leur permettront de lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité et manifestent la volonté de fournir les moyens de garantir l'instauration des conditions nécessaires à la paix et à la sécurité dans la région ; c) le mécanisme d'alerte rapide de la CEDEAO et d'autres instruments régionaux de prévention des conflits sont opérationnels ; d) les efforts de consolidation de la paix, y compris à l'issue d'élections et dans les pays qui ont été touchés par l'Ebola, se poursuivent ; e) les États Membres et les organisations régionales réaffirment avec fermeté leur volonté de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour recalibrer la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et des ressources suffisantes sont mobilisées pour garantir son application intégrale.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 3

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation (2018-2019)	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Montants nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Militaires et personnel de police	164,3	144,0	(20,3)	139,3	–	(25,0)	119,0
Personnel civil	7 416,2	8 431,0	1 014,8	7 632,2	–	216,0	8 647,0
Dépenses opérationnelles	6 644,3	5 322,6	(1 321,7)	5 119,8	17,2	(1 524,5)	3 798,1
Total (déduction faite des contributions du personnel)	14 224,8	13 897,6	(327,2)	12 891,3	17,2	(1 333,5)	12 564,1

Tableau 4

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2018	1	1	–	2	7	13	7	–	31	7	–	38	6	19	–	63
Effectif proposé pour 2019 (1 ^{er} janvier 2019)	1	1	–	2	7	13	7	–	31	7	–	38	6	19	–	63
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2019 (1 ^{er} juillet 2019)	1	1	–	2	7	13	7	–	31	7	–	38	6	18	–	62
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

28. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2018 s'explique principalement par le fait que : a) le montant des dépenses engagées au titre des transports aériens a été inférieur aux prévisions en raison de la renégociation du contrat de location et d'exploitation des moyens aériens de l'UNOWAS en décembre 2017 ; b) le montant de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux conseillers militaires a été moins élevé que prévu (175 dollars par jour au lieu de 200 dollars). Le solde inutilisé est en partie contrebalancé par des dépenses plus importantes au titre du personnel civil, ce qui est dû à des dépenses communes de personnel plus élevées liées à la cessation de service de fonctionnaires et aux droits à prestations ouverts à l'installation des nouveaux fonctionnaires, et à un taux de vacance du personnel recruté sur le plan national inférieur aux prévisions (0 % contre les 5 % approuvés), et par des besoins de financement supplémentaires au titre des installations et infrastructures,

notamment pour couvrir la rénovation et l'aménagement du bâtiment hébergeant les bureaux.

29. Le montant des dépenses à prévoir pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour 2019 s'élève à 12 891 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et correspond aux dépenses afférentes à deux conseillers militaires (139 300 dollars), aux traitements et dépenses communes de personnel (7 632 200 dollars) pour 38 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 13 P-4, 7 P-3 et 7 SM) et 24 fonctionnaires recrutés sur le plan national (6 P et 18 AL) pour une période de 12 mois et 1 agent local pour une période de 6 mois (voir tableau 4), ainsi qu'aux dépenses opérationnelles (5 119 800 dollars), comprenant les services de consultants (256 900 dollars), les voyages (1 040 300 dollars), les installations et infrastructures (375 500 dollars), les transports terrestres (89 600 dollars), les transports aériens (2 369 600 dollars), les communications et l'informatique (694 700 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (293 200 dollars).

30. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) fournit un large éventail de services d'appui transactionnel aux missions qu'il dessert, dont seulement 6 missions politiques spéciales. L'UNOWAS fait partie des missions politiques spéciales qui ne sont pas en encore appuyées par le Centre. En prévision de l'approbation et de l'exécution d'un dispositif de prestation de services centralisée, il est proposé que le Centre de services régional élargisse son action à toutes les missions politiques spéciales basées en Afrique, notamment l'UNOWAS, le BINUGBIS, la Commission mixte Cameroun-Nigéria et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), à compter du 1^{er} juillet 2019. De ce fait, compte tenu des effectifs des missions clientes du Centre et du dispositif de modulation des ressources qui leur est actuellement appliqué, il est proposé de supprimer un poste d'assistant au budget et aux finances (Agent Local) de l'UNOWAS, avec effet au 1^{er} juillet 2019.

31. La variation (diminution) entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget approuvé pour 2018 s'explique par : a) la baisse des crédits demandés pour les opérations aériennes, due à la renégociation du contrat en décembre 2017 ; b) la baisse des financements demandés au titre des consultants en raison du recours aux capacités internes de la mission ; c) la baisse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux conseillers militaires (200 dollars par jour en 2018 contre 175 dollars en 2019). Cette diminution est en partie contrebalancée par une hausse des crédits demandés au titre du personnel civil tenant au fait que les montants prévus au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel par classe du personnel en poste actuellement et que l'on a pris en considération le ratio dépenses communes de personnel effectives/coûts salariaux effectifs pour le personnel recruté sur les plans international et national.

Ressources extrabudgétaires

32. En 2018, l'UNOWAS a utilisé les ressources extrabudgétaires à sa disposition pour fournir un appui en faveur : a) des transitions politiques dans la région (171 700 dollars) ; b) de la participation des jeunes femmes et hommes aux processus de paix en Afrique de l'Ouest et au Sahel (110 000 dollars) ; c) de la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel (122 500 dollars).

33. En 2019, l'UNOWAS continuera d'étudier la possibilité de recevoir des contributions extrabudgétaires additionnelles de la part du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et d'autres partenaires à l'appui des travaux qu'il mène dans la région. Les ressources extrabudgétaires attendues pour 2019 devraient s'élever à environ 300 000 dollars.

B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau)

(17 052 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

34. Le Conseil de sécurité a créé le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) dans sa résolution 1876 (2009). Il en a par la suite prorogé le mandat dans ses résolutions 1949 (2010), 2030 (2011), 2092 (2013), 2103 (2013), 2157 (2014), 2186 (2014), 2203 (2015), 2267 (2016) et 2343 (2017). Dans sa résolution 2404 (2018), il a révisé et prorogé une nouvelle fois le mandat du Bureau, pour une période de 12 mois allant du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019.

35. Dans sa résolution 2404 (2018), le Conseil de sécurité a demandé au BINUGBIS de mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de la mission d'examen stratégique de décembre 2016 concernant le recentrage de son action sur les capacités politiques à l'appui des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et la simplification de sa structure de gestion, et l'a invité à fonctionner de manière plus efficace et rationnelle.

36. Le Conseil a prié le BINUGBIS de se concentrer sur les tâches prioritaires suivantes :

a) Appuyer l'application complète des Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau, et faciliter le dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale aux fins du renforcement de la gouvernance démocratique, s'agissant en particulier de la mise en œuvre des réformes qui sont nécessaires et urgentes ;

b) Appuyer, par ses bons offices, les opérations électorales afin d'assurer, en 2018, la tenue d'élections législatives ouvertes, libres et crédibles, dans les délais prescrits par la loi ;

c) Apporter une aide aux autorités nationales, notamment en leur fournissant une assistance technique, afin qu'elles accélèrent et mènent à bien l'examen de la Constitution de la Guinée-Bissau.

37. Le Conseil de sécurité a également affirmé qu'outre les priorités susmentionnées, le BINUGBIS et le Représentant spécial continueraient d'aider, de coordonner et de piloter l'action menée par la communauté internationale dans les domaines prioritaires suivants afin de garantir durablement la paix et la stabilité en Guinée-Bissau :

a) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à renforcer les institutions démocratiques et à donner aux organes de l'État les moyens de fonctionner efficacement et dans le respect des règles constitutionnelles ;

b) Aider les autorités nationales et les parties prenantes à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, de même qu'à surveiller la situation en matière de droits de l'homme et à en rendre compte ;

c) Fournir des conseils et un appui stratégiques au Gouvernement de la Guinée-Bissau afin qu'il puisse lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ;

d) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à inscrire le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément à ses résolutions 1325 (2000), 1820 (2008) et 2242 (2015), et à mettre en œuvre le plan d'action national en faveur des femmes afin de garantir l'engagement, la représentation et la participation des femmes à tous les niveaux, grâce notamment au détachement de conseillers pour ces questions ;

e) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau, en étroite coopération avec la Commission de consolidation de la paix, à mobiliser, à harmoniser et à coordonner l'assistance internationale, à savoir celle fournie par la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'Union africaine et l'Union européenne, en vue des prochaines élections démocratiques.

38. Dans sa résolution 2404 (2018), le Conseil de sécurité a modifié sensiblement le mandat du BINUGBIS en le déchargeant des fonctions relatives à l'état de droit et aux institutions du secteur de la sécurité qu'il lui avait confiées aux paragraphes 2 c), 2 d) et 3 b) de sa résolution 2343 (2017). Ces fonctions, qui relevaient du Bureau depuis sa création, constituaient l'essentiel de la mission de la composante état de droit et institutions du secteur de la sécurité.

Coopération avec d'autres entités

39. En tant que mission intégrée, le BINUGBIS se doit de coopérer avec des partenaires tels que l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ou la Commission de consolidation de la paix et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux clefs (CEDEAO, Communauté des pays lusophones, Union africaine et Union européenne), afin de s'acquitter pleinement des tâches prioritaires qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2404 (2018).

40. La coopération avec l'ONU et d'autres entités revêt les formes suivantes : a) collaboration avec les départements du Siège de l'ONU et les équipes spéciales interinstitutions compétentes dans le champ d'action du Bureau ; b) coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) dans les domaines politique, administratif et logistique, notamment pour des questions intersectorielles comme le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, et dans le cadre d'un accord de partage des coûts liés à l'appui aux opérations aériennes ; c) échange d'informations, entre autres sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience concernant les opérations de paix, avec les missions des Nations Unies présentes dans la région et participant à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest ou au Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest; d) collaboration avec l'ONUSC, les autres partenaires des Nations Unies et les partenaires bilatéraux ou multilatéraux pour intensifier l'appui à la justice pénale et à la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau ; e) collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de promouvoir et préserver la sécurité humaine en Guinée-Bissau ; f) poursuite de la coopération avec l'équipe de pays de façon à garantir une approche commune cohérente, en particulier en ce qui concerne l'état de droit, la prise en compte de l'égalité femmes-hommes, les droits de l'homme et la gouvernance démocratique ; g) conduite d'activités de promotion de l'égalité des sexes en coopération avec ONU-Femmes et d'autres entités des Nations Unies présentes sur le terrain ; h) conduite d'activités relatives aux droits de l'homme en coopération avec le HCDH ; i) harmonisation des dispositifs et des procédures d'appui administratif avec la stratégie globale d'appui aux missions en vue d'une prestation de services efficace et d'une organisation rationnelle des services communs

ou partagés avec l'équipe de pays des Nations Unies (soins médicaux, sécurité et communications).

Résultats obtenus en 2018

41. En 2018, grâce aux bons offices du Représentant spécial, le BINUGBIS a contribué à la percée intervenue dans l'impasse politique en Guinée-Bissau, sous la forme d'un accord négocié visant à mettre fin à la crise politique et institutionnelle prolongée. Lors du sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, tenu à Lomé le 14 avril, le Président bissau-guinéen a notamment accepté de nommer un Premier Ministre « de consensus », après des consultations avec les factions politiques. Il a également annoncé que des élections législatives se tiendraient le 18 novembre. Suite à cette annonce, l'Assemblée nationale s'est réunie pour la première fois depuis presque trois ans.

42. Le BINUGBIS a favorisé l'évolution du paysage politique en Guinée-Bissau en organisant ou en aidant à organiser des consultations nationales visant à promouvoir le dialogue et le renforcement des capacités d'un petit groupe d'acteurs étatiques, politiques ou civils importants. Il a ainsi interrogé plus de 3 000 participants dans le cadre de consultations tenues dans tout le pays afin d'aider la Commission d'organisation de la Conférence nationale à mieux cerner les causes de l'instabilité et des conflits politiques dans le pays. La Commission a publié ses conclusions, avec l'aide du Bureau, dans un rapport intitulé « In the Name of Peace », qui sera également utilisé comme document de référence dans le processus national de réconciliation. Parallèlement, le Bureau a organisé un atelier de formation sur le dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale à l'intention de 100 représentants de la société civile et des partis politiques, pour leur permettre d'échanger leurs vues et leur donner les moyens d'agir en faveur du changement.

43. Le BINUGBIS a continué d'appuyer les efforts déployés au niveau national pour préparer la mise en œuvre de la réforme urgente des institutions prévue dans les Accords de Conakry, notamment en chargeant un groupe d'experts nationaux d'effectuer les travaux techniques de révision de la législation et de la constitution nationales. Il a coorganisé, avec l'Institute for Security Studies, un atelier de deux jours à l'intention de 40 experts nationaux, qui ont mis au point des propositions concrètes concernant, d'une part, la réforme de la constitution, des lois électorales et des lois encadrant l'activité des partis politiques et, de l'autre, les réformes plus larges dans les domaines de la justice, de la défense et de la sécurité.

44. En préparation des élections de novembre 2018, le BINUGBIS a collaboré avec le PNUD à la conception d'un projet d'assistance électorale pour la Guinée-Bissau. Ce projet, approuvé par le Représentant spécial, le représentant du PNUD et le Gouvernement en février 2018, a pour but de fournir une aide technique aux organes électoraux pour leur permettre de mettre à jour le découpage cartographique, d'effectuer les inscriptions sur les listes électorales et de tenir les scrutins dans les délais prévus par la Constitution pour les élections législatives. Le Bureau a également aidé le PNUD à mobiliser des ressources pour le projet et à coordonner les efforts d'autres partenaires internationaux en organisant régulièrement des réunions du Comité directeur consacrées aux élections.

45. Le BINUGBIS a continué de sensibiliser les communautés internationale et régionale à la situation politique en Guinée-Bissau, en collaboration avec les cinq partenaires internationaux présents dans le pays (CEDEAO, Communauté des pays lusophones, Organisation des Nations Unies, Union africaine, Union européenne). Ainsi, quatre missions ministérielles de la CEDEAO se sont rendues en Guinée-Bissau entre le 18 janvier et le 24 avril 2018 pour évaluer l'état d'application des

Accords de Conakry et en rendre compte aux chefs d'État des pays membres de la Communauté. Le Bureau a non seulement fourni un appui logistique aux missions de la CEDEO, mais a également organisé plusieurs rencontres entre partenaires internationaux, parties prenantes nationales et dirigeants de la région ou entre acteurs politiques bissau-guinéens, en vue de résoudre l'impasse politique, conformément aux Accords de Conakry.

46. En 2018, le BINUGBIS a redoublé d'efforts dans la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau. Il a contribué à doter trois postes frontière de moyens de gestion renforcés et a organisé des séances de sensibilisation à l'intention des gardes frontière, portant sur le trafic de drogues, la traite d'êtres humains et la criminalité transnationale organisée. En partenariat avec le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, il a proposé des sessions de « formation pour formateurs » à 5 agents de la police des Nations Unies et 15 membres des forces de l'ordre bissau-guinéennes. Cette formation avait pour but d'améliorer les capacités nationales de lutte contre les violences électorales, le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Le BINUGBIS a également formé 112 agents chargés de l'application des lois (police de sécurité publique, police judiciaire, garde nationale) au renseignement criminel et aux techniques d'enquête, afin de développer leur aptitude à intervenir dans la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. En 2018, l'équipe nationale du Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) a effectué des arrestations à l'aéroport international de Bissau dans huit affaires distinctes de trafic de drogues. Au total, l'ONUSC a comptabilisé 113 cas de détention liée au trafic de drogues, dont 70 pour affaires faisant l'objet d'une enquête menée par les forces de l'ordre bissau-guinéennes.

47. Le BINUGBIS a encouragé la coopération et le partage d'informations essentielles entre les organismes chargés de l'application des lois relevant du Groupe de coordination des activités de police et de sécurité intérieure et a mis en évidence plusieurs lois clefs nationales et internationales sur la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée qui devaient être examinées et mises à jour. Il a également fourni une assistance technique à une équipe interministérielle placée sous l'autorité du Premier Ministre, qui a élaboré et approuvé un cadre juridique et politique destiné à renforcer le contrôle que les forces de l'ordre nationales exercent sur les zones maritimes pour leur permettre de mieux lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. De plus, il a aidé le Gouvernement à mettre au point un plan stratégique pour la sécurité du pays, qui est en train d'être déployé par la police et les institutions chargées de la sécurité intérieure.

48. À l'appui des priorités de la réforme du système judiciaire, telles que recommandées par le Forum de haut niveau sur la justice nationale de 2017, le BINUGBIS a contribué à financer, en partenariat avec l'Agence brésilienne de coopération, une formation dispensée à 40 procureurs sur les techniques d'enquête dans les affaires relatives à la corruption, à la criminalité transnationale organisée, au trafic de drogues, à la traite d'êtres humains et aux atteintes à l'environnement, entre autres.

49. Le BINUGBIS a mené des campagnes de sensibilisation sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste et conçu un projet de numéro vert et de centre d'appels pour venir en aide aux victimes de ces crimes en Guinée-Bissau.

50. Il a adressé des recommandations aux parties concernées par les violations des droits de l'homme dans le pays. Ces recommandations, fondées sur les résultats de ses activités de suivi et d'évaluation et sur les rapports connexes, avaient pour objectif d'attirer l'attention des parties sur le droit des femmes et des jeunes de participer aux affaires publiques, sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et sur

l'emploi excessif de la force par la police. Le BINUGBIS a aussi assisté à des procès, suivi certaines affaires et évalué dans quelle mesure les normes relatives aux droits de l'homme portant sur l'administration de la justice sont respectées dans le pays. De plus, il a observé la situation dans des lieux de détention administrés par les autorités civiles, l'armée et la police et a formulé des recommandations qui ont contribué à une diminution du nombre de cas de détention arbitraire dans les lieux de détention supervisés par la police de sécurité publique.

51. Le BINUGBIS a réactivé le Groupe de travail sur les droits de l'homme, qui a servi de plateforme à la mise en œuvre coordonnée de politiques clefs, par exemple la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme ainsi que l'intégration des droits de l'homme dans les activités relatives aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. De plus, il a contribué à donner un caractère formel aux fonctions de sensibilisation et d'alerte rapide du Réseau national des défenseurs des droits de l'homme. Quelque 175 techniciens de la Commission électorale nationale et du Bureau technique d'appui aux opérations électorales, dont 58 femmes, ont été formés à l'intégration de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans les processus électoraux.

52. Le BINUGBIS a continué de favoriser l'autonomisation des femmes et leur participation à la vie politique, notamment en recherchant des solutions pour sortir le pays de l'impasse politique. Il a par exemple appuyé la création, le 5 avril 2018, du Conseil des femmes, notamment en fournissant des conseils stratégiques et techniques. Ce groupe inclusif a pour mission de promouvoir la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et de réconciliation et à la vie politique à l'échelle nationale. Composé de 25 femmes membres de la société civile, des partis politiques ou du secteur privé, venues de Bissau et des différentes régions, le Conseil a succédé au Groupe de médiation des femmes, qui était parvenu, en juillet 2017, à rétablir le dialogue entre les principaux acteurs impliqués dans la crise politique et institutionnelle.

53. Le 25 mai 2018, le Conseil des femmes, fort de l'appui technique et financier fourni par le BINUGBIS par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, a organisé le premier Forum national des femmes et des filles pour la paix, qui a réuni quelque 800 femmes venues de tout le pays en vue de la formulation de recommandations concrètes à l'intention des acteurs politiques sur les questions touchant à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. En prévision de la manifestation, le Conseil a organisé une série de petites conférences dans toutes les régions du pays pour diffuser des messages sur la nécessité de la cohésion sociale et pour recueillir les points de vue des femmes et des jeunes au sujet des conséquences de la crise politique et institutionnelle sur leur vie. Lors du Forum national, ces vues ont été présentées aux représentants du Gouvernement, notamment au Premier Ministre et à des membres du Parlement ainsi qu'aux représentants de l'Organisation des Nations Unies et des partenaires internationaux. Les consultations et les préparatifs préalables à cette manifestation ont contribué à accorder une légitimité au Conseil des femmes en tant que réseau national pour la consolidation de la paix et à faire entendre la voix des femmes et des jeunes de toutes les régions du pays auprès des décideurs à Bissau.

54. Grâce à l'appui constant du BINUGBIS, le Conseil des femmes a adopté, le 7 juin, le document final des conférences régionales et du Forum national des femmes et des filles pour la paix. Ce document porte sur les modalités convenues de l'implication du Conseil dans la table ronde nationale qui sera organisée par le Gouvernement afin d'élaborer un pacte inclusif sur la stabilité ainsi que dans les activités de promotion de la participation des femmes aux prochaines élections législatives. Le Bureau a également dispensé une formation sur les droits des femmes

et l'égalité femmes-hommes à 140 agents en tenue basés à Bissau et dans les régions, dont 45 femmes.

55. Le BINUGBIS a appuyé les fonctions de bons offices du Représentant spécial, notamment en informant le public de ses propres priorités en matière de consolidation de la paix, parmi lesquelles figure l'application des Accords de Conakry. Il a eu recours à une variété de méthodes et de supports pour diffuser ses messages de sensibilisation : neuf émissions radio interactives diffusées en créole bissau-guinéen et en portugais ; une série de campagnes locales de sensibilisation du public ; 36 communiqués de presse ; 30 articles publiés sur son site Web et 222 messages publiés sur les médias sociaux. Au total, des contacts ont été établis avec plus de 110 000 personnes en Guinée-Bissau et dans la diaspora. Le Bureau a utilisé des fonds destinés à la consolidation de la paix pour appuyer la tenue d'un congrès de journalistes, réunion annuelle du réseau des radios communautaires, et pour financer la rédaction. Tout au long de 2018, son groupe de l'information et de la communication stratégique s'efforcera en outre de sensibiliser le public à la nécessité d'élections législatives libres et équitables.

56. Entre juin et décembre 2018, le BINUGBIS : a) organisera des consultations à l'échelle régionale et nationale, au cours desquelles le Représentant spécial plaidera en faveur de la pleine application des Accords de Conakry et de l'appui aux élections législatives, notamment grâce à des initiatives de mobilisation des ressources ; b) aidera les parties prenantes nationales à renforcer la représentation des femmes et leur participation aux élections législatives, apportera un soutien continu à l'organisation de la Conférence de dialogue national, facilitera une campagne nationale destinée à promouvoir la participation des citoyens à la gouvernance démocratique ainsi que la collaboration entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; c) fournira un appui technique à l'Institut national de développement de l'éducation pour l'aider à institutionnaliser l'enseignement relatif aux droits de l'homme dans le primaire et à contribuer à l'élaboration, la publication, la diffusion et l'utilisation effective d'un guide sur les droits de l'homme dans le contexte des élections ; d) dispensera aux principaux acteurs impliqués dans les opérations électorales des formations sur le renforcement des capacités relatives aux droits de l'homme et entamera la rédaction de deux rapports sur les droits de l'homme, dont un sur le droit à la participation à la vie politique.

57. Malgré les progrès accomplis par le BINUGBIS et les résultats attendus indiqués plus haut, certaines activités pourraient ne pas être menées à bien en 2018, si la crise politique et institutionnelle s'aggravait. Un des grands défis à relever est la fourniture d'un appui aux autorités nationales pour leur permettre de terminer au plus vite le processus de révision constitutionnelle (qui ne sera probablement achevé qu'en 2019). Le Bureau prend toutes les mesures possibles pour aider le Gouvernement à tenir sa promesse d'organiser les élections législatives le 18 novembre 2018. Il est vital à cet égard que les donateurs envoient rapidement leurs contributions au projet du PNUD relatif aux élections.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

58. Les activités de médiation menées par la CEDEAO en collaboration avec le groupe des cinq partenaires internationaux présents en Guinée-Bissau ont permis d'accomplir des progrès décisifs qui ont insufflé un nouvel élan aux efforts déployés en faveur de la paix et de la mobilisation au niveau national. Cependant, de nombreux problèmes demeurent et le nouveau consensus politique reste fragile. Il demeure difficile d'assurer le rapprochement des différents acteurs politiques, les trois dernières années ayant été marquées par la polarisation du paysage politique et un dysfonctionnement du système parlementaire. Il reste également nécessaire de mettre

en œuvre les principaux éléments de la feuille de route pour la paix envisagés dans les Accords de Conakry signés en 2016, ce qui semble peu probable avant la fin de 2018 vu la situation actuelle au regard des élections. En 2019, il faudra résoudre les principaux problèmes à l'origine de l'instabilité du pays, identifiés dans les Accords, et mettre en place les réformes prévues à cet effet.

59. Dans ce contexte, les activités menées par le BINUGBIS sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général en Guinée-Bissau demeureront essentielles. Le Bureau doit maintenir une présence importante dans le pays et faire montre de sa volonté d'accomplir les tâches prioritaires qui lui ont été confiées, notamment appuyer une approche participative de la consolidation de la paix favorisant le renforcement des communautés, promouvoir la résilience et réduire le risque que le pays ne sombre à nouveau dans une crise politique et sécuritaire. Dans cette optique, il lui faudra assurer l'intégration de la société civile, et tout particulièrement des organisations de femmes et de jeunes, dans les échanges de vues engagés dans le pays, afin de faire progresser le dialogue national sur la réforme. À l'avenir, l'Organisation des Nations Unies devra absolument tirer parti de son pouvoir fédérateur pour permettre aux initiatives régionales de la CEDEAO d'aboutir et pour mettre en place des alliances internationales solides à l'appui de la Guinée-Bissau.

60. Le BINUGBIS, grâce aux bons offices et aux capacités complémentaires de médiation politique du Représentant spécial, continuera de mobiliser les énergies et de coordonner les efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour prévenir un nouveau cycle de crises politiques et institutionnelles après les élections législatives. Il s'attachera en priorité à appuyer la tenue d'élections législatives ouvertes, libres et crédibles dans les délais prescrits par la loi ainsi que la tenue de l'élection présidentielle en 2019. Il continuera également de soutenir les autorités nationales, notamment au moyen d'une assistance technique, afin qu'elles accélèrent et achèvent l'examen de la Constitution du pays, et facilitera un processus inclusif de concertation politique et de réconciliation nationale grâce à la table ronde et aux mécanismes prévus par le pacte de stabilité.

61. Le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies exécuteront des projets destinés à renforcer la gouvernance démocratique et la mise en œuvre des réformes nécessaires et urgentes, notamment dans les domaines social et économique, et ils collaboreront avec les autorités nationales et les parties prenantes de la société civile pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et favoriser l'autonomisation des femmes et des plus vulnérables. Ils continueront également d'intégrer la problématique femmes-hommes dans les activités de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Enfin, le BINUGBIS entamera une nouvelle phase de l'action qu'il mène pour conseiller et appuyer sur les plans stratégique et technique le Gouvernement de la Guinée-Bissau dans sa lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'ONUSC et d'autres acteurs régionaux.

62. À la suite au retrait du mandat du BINUGBIS des tâches liées à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité et au maintien des tâches visant à fournir des conseils et un appui stratégiques au Gouvernement de la Guinée-Bissau afin qu'il puisse lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'ONUSC, en application des résolutions 2343 (2017) et 2404 (2018) du Conseil de sécurité, une nouvelle cellule de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée a été établie. Dans le cadre du processus de restructuration interne mené par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident), un examen de la Section de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et du profil du personnel a été réalisé, à l'issue duquel il est proposé de transférer les postes de cette section à la nouvelle

cellule, et d'en créer de nouveaux pour cette dernière. La cellule fournira des conseils et un appui stratégiques et techniques et aidera le Gouvernement bissau-guinéen à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'ONUDC, conformément à la résolution 2404 (2018) du Conseil. Par ailleurs, pour appuyer l'organisation des élections législatives et présidentielle, comme demandé à l'alinéa b) du paragraphe 3 et au paragraphe 8 de la résolution 2404 (2018), les postes supplémentaires qu'il est proposé de créer doivent permettre au BINUGBIS de fournir une assistance technique aux autorités nationales et de les aider à organiser les élections, ce qui constitue un aspect essentiel des Accords de Conakry et une des grandes priorités établies par la résolution susmentionnée.

63. Toujours en application de la résolution 2404 (2018) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général doit en principe soumettre son évaluation des activités du BINUGBIS, y compris les différentes options concernant une restructuration possible de la présence de l'ONU dans le pays et une nouvelle hiérarchisation des tâches. Ce rapport sera présenté en novembre 2018, et le Conseil devrait se prononcer sur les options proposées en février 2019, à l'occasion de l'examen du renouvellement du mandat du BINUGBIS. Si le Conseil demande la restructuration du BINUGBIS, un nouveau budget ou un budget révisé sera proposé.

64. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du BINUGBIS sont présentés ci-après.

Tableau 5

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Participer à l'instauration d'un environnement politique stable et sûr et de conditions socioéconomiques favorables en Guinée-Bissau

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Amélioration de la gouvernance, de la coordination et des partenariats et renforcement des capacités des institutions publiques nationales dans la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée	i) Nombre d'analyses et de rapports stratégiques contenant des statistiques établis par les autorités nationales et la société civile sur des questions liées au trafic de drogues et à la criminalité	Objectif	6			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	ii) Pourcentage d'affaires concernant le trafic de drogues et la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, la traite d'êtres humains et les autres formes de trafic, ainsi que la falsification des documents présentés aux postes frontière aériens, terrestres et maritimes, qui ont fait l'objet d'une enquête et ont été portées devant les différentes instances du système de justice pénale	Objectif	50	30	12	-
		Estimation		30	30	-
		Résultats effectifs			30	25

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2019	2018	2017	2016	
b) Renforcement des capacités nationales permettant de protéger les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes et de les faire respecter en Guinée-Bissau	iii) Nombre de cadres juridiques, politiques et stratégiques élaborés ou révisés, notamment sur les normes professionnelles et le contrôle civil, et de décisions stratégiques prises en vue du renforcement de la gouvernance, de la coopération et des partenariats dans les domaines de la justice pénale et de la sécurité et de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée	Objectif	10	2	6	6
		Estimation		2	4	4
		Résultats effectifs			2	3
	i) Nombre de recommandations faites à l'issue de l'Examen périodique universel et dont il a été rendu compte en vue du prochain examen, prévu en 2019	Objectif	15	10	30	40
		Estimation		12	30	20
		Résultats effectifs			30	19
	ii) Nombre de violations des droits de l'homme, notamment les cas de violence sexuelle et sexiste, de mariage précoce et de mariage forcé, signalées par des particuliers ou des défenseurs des droits de l'homme aux forces de l'ordre	Objectif	70	50	90	100
		Estimation		70	90	60
		Résultats effectifs			96	103
iii) Nombre de procédures judiciaires menées conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme dans l'administration de la justice	Objectif	4	2	8	7	
	Estimation		3	6	5	
	Résultats effectifs			5	3	
iv) Nombre de lois et mesures clefs relatives à la protection des droits de l'homme qui ont été révisées en vue de mettre la législation nationale en conformité avec les normes internationales	Objectif	4	2	2	5	
	Estimation		2	2	2	
	Résultats effectifs			2	1	
v) Diminution du pourcentage de prisonniers en détention arbitraire et prolongée	Objectif	30	20	25		
	Estimation		37	25	40	
	Résultats effectifs			40	40	
vi) Nombre de rapports présentés par le Gouvernement à l'ONU et aux organes conventionnels régionaux sur l'état d'application des traités ratifiés	Objectif	2	1	6		
	Estimation		1	8	4	
	Résultats effectifs			–	–	

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
c) Renforcement du processus inclusif de concertation politique et de réconciliation nationale sur tout le territoire de la Guinée-Bissau	i) Organisation de la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement	Objectif	1	1	1	1
		Estimation		3	–	–
		Résultats effectifs			–	–
	ii) Nombre de documents contenant les constatations d'associations féminines et d'organisations de la société civile soumis à la Commission chargée d'organiser la Conférence nationale et aux participants à la Conférence	Objectif	2	1	3	6
		Estimation		–	2	3
		Résultats effectifs			–	1
d) Renforcement des institutions démocratiques et des organes de l'État pour le maintien de l'ordre constitutionnel et la gouvernance démocratique	i) Nombre de réunions publiques tenues avec les parlementaires pour améliorer leurs contacts avec leurs mandants et favoriser la participation politique des citoyens	Objectif	12	9	3	8
		Estimation		2	2	2
		Résultats effectifs			–	1
	ii) Nombre de lois adoptées qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes	Objectif	3	3	3	4
		Estimation		1	–	3
		Résultats effectifs			–	–
e) Amélioration de la coordination entre les partenaires internationaux afin d'aborder de façon cohérente les questions de politique et de mobilisation des ressources	i) Nombre de communiqués conjoints publiés par les partenaires internationaux sur les initiatives communes face à la situation politique en Guinée-Bissau	Objectif	4	3	12	12
		Estimation		2	6	12
		Résultats effectifs			5	1
	ii) Nombre de réunions des 5 partenaires (Communauté des pays de langue portugaise, CEDEAO, Union africaine, Organisation des Nations Unies, Union européenne) tenues à Bissau	Objectif	12	10	12	
		Estimation		12	12	12
		Résultats effectifs			12	11
	iii) Nombre de réunions du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau	Objectif	2	1	2	2
		Estimation		1	1	1
		Résultats effectifs			1	1
f) Renforcement de la capacité du Gouvernement de promouvoir et de mettre en œuvre le Cadre de partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies pour la période 2016-2020 et les programmes sur le développement, la paix et la stabilité	i) Nombre de réunions du comité directeur du Cadre de partenariat	Objectif	2	1	1	
		Estimation	–	1	2	1
		Résultats effectifs			2	1
	ii) Nombre de réunions du groupe stratégique des politiques du Cadre de partenariat	Objectif	6	4	4	–
		Estimation		3	4	3
		Résultats effectifs			3	2

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
	iii) Nombre de plans de travail annuels conjoints adoptés pour mettre en œuvre le Cadre de partenariat	Objectif	6	4	4	–
		Estimation		4	4	4
		Résultats effectifs			4	2
g) Population bissau-guinéenne et autres personnes concernées informées et ayant connaissance du mandat de l'ONU et participant à sa mise en œuvre	i) Pourcentage de la population ayant connaissance de la présence et du mandat de l'ONU	Objectif	85	80	70	70
		Estimation		80	70	40
		Résultats effectifs			55	30
	ii) Nombre de personnes participant au programme de sensibilisation de la population, dont des représentants d'organisations de la société civile, des journalistes et des dirigeants d'organes de communication	Objectif	6 000	5 000	6 000	5 800
		Estimation		5 000	5 000	3 000
		Résultats effectifs			3 000	3 000
	iii) Nombre de personnes ayant accès à la version papier du bulletin d'information de l'ONU et à d'autres publications de l'ONU sur la participation des citoyens	Objectif	30 000	20 000	20 000	14 000
		Estimation		20 000	12 000	14 000
		Résultats effectifs			20 000	9 000
	iv) Nombre de mentions « j'aime » sur la page Facebook du BINUGBIS indiquant une meilleure connaissance des réformes par les Bissau-Guinéens vivant à l'étranger	Objectif	6 000	3 500	2 000	1 000
		Estimation		6 000	2 000	1 000
		Résultats effectifs			3 500	2 807
	v) Nombre de conseils consultatifs locaux en activité mis en place par la population	Objectif	40	38	38	–
		Estimation		38	38	–
		Résultats effectifs			–	–

Produits

- Appui à l'élaboration de plans de réforme par le Gouvernement, tels que décrits dans les Accords de Conakry, notamment en ce qui concerne : a) la bonne gouvernance ; b) la Constitution ; c) la loi électorale ; d) le cadre juridique régissant les partis politiques ; e) les réformes dans les domaines de la sécurité, de la défense et de la justice (5)
- Promotion d'une campagne nationale pour favoriser la participation des citoyens à la gouvernance démocratique et à la culture démocratique (1)
- Conseil stratégique en partenariat avec l'ONUSC afin de renforcer la gouvernance des institutions de maintien de l'ordre de la Guinée-Bissau et leur permettre de planifier leur action, d'analyser la situation, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée (1)
- Conseil stratégique en partenariat avec l'ONUSC aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre en Guinée-Bissau d'un plan d'action national global de prévention et de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, y compris la corruption, le blanchiment d'argent et toutes les formes de trafic (1)
- Recours aux différents canaux d'information, notamment la radio, la télévision et les médias sociaux, pour informer la population bissau-guinéenne et les autres parties prenantes des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies dans le pays, et pour mieux lui faire prendre conscience de ces efforts et y participer (2)

- Réunions d'information sur les élections et le processus de réconciliation nationale à l'intention de la population locale des régions isolées (4)
- Activités relatives aux droits de l'homme menées en partenariat avec les organismes des Nations Unies et le Gouvernement de manière coordonnée et à l'échelle nationale, aux fins notamment de la mise en œuvre des politiques clefs (4)
- Activités de surveillance et de notification en temps voulu de la situation en matière de droits de l'homme, eu égard en particulier au respect de ces droits dans le contexte des élections et à l'intégration de la défense des droits de l'homme dans la mission de bons offices du Représentant spécial (1)
- Renforcement de la capacité technique du Conseil des femmes de promouvoir la participation des femmes au processus de paix du pays (1)
- Élaboration des modalités d'une stratégie de transition intégrée des Nations Unies en Guinée-Bissau, se traduisant en particulier par un renforcement des compétences de l'équipe de pays des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance (1)
- Réunions mensuelles du Comité directeur des élections et fourniture de services de secrétariat, conjointement avec le PNUD, en vue de l'élection présidentielle (6)
- Appui au travail de la Commission spéciale de révision de la Constitution de l'Assemblée nationale, notamment par :
 - a) l'organisation d'une réunion technique sur les propositions de réforme; b) l'élaboration d'un document indépendant annoté de lecture de la Constitution ; c) la rédaction de documents techniques présentant les solutions juridiques possibles et la feuille de route de la révision de la Constitution (3)

Facteurs externes

65. Les objectifs du BINUGBIS pourront être atteints si : a) les tensions politiques et les désaccords entre les institutions nationales et les acteurs politiques ne s'aggravent pas et les partis politiques sont résolus à mettre en œuvre les priorités nationales ; b) les forces armées restent subordonnées aux autorités civiles et toutes les parties sont résolues à respecter l'état de droit ; c) les parties prenantes nationales et locales demeurent attachées à la consolidation de la paix ; d) les partenaires internationaux s'engagent à fournir un appui financier, technique et politique à la consolidation de la paix et aux programmes de réforme postélectorales ; e) la région reste stable et le pays n'est pas touché par les problèmes liés à l'extrémisme violent, au terrorisme ou à la criminalité transnationale organisée que connaissent d'autres pays de la région.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation (2018-2019)	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif (3) = (2) - (1)	Montants nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution) (6) = (4) - (1)	Total net pour 2019 (7) = (4) + (3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Militaires et personnel de police	685,7	628,0	(57,7)	84,8	–	(600,9)	27,1
Personnel civil	11 894,7	14 014,2	2 119,5	12 002,0	–	107,3	14 121,5
Dépenses opérationnelles	5 273,7	4 851,7	(422,0)	4 965,7	181,5	(308,0)	4 543,7
Total (déduction faite des contributions du personnel)	17 854,1	19 493,9	1 639,8	17 052,5	181,5	(801,6)	18 692,3

Tableau 7
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs			Agents locaux
Effectif approuvé pour 2018	1	–	1	3	6	15	9	–	35	28	–	63	26	42	11	142
Effectif proposé pour 2019 (au 1 ^{er} janvier 2019)	1	–	1	2	6	12	9	–	31	27	–	58	25	42	11	136
Variation	–	–	–	(1)	–	(3)	–	–	(4)	(1)	–	(5)	(1)	–	–	(6)
Effectif proposé pour 2019 (au 1 ^{er} juillet)	1	–	1	2	6	12	8	–	30	27	–	57	25	42	11	135
Variation	–	–	–	(1)	–	(3)	(1)	–	(5)	(1)	–	(6)	(1)	–	–	(7)

66. Le dépassement de crédits prévu en 2018 s'explique principalement par les dépenses supplémentaires requises au titre du personnel civil en raison d'un taux de vacance effectif de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, inférieur au taux approuvé de 18 % pour 2018, d'un taux de vacance effectif de 4 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, inférieur au taux approuvé de 11 %, et de la création à titre temporaire de quatre postes à l'appui de l'organisation des élections législatives en Guinée-Bissau. Le dépassement de crédits est partiellement compensé par : a) la réduction des dépenses opérationnelles sous l'effet de la baisse des frais de location et d'exploitation de l'avion ; b) la diminution des dépenses afférentes aux militaires et aux policiers en raison du non-recrutement d'un observateur militaire et d'un taux de vacance effectif de 8 %, supérieur au taux approuvé de 5 % pour 2018 au titre de la rubrique Police des Nations Unies.

67. Le montant des ressources qu'il est proposé d'allouer au BINUGBIS pour 2019 s'élève à 17 052 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de financer un poste d'observateur militaire (84 800 dollars) ; les salaires et les dépenses communes de personnel (12 002 000 dollars) associés à 57 postes dont les titulaires sont recrutés sur le plan international pour douze mois, à un poste dont le titulaire est recruté sur le plan international pour six mois et à 67 postes dont les titulaires sont recrutés sur le plan national, comme indiqué dans le tableau 7 ; les dépenses opérationnelles (4 965 700 dollars), à savoir les services de consultants (108 200 dollars), les voyages (716 000 dollars), les installations et infrastructures (1 230 400 dollars), les transports terrestres (220 400 dollars), les transports aériens (725 400 dollars), les opérations maritimes ou fluviales (27 400 dollars), les communications et les services informatiques (1 253 200 dollars), les services médicaux (192 100 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (492 600 dollars).

68. En ce qui concerne les effectifs nets pour 2019, les changements proposés sont notamment les suivants :

a) Suppression de 21 postes (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 1 SM, 6 AN et 3 VNU), y compris :

i) Vingt postes de l'ancienne Section de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité : un poste de chef de service (D-1), un poste de conseiller principal pour les questions de police (P-5), un poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5), un poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4), trois postes de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4), deux postes de spécialiste de la réforme (Police des Nations Unies) (P-3), un poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-3), un poste d'assistant administratif (Service mobile), six postes d'administrateur recruté sur le plan national, un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (secteur de la défense) (Volontaire des Nations Unies) et deux postes de spécialiste des questions d'état de droit (Volontaires des Nations Unies) ;

ii) Un poste de fonctionnaire des finances (P-3). Le Centre de services régional d'Entebbe propose actuellement un large choix de services d'appui transactionnel aux missions qu'il dessert, parmi lesquelles ne figurent que six missions politiques spéciales. Le BINUGBIS fait partie des missions politiques spéciales qui ne sont pas encore appuyées par le Centre. En prévision de l'approbation et de l'exécution d'un dispositif de prestation de services centralisée, il est proposé que le Centre de services régional d'Entebbe fournisse des services à toutes les missions politiques spéciales basées en Afrique, notamment à l'UNOWAS, au BINUGBIS, à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et à la MANUL, à compter du 1^{er} juillet 2019. Compte tenu des effectifs des missions clientes du Centre de services régional et du dispositif de modulation des ressources qui est actuellement appliqué à ces dernières, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire des finances (P-3) du BINUGBIS, suppression qui sera effective à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

b) Transfert de deux postes : un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-4) et un poste d'assistant administratif (agent local) de la Section de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité à une nouvelle cellule de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée ;

c) Création de 14 postes (2 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 5 AN et 3 VNU), y compris :

i) Dix postes pour la nouvelle cellule de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée : un poste de chef de section (P-5), un poste de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (P-4), trois postes de spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime (P-3), un poste de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (administrateur recruté sur le plan national), un poste de spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime (administrateur recruté sur le plan national), un poste de spécialiste des affaires judiciaires (administrateur recruté sur le plan national), un poste de spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national) et un poste de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national) ;

ii) Quatre postes à la Section des affaires politiques : un poste de conseiller hors classe pour les affaires électorales (P-5) et trois postes de Volontaire des Nations Unies.

69. La variation (diminution) entre les ressources demandées pour 2019 et les montants approuvés pour 2018 s'explique principalement par : a) la suppression des crédits pour un poste d'observateur militaire et 13 postes de conseiller pour les questions liées à la Police des Nations Unies ; b) la diminution des dépenses opérationnelles sous l'effet de la baisse des frais de location et d'exploitation de l'avion commun ; c) la suppression des crédits alloués aux formations, aux ateliers et

à d'autres activités de fond relatives à l'état de droit et à la réforme du secteur de la sécurité, conformément au mandat révisé de la Mission défini dans la résolution [2404 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité. Ces baisses seraient en partie compensées par l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil, qui s'explique principalement par un taux de vacance de postes de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, inférieur au taux approuvé de 18 %, et de 4 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, inférieur au taux approuvé de 11 % pour 2018.

Ressources extrabudgétaires

70. En 2018, le BINUGBIS a reçu un total de 1 176 400 dollars au titre des ressources extrabudgétaires, dont : a) 1 126 400 dollars du Fonds pour la consolidation de la paix à l'appui de la concertation politique et de la réconciliation nationale sur tout le territoire de la Guinée-Bissau et du renforcement du rôle du secteur des médias dans la promotion de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau ; b) 50 000 dollars du HCDH pour les activités spécifiques intéressant la protection et la promotion des droits de l'homme ainsi que le suivi de la situation dans ce domaine dont le HCDH a fait une priorité.

71. En 2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 532 800 dollars sont attendues du Fonds pour la consolidation de la paix et du HCDH pour l'appui aux mêmes activités.

C. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

(104 916 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

72. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a été créée le 3 juin 2013 par la résolution [2102 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité. Son mandat a par la suite été renouvelé par les résolutions [2158 \(2014\)](#), [2221 \(2015\)](#), [2232 \(2015\)](#), [2275 \(2016\)](#) et [2358 \(2017\)](#). Dans sa résolution [2408 \(2018\)](#), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 31 mars 2019.

73. La MANUSOM a été créée en vue d'appuyer l'action que mènent le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération en faveur de la paix et de la réconciliation dans le pays. Elle a notamment pour mandat : a) d'user de ses bons offices pour appuyer le processus de paix et de réconciliation mené par le Gouvernement fédéral ; b) de fournir des conseils stratégiques sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État, notamment dans les domaines i) de la gouvernance, y compris la gestion des finances publiques ; ii) de la réforme de l'appareil de sécurité, de l'état de droit, du désengagement des combattants, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la sûreté maritime et de la lutte antimines ; iii) de la mise en place d'un système fédéral, y compris la révision de la Constitution fédérale provisoire et la préparation d'élections suivant le principe « une personne, une voix » devant se tenir en 2020/21 ; c) d'aider le Gouvernement fédéral à coordonner l'aide des donateurs internationaux ; d) de renforcer les capacités du Gouvernement fédéral dans les domaines des droits de l'homme, de l'autonomisation des femmes et de la protection de l'enfance, y compris en surveillant et signalant les violations des droits fondamentaux et en contribuant à leur prévention.

74. Avec l'appui de la MANUSOM, le Gouvernement fédéral a continué de renforcer le fédéralisme et de faire avancer son programme d'édification de l'État en 2018, malgré d'immenses difficultés. La tenue d'une assemblée nationale constituante en mai et les progrès accomplis sur la voie d'un accord concernant le système électoral en juin ont préparé le terrain pour l'organisation d'élections suivant le principe « une

personne, une voix » en 2020/21. Il s'agit là d'une étape majeure et les préparatifs s'intensifieront en 2019, avec l'inscription sur les listes électorales à l'échelle nationale et le déploiement de la Commission électorale nationale indépendante dans les régions. L'Accord de paix signé en décembre 2017 entre l'administration provisoire de Galmudug et Ahl al-Sunna wal-Jama'a a également créé des conditions suffisantes, quoique fragiles, pour permettre à la MANUSOM d'ouvrir un bureau régional à Dhuusamarreeb, dans la région de Galmudug, seul État membre de la fédération dans lequel la Mission n'est pas encore présente. Si les conditions de sécurité demeurent précaires dans tout le pays en raison des menaces persistantes que font peser les Chabab et des conflits latents au niveau local, les Somaliens se sont résolument engagés à renforcer les institutions chargées de la sécurité afin que les responsabilités en matière de sécurité de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) puissent leur être transférées, notamment en élaborant, avec l'appui de tous les partenaires internationaux, un plan de transition établissant le cadre stratégique en la matière pour les années à venir.

75. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2408 \(2018\)](#), a demandé à la MANUSOM de continuer de renforcer et de maintenir sa présence dans tous les États membres de la fédération, y compris à Galmudug et sa capitale administrative Dhuusamarreeb, afin de fournir des conseils stratégiques dans le contexte des préparatifs des élections de 2020/21. Le Conseil a souligné qu'il importait que la MANUSOM soutienne le Gouvernement fédéral en mettant l'accent sur la Commission électorale nationale indépendante aux niveaux national et infranational et prié la Mission d'appliquer son mandat de manière intégrée, notamment en ce qui concernait les jeunes. Ce faisant, la MANUSOM continuera d'optimiser les ressources et de rationaliser les procédures internes en supprimant les doublons et en renforçant la résilience au moyen d'une planification conjointe des opérations avec le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et l'équipe de pays des Nations Unies. La Mission travaillera de façon plus réactive, plus mobile et plus souple afin de multiplier ses déplacements dans tout le pays sans compromettre la sécurité de son personnel.

Coopération avec d'autres entités

76. La MANUSOM a continué de s'employer à promouvoir l'intégration et la coopération avec d'autres entités des Nations Unies en vue d'accélérer l'obtention de résultats en Somalie et d'en améliorer la qualité. Des mécanismes de coordination ont été établis afin d'assurer l'harmonisation des priorités stratégiques, parmi lesquels le Conseil de direction (composé des chefs de la MANUSOM, du BANUS et de l'équipe de pays des Nations Unies), qui fait office d'organe de décision intégré pour les hauts responsables de l'ONU, et l'Équipe de gestion des opérations en Somalie (composée du ou de la chef d'état-major de la MANUSOM, du directeur ou de la directrice du BANUS, d'un conseiller ou d'une conseillère principal(e) pour la sécurité relevant du Département de la sûreté et de la sécurité et des chefs adjoint(e)s de divers organismes des Nations Unies), qui assure la coordination administrative et opérationnelle.

77. Des programmes communs à la MANUSOM et à l'équipe de pays des Nations Unies sont élaborés et mis en œuvre pour progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État qui exigent de mettre à profit les compétences de multiples organismes des Nations Unies. La Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises est chargée de coordonner les activités conjointes du système des Nations Unies en matière de planification et d'exécution des programmes à l'appui de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire somaliennes. Des équipes intégrées sont mobilisées dans les domaines de l'appui électoral, de l'appui constitutionnel et de la

problématique femmes-hommes. Compte tenu du soutien logistique nécessaire, l'appui électoral requis en prévision des élections de 2020/21 sera également fourni en étroite coordination avec le BANUS.

78. La MANUSOM maintient également son étroite collaboration avec l'AMISOM afin d'assurer la cohérence des priorités stratégiques et des activités opérationnelles, notamment dans le cadre du Forum de coordination des hauts responsables, qui regroupe les responsables de la MANUSOM, du BANUS et de l'AMISOM. En 2018, l'ONU et l'Union africaine ont collaboré dans le cadre de deux initiatives conjointes relatives au financement et à l'examen de l'AMISOM. En outre, le groupe de travail conjoint ONU-AMISOM sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et une équipe spéciale chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (composée des organismes des Nations Unies qui fournissent un appui à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne) se sont réunis régulièrement pour examiner les questions relatives aux droits de l'homme ayant des incidences sur la politique de diligence voulue.

79. La MANUSOM continue d'appuyer le Groupe exécutif chargé de mettre en œuvre une solution globale pour la sécurité, qui a absorbé l'ancien « S6 » (groupe informel composé des principaux investisseurs dans le secteur de la sécurité somalien) et fait office de plateforme de coordination des activités entreprises par la communauté internationale et les Somaliens dans le domaine de la sécurité. Le Groupe exécutif se concentre sur les activités suivantes : a) fourniture d'un appui à l'AMISOM ; b) fourniture d'un appui aux institutions somaliennes du secteur de la sécurité ; c) relèvement à l'échelle locale et consolidation de l'autorité et de la responsabilité de l'État ; d) prévention et répression de l'extrémisme violent. Cette solution globale pour la sécurité sera utilisée dans le cadre de la mise en œuvre des différentes phases du plan de transition adopté par le Gouvernement fédéral en mars 2018 et des mesures prioritaires qui y sont énoncées.

80. La MANUSOM continue de coprésider les réunions mensuelles des équipes de pays des Nations Unies, du Gouvernement fédéral, de l'AMISOM et d'autres parties prenantes sur les principales activités de communication, notamment en ce qui concerne la lutte contre la sécheresse et les inondations ainsi que les opérations électorales et les activités prévues dans le cadre des manifestations organisées par l'ONU. La Mission apporte également un solide soutien pratique à d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier ceux qui sont peu présents en Somalie ou qui le sont de façon intermittente.

81. Le BANUS fournit des services d'appui à la MANUSOM, notamment à ses bureaux régionaux du « Somaliland » et du Puntland, qui se situent en dehors de la zone d'opérations de l'AMISOM. En application de la résolution [2245 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, le Représentant spécial du Secrétaire général et la Chef du BANUS ont passé un contrat quantifiable permettant d'harmoniser le soutien du premier avec le mandat et les priorités stratégiques de la seconde.

Résultats obtenus en 2018

82. La MANUSOM a aidé le Gouvernement fédéral somalien à élaborer et à mettre en œuvre une feuille de route triennale complète à l'appui de l'ouverture politique, qui prévoit : a) la fourniture de solides éléments d'analyse politique et de services de conseil et de facilitation pour faire avancer les processus d'édification de l'État ; b) le renforcement du fédéralisme ; c) des mesures visant à faire progresser les processus de révision constitutionnelle et de réconciliation. La Mission a contribué à l'établissement d'un cadre de coopération efficace à l'appui d'un processus de révision constitutionnelle ouvert à tous, au moyen de consultations nationales et régionales qui ont donné lieu à une coopération renforcée entre les organes

constitutionnels et à l'émergence d'un consensus autour du processus de révision. Un appui a également été fourni au Gouvernement fédéral aux fins de l'élaboration d'un cadre de réconciliation nationale et de la mise en œuvre d'initiatives dirigées par les Somaliens en vue de régler les conflits internes de façon inclusive et dans le respect des droits de l'homme, en coordination avec les principaux partenaires. À Gaalkacyo, où un appui coordonné a été fourni, la situation est demeurée relativement calme et s'est caractérisée par un renforcement des échanges et du dialogue.

83. Un appui continu, sous la forme de conseils stratégiques et techniques ainsi que d'activités de renforcement des capacités, a été fourni à la Commission électorale nationale indépendante aux fins de la préparation des élections de 2020/21, conformément à la résolution 2408 (2018) du Conseil de sécurité et au plan stratégique quinquennal de la Commission. Il s'agissait principalement d'appuyer l'élargissement des travaux de la Commission aux niveaux national et infranational et la préparation de la procédure d'inscription sur les listes électorales prévue pour 2019. La MANUSOM a continué de fournir des conseils stratégiques et une assistance technique au Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation concernant l'élaboration d'une loi électorale et la conclusion d'un accord sur le futur système de représentation en Somalie.

84. À la suite de la conférence sur la sécurité tenue à Mogadiscio en décembre 2017, la MANUSOM a aidé le Gouvernement fédéral à élaborer un plan de transition visant à transférer progressivement aux institutions somaliennes les responsabilités exercées par l'AMISOM en matière de sécurité. La planification d'une exécution en plusieurs étapes, coordonnée conformément à la solution globale pour la sécurité élaborée par le Groupe exécutif chargé de mettre en œuvre une solution globale pour la sécurité, a été lancée pour trois sites prioritaires. Faisant fond sur la résolution 2408 (2018), dans laquelle le Conseil de sécurité avait demandé à la MANUSOM d'accélérer la mise en œuvre d'une approche globale de la sécurité, le secrétariat du Groupe exécutif a entrepris de faciliter une coordination plus efficace des parties prenantes nationales et internationales à l'appui du plan de transition et de la mise en place du dispositif national de sécurité, notamment en créant un système de notification pour toutes les composantes de la solution globale pour la sécurité et en en assurant la maintenance.

85. Pour faciliter le transfert sous conditions des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes, la MANUSOM a aidé le Gouvernement fédéral à évaluer la disponibilité opérationnelle de l'Armée nationale somalienne ainsi que de la police et des forces régionales. Conformément à l'accord sur le dispositif national de sécurité, la Mission a entrepris d'aider ses homologues somaliens à élaborer une stratégie visant à redimensionner les forces de sécurité et appuyé l'intégration des forces du Puntland à l'armée nationale. Elle a également aidé le Comité national de coordination maritime à renforcer la coordination et la mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité et aux ressources maritimes. De concert avec la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, la MANUSOM a appuyé l'évaluation de la disponibilité opérationnelle maritime et élaboré un document de synthèse sur les fonctions des garde-côtes pour faciliter la prise de décisions concernant les forces de sécurité maritime somaliennes. Elle a également contribué à la mise au point d'un système complet de gestion des armes et des munitions et renforcé la capacité du Gouvernement de faire face aux risques liés aux engins explosifs.

86. La coordination a continué d'être assurée dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, et un nouveau cadre relatif à l'état de droit en Somalie, qui comprend trois programmes conjoints sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, a été élaboré et adopté. La MANUSOM a appuyé la mise au point d'un programme commun relatif à la police

visant à coordonner l'appui des donateurs afin d'aider la police fédérale et celle des États à mettre en place le nouveau dispositif de police. Comme suite à la conclusion, en janvier 2018, de l'accord politique concernant le système de justice et d'administration carcérale, la Mission a facilité le dialogue entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération et leur a fourni des conseils stratégiques et techniques pour promouvoir un accord sur les éléments techniques du système. Elle a également fourni des conseils et un appui dans le cadre de l'élaboration d'une législation sur l'organisation de l'appareil judiciaire et de la création d'un bureau du procureur général.

87. La MANUSOM a fourni des conseils stratégiques et un appui en matière de coordination dans le cadre du programme national de traitement et de prise en charge des combattants désengagés visant à réhabiliter et à réintégrer les combattants des Chabab désengagés présentant peu de risque. Cette démarche a permis de faciliter la collaboration entre les partenaires internationaux, les chargés de programme de la MANUSOM et les principaux donateurs. La Mission s'est employée à promouvoir l'élaboration d'instructions générales concernant la mise en œuvre harmonisée de toutes les phases du programme (information, accueil, vérification des antécédents, réadaptation et réintégration). Elle a également aidé le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération à recenser les options permettant d'améliorer la préparation et de répondre aux besoins compte tenu de l'augmentation des défections parmi les membres des Chabab.

88. En janvier 2018, un bureau de coordination pour la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène a été créé au Cabinet du Premier Ministre avec l'appui et les conseils stratégiques de la MANUSOM. Tous les États membres de la fédération (y compris l'Administration régionale du Banadir) et huit ministères d'exécution au niveau national ont désigné des personnes référentes chargées de la mise en œuvre de la stratégie nationale somalienne visant à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. La Mission a collaboré avec ces personnes référentes pour élaborer des plans d'action locaux permettant de recenser les besoins prioritaires et les contraintes en matière de capacités, en vue de s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme et de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale somalienne. Des activités de sensibilisation et des consultations avec des membres de la société civile, des chefs religieux et des groupes de femmes et de jeunes, facilitées par la Mission et le PNUD, sont en cours pour permettre à ces acteurs de mieux comprendre le rôle qu'ils peuvent jouer dans la mise en œuvre de la stratégie nationale.

89. En 2018, la MANUSOM a collaboré avec le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et les autorités pertinentes des États membres de la fédération afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation présentée à la conférence sur la sécurité tenue à Mogadiscio le 4 décembre 2017. Dans le cadre de l'élaboration de plans de stabilisation au niveau de l'État, une série de consultations ouvertes à tous a notamment été organisée avec des membres de la société civile en vue de définir des priorités communes et de renforcer l'application du principe de responsabilité.

90. En 2018, conformément à son mandat, la MANUSOM a continué d'appuyer le secteur de la sécurité et facilité l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme à l'échelle du système des Nations Unies. Elle a organisé deux réunions internes pour examiner la solution globale pour la sécurité, le plan de transition énonçant les obligations des organismes des Nations Unies en matière d'appui au secteur de la sécurité somalien, en particulier dans le contexte de la transition, et la nécessité d'assurer l'application des mesures prévues au titre de la solution globale. En outre, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux

projets et la Mission ont appuyé conjointement l'organisation de réunions d'information sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme à l'intention de 1 368 soldats de l'Armée nationale somalienne dans l'État du Sud-Ouest, conduites par 20 instructeurs de l'Armée nationale formés par la MANUSOM, conformément aux prescriptions formulées dans la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. L'examen de l'AMISOM mené conjointement par l'Union africaine et l'ONU a été l'occasion de considérer la question du principe de responsabilité en matière de droits de l'homme et de formuler des recommandations visant à renforcer la prévention des violations et la suite donnée aux allégations y relatives.

91. En 2018, la MANUSOM a continué de fournir un appui central à la coordination de l'aide en Somalie. Elle a appuyé l'examen et la réforme du dispositif de coordination de l'aide du pays, la poursuite de la mise en œuvre du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie ainsi que les préparatifs du Forum de partenariat sur la Somalie à Bruxelles, et procédé à une analyse des flux d'aide. Elle a également appuyé l'examen et la mise à jour du cadre de responsabilité mutuelle du Nouveau Partenariat pour la Somalie et veillé à ce que les cadres de contrôle interne des Nations Unies soient en harmonie avec le Nouveau Partenariat.

92. La MANUSOM a poursuivi ses efforts pour améliorer l'accès des femmes à des postes de responsabilité et à la prise de décisions dans le cadre des processus de paix et des processus politiques, notamment en organisant une formation sur la réconciliation et la médiation à l'intention de 70 dirigeantes. Elle a également fourni des conseils et des orientations techniques aux ministères régionaux des affaires féminines et aux universités, en les sensibilisant aux droits des femmes et à l'égalité des genres. Elle a contribué à la définition d'un poste de conseiller ou conseillère pour la problématique femmes-hommes auprès de la Commission électorale nationale indépendante et fourni des conseils techniques au Ministère des affaires constitutionnelles en vue de la création d'une unité chargée de la question du genre.

93. La MANUSOM a continué de mettre la planification conjointe, l'analyse intégrée et la gestion des crises au service de la cohérence et de l'efficacité. Elle a produit plus de 50 rapports analytiques sur un large éventail de questions relatives à la situation de sécurité complexe et changeante que connaît la Somalie. Elle a également continué d'améliorer la préparation en matière de gestion des crises à l'échelle de la Mission en organisant des exercices annuels dans tous les bureaux extérieurs et en procédant à l'examen des plans de continuité des opérations et de reprise des activités. En étroite coordination avec le BANUS et l'équipe de pays des Nations Unies, elle a appuyé la planification intégrée de la création d'un bureau à Dhuusamarreeb. Elle a également contribué à l'évaluation de l'importance des programmes relatifs à la Somalie en avril 2018.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

94. Les hypothèses suivantes ont été retenues aux fins de l'établissement des priorités stratégiques et des prévisions de dépenses pour 2019 :

a) Malgré les difficultés auxquelles il se heurte, le Gouvernement fédéral, de concert avec les États membres de la fédération, continuera d'accomplir des progrès sur le plan politique, notamment en ce qui concerne la négociation de tous les accords politiques nécessaires en prévision des élections de 2020/21. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale continueront d'appuyer l'organisation d'élections suivant le principe « une personne, une voix » en 2020/21 et d'insister sur le fait que ce processus doit associer toutes les parties, notamment les femmes et les jeunes. Toutefois, la capacité du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération de fournir des services publics et d'assurer la sécurité demeurera limitée ;

b) Des tensions locales continueront de se manifester, notamment entre le « Somaliland » et le Puntland dans la région du Sool, ce qui exigera de la MANUSOM qu'elle s'implique encore davantage à l'appui de l'action que mènent les Somaliens en faveur de la réconciliation. L'Accord de paix entre l'administration provisoire de Galmudug et Ahl al-Sunna wal-Jama'a finira par aboutir et permettra à la MANUSOM d'ouvrir son bureau régional à Galmudug et d'appuyer ainsi l'action des Somaliens en matière d'édification de l'État au niveau régional, conformément à la résolution 2408 (2018) du Conseil de sécurité ;

c) Dans l'ensemble, les conditions de sécurité en Somalie ne devraient pas s'améliorer notablement. Le personnel de la MANUSOM continuera de rencontrer des difficultés liées notamment aux tactiques asymétriques et évolutives des Chabab, ainsi qu'aux conflits entre clans et aux tensions régionales. Les violations des droits fondamentaux par les parties au conflit se poursuivront également. Dans ce contexte, le maintien de la sécurité jouera un rôle déterminant et le coût des activités de l'ONU en Somalie demeurera élevé ;

d) Compte tenu de la présence croissante de la MANUSOM dans les États membres de la fédération, les mesures de sécurité devront être renforcées afin que tous les bureaux régionaux disposent du personnel de sécurité dont ils ont besoin, conformément aux normes établies par l'Organisation pour assurer la sécurité du personnel dans les locaux ou dans le cadre des déplacements, y compris à l'extérieur des capitales régionales. Cela exigera également de renforcer les capacités d'analyse intégrée et de gestion des crises en conséquence ;

e) L'AMISOM continuera de jouer un rôle crucial pour ce qui est d'assurer la sécurité et de faciliter les activités de la MANUSOM en 2019. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen conjoint de l'AMISOM par l'Union africaine et l'ONU, la Mission sera entièrement reconfigurée afin d'adapter son mandat et sa présence et de lui permettre d'appuyer la mise en œuvre du plan de transition. La préparation du transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux institutions de sécurité somaliennes progressera lentement et exigera d'apporter une aide importante aux acteurs nationaux sur les plans politique, financier et technique, notamment au moyen de conseils techniques et d'activités de renforcement des capacités et de coordination. La présence de l'AMISOM sera nécessaire pendant toute la durée de la transition.

95. Conformément au mandat que le Conseil de sécurité a confié à la MANUSOM dans sa résolution 2408 (2018) et compte tenu des hypothèses ci-dessus, de la mise en œuvre du cadre stratégique des Nations Unies pour la Somalie (2017-2020), de l'évaluation de l'importance des programmes relatifs à la Somalie menée en avril 2018 et de la mission d'évaluation des besoins électoraux conduite en mai 2018, les priorités et changements stratégiques suivants guideront les travaux de la Mission en 2019 :

a) Renforcement des capacités d'appui électoral en prévision des élections de 2020/21 : dans sa résolution 2408 (2018), le Conseil a prié la MANUSOM de fournir des conseils stratégiques dans le cadre de la préparation des élections de 2020/21 et souligné qu'il importait que la Mission aide la Commission électorale nationale indépendante aux niveaux national et infranational. En conséquence, et conformément aux recommandations formulées à l'issue de la mission d'évaluation des besoins, il est proposé de déployer des conseillères et conseillers électoraux auprès des bureaux régionaux de la MANUSOM dans les capitales des États afin d'aider la Commission à renforcer sa capacité d'administrer le processus électoral et de s'acquitter efficacement de son mandat dans le contexte des élections nationales, à commencer par les inscriptions sur les listes électorales en 2019. Les activités de conseil seront également renforcées en ce qui concerne les procédures et les règlements électoraux ;

b) Création d'un bureau de la Mission à Dhuusamarreeb (région de Galmudug) : dans sa résolution 2408 (2018), le Conseil a demandé à la MANUSOM de s'acquitter de son mandat aux niveaux national et régional, y compris en continuant de renforcer et de maintenir sa présence dans tous les États membres de la fédération, y compris à Galmudug et sa capitale administrative Dhuusamarreeb, si les exigences de l'ONU et la situation en matière de sécurité le permettaient. Des ressources sont demandées pour couvrir les coûts afférents aux installations et aux infrastructures nécessaires à l'installation physique du bureau ainsi qu'au financement des postes dont la Mission a besoin pour s'acquitter de son mandat dans la région de Galmudug ;

c) Renforcement des capacités en matière de sécurité, d'analyse intégrée et de gestion des crises : la consolidation progressive de la présence de l'ONU dans les États membres de la fédération, compte tenu notamment de la création du nouveau bureau de Dhuusamarreeb, exigera de renforcer les mesures de sécurité afin que tous les bureaux régionaux disposent du personnel de sécurité dont ils ont besoin, conformément aux normes établies par l'Organisation. Outre qu'il assure la sécurité des camps, le personnel de sécurité doit également être en mesure de répondre aux besoins des sections organiques lorsque celles-ci effectuent des déplacements à l'extérieur de la zone protégée, afin de leur permettre de rencontrer régulièrement leurs homologues. Le personnel de sécurité devrait également coopérer étroitement avec les forces de l'ordre locales afin de pouvoir recevoir en temps voulu l'appui nécessaire en cas d'activités hostiles dirigées contre la présence de l'ONU. Les effectifs du personnel de sécurité de l'Organisation doivent être renforcés pour lui permettre d'assurer un niveau de sécurité satisfaisant.

96. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la MANUSOM sont présentés ci-après.

Tableau 8

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité politique et la réconciliation nationale en Somalie

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Renforcement des institutions publiques et système politique fédéral efficace et inclusif	i) Nombre d'accords relatifs au partage du pouvoir et des ressources et de dispositions constitutionnelles concernant les relations entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés	Objectif	7		–	
		Estimation		5	–	
		Résultats effectifs			1	
	ii) Nombre de consultations entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés sur les projets de modification de la Constitution fédérale provisoire	Objectif	12	–	–	
		Estimation		6	–	
		Résultats effectifs			–	
	iii) Nombre de réunions de réconciliation entre les parties au conflit à Gaalkacyo, à Marka et entre le Puntland et le « Somaliland »	Objectif	12	–	–	
		Estimation		9		
		Résultats effectifs				
	iv) Pourcentage de femmes parmi les participants aux	Objectif	30	–		
		Estimation		20		

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2019	2018	2017	2016	
	processus de règlement du conflit et de médiation	Résultats effectifs				
	v) Pourcentage de représentation des femmes dans tous les processus politiques nationaux et locaux ainsi qu'au niveau des États	Objectif	30	30	30	30
		Estimation		30	25	24
		Résultats effectifs			24	15

Produits

- 6 réunions consultatives pour apporter un appui technique et des conseils au Gouvernement fédéral et aux États fédérés et faire avancer les négociations afin de parvenir à des accords politiques sur les modifications constitutionnelles proposées
- Conseils au Parlement fédéral, au Ministère des affaires constitutionnelles et à d'autres acteurs fédéraux et régionaux clefs pour la rédaction de modifications à la Constitution fédérale provisoire, notamment au moyen de la facilitation de 10 consultations sur le processus de révision constitutionnelle et de 2 visites d'experts internationaux des questions constitutionnelles en Somalie
- 6 réunions consultatives pour apporter un appui technique au Gouvernement fédéral et aux États fédérés, notamment dans le cadre du Comité technique de négociation de la fédéralisation, et faire progresser les discussions sur le fédéralisme
- 4 réunions consultatives sur le fédéralisme et les processus politiques à Mogadiscio et dans les capitales des États, rassemblant des personnalités influentes, des groupes de la société civile et des organisations de femmes
- Conseils et appui technique au Gouvernement fédéral, aux États fédérés et à la société civile aux fins de la validation du cadre de réconciliation nationale et de son application
- Analyse des conflits et ébauche d'un processus pour appuyer les efforts de réconciliation dans le Galmudug, à Marka et entre le Puntland et le « Somaliland »
- 6 séances de formation pour renforcer les capacités de médiation et de règlement des conflits des institutions du pays, de la société civile et des femmes somaliennes, notamment des députées
- Élaboration d'une stratégie de sensibilisation afin d'améliorer la représentation des femmes et de renforcer leur participation à la vie politique

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2019	2018	2017	2016
b) Établissement des conditions nécessaires à la tenue d'élections pluralistes en Somalie suivant le principe « une personne, une voix »	i) Adoption et exécution du plan stratégique quinquennal de la Commission électorale nationale indépendante	Objectif	1	1	
		Estimation		1	
		Résultats effectifs			1
	ii) Préenregistrement des partis politiques par la Commission électorale nationale indépendante	Objectif	Oui	Oui	
		Estimation		Oui	
		Résultats effectifs			Oui
	iii) Progrès dans l'élaboration du projet de loi électorale	Objectif	Oui	Oui	
		Estimation		Oui	
		Résultats effectifs			
	iv) Adoption et mise en œuvre par la Commission électorale nationale indépendante d'une méthode d'inscription des électeurs	Objectif	Oui	Oui	
		Estimation		Oui	
		Résultats effectifs			
v) Établissement et mise en service d'antennes de la	Objectif	Oui			
	Estimation		Oui		

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
	Commission électorale nationale indépendante au niveau infranational	Résultats effectifs				
	vi) Achèvement et mise en œuvre du plan logistique et du plan de sécurisation pour l'inscription des électeurs et la tenue des élections	Objectif	Oui			
		Estimation		Oui		
		Résultats effectifs				

Produits

- Conseils techniques et soutien logistique continu à la Commission électorale nationale indépendante dans l'exécution de son plan stratégique pour la période 2017-2021, notamment en ce qui concerne la planification de l'inscription des électeurs, qui devrait commencer en 2019. Conseils techniques à la Commission pour l'établissement et la consolidation de ses infrastructures, entre autres de ses antennes, du choix des locaux jusqu'au recrutement du personnel hors siège, au niveau des États
- Conseils techniques à la Commission électorale nationale indépendante, au siège de la MANUSOM et dans chaque bureau local, s'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans opérationnels aux niveaux national et infranational en matière de logistique, de sécurité, de communication et de formation aux fins de l'identification de sites pour l'inscription des électeurs et de l'inscription proprement dite
- Appui technique à l'exécution d'un plan de renforcement des capacités aux niveaux national et infranational pour le personnel de la Commission électorale nationale indépendante au siège et dans les antennes
- Appui technique à la Commission électorale nationale indépendante pour des réunions de coordination, de supervision, de présentation de rapports et d'échange d'informations entre la Commission, les donateurs et les partenaires internationaux
- Appui technique à la Commission électorale nationale indépendante pour l'élaboration de manuels, de procédures et de supports didactiques pour l'inscription sur les listes électorales
- Appui stratégique et technique à la Commission électorale nationale indépendante pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'inscription des électeurs
- 10 ateliers à l'appui de consultations nationales sur le système électoral et fourniture de conseils d'experts au Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation aux fins de la rédaction d'une loi électorale et d'autres textes électoraux pertinents
- 3 ateliers formation pour le renforcement des capacités en matière d'inscription des électeurs afin d'assister la Commission électorale nationale indépendante dans sa prise de décisions et d'appuyer les opérations d'inscription sur les listes électorales
- Organisation d'une campagne publique d'information nationale au sujet de l'inscription sur les listes électorales
- Appui technique, opérationnel et stratégique à la Commission électorale nationale indépendante pour la conception et la mise en place d'une campagne publique d'information nationale au sujet de l'inscription sur les listes électorales, appuyée par une stratégie nationale d'éducation des électeurs, un plan opérationnel et des dispositifs de communication

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
c) Institutions garantes de l'état de droit et institutions chargées de la sécurité opérationnelles et responsables, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États	i) Nombre de plans judiciaires et pénitentiaires élaborés au niveau des États conformément au Dispositif judiciaire et pénitentiaire	Objectif	4			
		Estimation		1		
		Résultats effectifs				
	ii) Nombre d'emplacements en dehors des capitales des États, districts compris, où la population a accès à des services judiciaires et pénitentiaires	Objectif	22			
		Estimation		7		
		Résultats effectifs			5	
	iii) Nombre de cadres juridiques, politiques ou de coordination du	Objectif	6			
		Estimation		6		

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2019	2018	2017	2016
	Gouvernement fédéral, des États fédérés et du « Somaliland » définissant les attributions, les responsabilités et d'autres aspects en matière de sécurité maritime	Résultats effectifs			1
	iv) Nombre de demandes d'intervention approuvées par les mécanismes de coordination des polices des États et de l'administration fédérale, qui se conforment à leur nouveau modèle de fonctionnement	Objectif	6		
		Estimation		5	
		Résultats effectifs			5

Produits

- 3 ateliers consultatifs à l'intention du Comité national de coordination maritime aux fins de la définition des attributions et de la zone de compétence des forces de sécurité maritime
- 8 ateliers dans le « Somaliland », le Puntland, le Djoubaland et à Galmudug afin de permettre des débats sur les priorités de ces régions dans le secteur maritime, conformément à la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie
- 2 ateliers visant à intégrer la problématique femmes-hommes dans les organismes chargés de l'application du droit maritime et dans les activités de gouvernance maritime
- 2 ateliers pour préparer une conférence des ministres de la sécurité intérieure et 4 pour préparer un groupe de travail technique somalien aux fins du déploiement coordonné du nouveau modèle de fonctionnement de la police
- 12 réunions pour présenter des orientations stratégiques et assurer la coordination entre les projets et les activités des donateurs par l'intermédiaire du programme conjoint de police, du programme en matière de justice et d'application de l'état de droit, et d'autres dispositifs
- 12 ateliers pour fournir les services consultatifs stratégiques nécessaires à l'exécution des plans relatifs aux forces de police dans cinq États fédérés et au niveau fédéral
- 18 consultations à l'appui d'un dialogue politique et technique entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés concernant le déploiement du Dispositif judiciaire et pénitentiaire et les mandats définissant les attributions des différentes institutions
- 12 forums dans les États fédérés, réunissant les acteurs du système judiciaire afin de coordonner la mise en place des services judiciaires aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés
- 6 ateliers de formation à la gestion des prisons à l'intention des membres du personnel pénitentiaire

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2019	2018	2017	2016
d) Progrès du transfert de la gestion de la sécurité de l'AMISOM à la Somalie, conformément au dispositif national de sécurité et au plan de transition et dans le cadre de la solution globale pour la sécurité	i) Nombre d'accords politiques relevant du dispositif national de sécurité mis en œuvre par les bureaux de sécurité nationaux et régionaux	Objectif	6		
		Estimation		6	
		Résultats effectifs			1
	ii) Nombre d'initiatives mises en place par le Gouvernement fédéral et les États fédérés sur la gestion des armes et des munitions, les engins explosifs, la réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés et la neutralisation des explosifs et munitions	Objectif	101		
		Estimation		60	
		Résultats effectifs			80
	iii) Nombre de plans élaborés par le Gouvernement fédéral et les	Objectif	18		
		Estimation		14	

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2019	2018	2017	2016	
	États fédérés pour définir des mécanismes de contrôle civil dans le secteur de la sécurité et en faciliter l'établissement	Résultats effectifs				
	iv) Nombre de mesures et de politiques élaborées, adoptées et mises en œuvre dans le domaine législatif à la suite des examens des dépenses publiques dans les secteurs sécuritaire et judiciaire des États fédérés	Objectif	3	5	1	
		Estimation		2	1	
		Résultats effectifs			1	
	v) Nombre de repentis réinsérés et réintégrés dans le cadre du Programme national de réadaptation des déserteurs	Objectif	600	500	500	
		Estimation		500	500	
		Résultats effectifs			485	
	vi) Nombre de réunions de coordination organisées pour harmoniser la mise en œuvre du Programme de réadaptation des déserteurs	Objectif	20			
		Estimation		20		
		Résultats effectifs			15	
	vii) Pourcentage des recommandations issues de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle de l'Armée nationale somalienne ayant été appliquées	Objectif	70			
		Estimation		20		
		Résultats effectifs				
	viii) Nombre de plans de prévention et d'éradication de l'extrémisme violent élaborés et en cours d'exécution au niveau fédéral et au niveau des États	Objectif	6			
		Estimation		1		
		Résultats effectifs			1	
	ix) Nombre de mécanismes de coordination fonctionnant grâce à des personnes désignées comme référentes dans le domaine de la prévention et de l'éradication de l'extrémisme violent	Objectif	12			
		Estimation		7		
		Résultats effectifs			3	2
	x) Nombre d'initiatives de stabilisation adoptées à l'appui de la stratégie de transition, y compris la mise en œuvre de la stratégie nationale de stabilisation et des plans de stabilisation au niveau fédéral et au niveau des États fédérés	Objectif	6			
		Estimation		5		
		Résultats effectifs			1	1

Produits

- 12 consultations et ateliers régionaux avec les acteurs nationaux et internationaux sur la planification et la mise en œuvre d'une stratégie globale pour les activités liées à la sécurité et à la transition
- 1 atelier conjoint et 6 réunions de coordination à l'intention des bureaux de sécurité nationaux et régionaux afin de permettre au Conseil national de sécurité de traiter les questions en suspens et de progresser dans la mise en œuvre du dispositif national de sécurité et du plan de transition

- 7 réunions visant à donner des conseils stratégiques, politiques et techniques aux principales institutions chargées de la sécurité en vue du déploiement du système de gestion de l'armement et des munitions et de la mise en place d'une commission et de cadres législatifs en la matière au niveau fédéral comme au niveau des États fédérés
- 8 ateliers sur les rôles et responsabilités parlementaires, l'élaboration de lois et le contrôle parlementaire à l'intention des membres du Comité du Parlement fédéral pour la défense et la sécurité, et 5 ateliers à l'intention des membres du corps législatif des États fédérés afin de renforcer les fonctions législatives et de contrôle civil
- 5 ateliers avec les institutions de gouvernance de la sécurité au niveau fédéral et au niveau des États fédérés afin de faciliter le développement et le recalibrage institutionnel du secteur de la sécurité
- 10 réunions du groupe de travail et du sous-groupe de travail technique sur le Programme national de réadaptation des déserteurs, organisées par le Gouvernement fédéral et le Ministère de la sécurité intérieure pour renforcer la coordination avec les partenaires et les donateurs
- 2 ateliers de renforcement des capacités à l'intention des ministères de la sécurité intérieure du Gouvernement fédéral et des États fédérés pour accroître les capacités et renforcer les procédures opérationnelles du Programme national de réadaptation des déserteurs
- 1 document de stratégie sur un programme global de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'appui du recalibrage des forces nationales de sécurité, eu égard au Pacte de sécurité adopté à la Conférence de Londres sur la Somalie en 2017
- 24 réunions avec le Gouvernement fédéral afin de lui prodiguer des conseils stratégiques et techniques sur l'élaboration de mécanismes de gestion des armes et des munitions sûrs et transparents, notamment en appuyant la mise en place d'une commission nationale de contrôle des armes et des munitions
- 6 ateliers de renforcement des capacités en matière de marquage, d'immatriculation et de destruction des armes au niveau fédéral et au niveau des États
- 12 réunions avec la direction des forces de police somaliennes afin de lui apporter des conseils stratégiques et techniques pour le renforcement des capacités au niveau fédéral et au niveau des États
- 12 réunions avec le Gouvernement fédéral et 6 réunions avec les partenaires internationaux et régionaux afin de leur fournir des conseils stratégiques et techniques dans le domaine de la gestion des risques liés aux explosifs et de déterminer une stratégie nationale pour l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés
- 6 rapports sur les procédures opérationnelles permanentes, processus et pratiques exemplaires pour l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés
- 2 ateliers d'information sur les moyens de prévention et d'éradication de l'extrémisme violent et formations techniques à l'intention des coordonnateurs et personnes référentes du Gouvernement fédéral et des États fédérés sur les cadres de prévention et d'éradication de l'extrémisme violent, y compris les mesures juridiques de lutte contre le terrorisme à l'échelle internationale
- Appui à 6 réunions de coordination stratégique afin de favoriser l'alignement des activités des partenaires de stabilisation avec la stratégie nationale de stabilisation, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation
- 2 rapports analytiques sur l'indice de fragilité et le modèle de maturité concernant chacun des 16 districts, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, pour donner aux partenaires de stabilisation nationaux et internationaux les moyens d'orienter la coordination et la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
e) Renforcement de l'exercice des droits de l'homme, notamment pour les femmes et les enfants	i) Conformité d'au moins 75 % des lois et politiques de la Somalie avec les obligations nationales et internationales du pays dans le domaine des droits de l'homme	Objectif	Oui			
		Estimation		Non		
	Résultats effectifs					
	ii) La Commission nationale des droits de l'homme est pleinement opérationnelle et exécute son mandat	Objectif	Oui			
Estimation			Non			
Résultats effectifs				Non	Non	

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2019	2018	2017	2016	
	iii) Exécution des activités prévues dans le Plan d'action national visant à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit, notamment l'assistance aux survivants, la formation de la police et de l'Armée nationale somalienne et l'appui aux unités des bureaux des procureurs généraux chargées de la question des actes de violence sexuelle et sexiste, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États fédérés	Objectif Estimation Résultats effectifs	Oui 	Oui	Oui	Oui
	iv) Nombre de mesures clefs en place pour une politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme	Objectif Estimation Résultats effectifs	7 	5	3	2

Produits

- 8 ateliers afin que le Gouvernement fédéral et les États fédérés débattent des mesures à prendre et de l'examen et l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel et des engagements pris dans le plan d'action en matière de droits de l'homme
- 4 ateliers à l'intention du Gouvernement fédéral, des États fédérés et des organisations de la société civile sur le fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme et les attentes quant à ses activités
- 12 réunions de l'équipe spéciale de surveillance et d'information du pays, 3 réunions du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, 3 réunions du « Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés » et 3 réunions avec le Groupe de la protection de l'enfance du Ministre de la défense
- 3 rapports résumant les conclusions du mécanisme de surveillance et de communication de l'information
- 3 000 cartes au format de poche sur le sort des enfants en temps de conflits armés pour servir de support de sensibilisation à la protection de l'enfance
- 4 réunions du Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information et 2 réunions consultatives conjointes, avec le gouvernement et la société civile somalienne, sur les tendances et caractéristiques des violences sexuelles liées aux conflits
- 8 missions de surveillance dans les États fédérés et de visites, tous les deux mois, dans les régions afin de leur apporter des conseils concernant les violences sexuelles liées aux conflits
- 6 réunions du comité directeur sur le plan d'action national visant à mettre un terme aux violences sexuelles liées aux conflits pour examiner son exécution ; une réunion de consolidation des activités définies à l'issue de l'examen, afin de déterminer de nouvelles priorités pour le Gouvernement fédéral et les États fédérés
- 2 ateliers sur le traitement des affaires de violence sexuelle, notamment les échanges avec les victimes, les enquêtes, la collecte des preuves et la collaboration avec les procureurs, à l'intention des ministères d'exécution chargés de la justice, des femmes et des droits de l'homme, et des affaires religieuses
- 1 atelier commun avec l'AMISON pour préparer les forces armées somaliennes à faire face aux violences sexuelles liées aux conflits, à l'intention de l'Armée nationale somalienne, de la Police nationale et de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité
- 6 séances de formation de l'AMISON et des forces de sécurité somaliennes à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- 4 réunions du Groupe de travail conjoint ONU-AMISON sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, 4 réunions de l'équipe spéciale chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et réunions techniques mensuelles du groupe de travail technique chargé de ce sujet afin de passer en revue les évaluations des risques et l'exécution des mesures d'atténuation

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
f) Contributions cohérentes et efficaces de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale à la mise en œuvre du cadre de responsabilité mutuelle du Nouveau Partenariat pour la Somalie	i) Mise à profit par le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie afin de coordonner et d'aligner l'aide internationale	Objectif	14			
		Estimation		10		
		Résultats effectifs			10	10
	ii) Nombre d'examens réguliers et de mises à jour du cadre de responsabilité mutuelle du Nouveau Partenariat pour la Somalie	Objectif	2			
		Estimation		2		
		Résultats effectifs			1	
	iii) Nombre de consultations entre les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile concernant la loi sur la lutte contre la corruption avant son adoption par le Parlement	Objectif	5			
		Estimation		1		
		Résultats effectifs			1	
	iv) Nombre de réunions de coordination de la jeunesse entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés	Objectif	6			
		Estimation		4		
		Résultats effectifs				–
	v) Nombre de réunions du Conseil national de la jeunesse somalienne	Objectif	6			
		Estimation		3		
		Résultats effectifs				–

Produits

- Appui à 2 Forums de partenariat sur la Somalie coprésidés par le Président somalien et l'Organisation des Nations Unies ou un autre partenaire international, et révision du cadre de responsabilité mutuelle
- Appui à 8 réunions du comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie coprésidées par le Vice-Premier Ministre et un partenaire international
- 6 réunions d'information à l'intention des donateurs sur les programmes du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la Somalie
- Appui à la stratégie de sensibilisation à la lutte contre la corruption du Gouvernement fédéral au moyen de services consultatifs et d'une assistance logistique et technique
- 2 ateliers consacrés à l'intégrité du système à l'échelle régionale dans 2 États fédérés pour préparer les autorités locales et les organisations de la société civile à la lutte contre la corruption
- 4 réunions de coordination des jeunes, communes au Gouvernement fédéral et aux États fédérés, afin de contrôler l'exécution de la politique nationale de la jeunesse et de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse
- Assistance technique au Conseil national de la jeunesse somalienne, notamment aux réunions générales et aux activités de communication
- 1 conférence nationale annuelle de la jeunesse en partenariat avec les ministères de la jeunesse et des sports du Gouvernement fédéral et des États fédérés
- 3 larges campagnes d'information bien structurées, en anglais et en somali, afin de diffuser les principaux messages stratégiques de la MANUSOM et du Gouvernement fédéral en réponse aux événements prévus comme imprévus, notamment des communications de crise après des attaques de grande envergure ou des catastrophes humanitaires
- Conseils, orientations et appui technique au Gouvernement fédéral et aux États fédérés concernant des campagnes de communication dans divers domaines (notamment : droits politiques et droits de l'homme, gouvernance et sécurité, développement socioéconomique et humanitaire), conformément au mandat de la MANUSOM

Facteurs externes

97. La MANUSOM devrait atteindre ses objectifs si les conditions suivantes sont réunies : a) la situation de sécurité en Somalie continue de s'améliorer ; b) les relations entre le Gouvernement fédéral, le Parlement fédéral et les États fédérés sont constructives et empreintes de respect ; c) la situation en Somalie n'est pas davantage déstabilisée par les répercussions des crises dans la région ; d) les administrations et organisations régionales et internationales poursuivent leur action en Somalie ; e) le retrait de l'AMISOM suit les délais et conditions fixés dans le plan de transition ; f) la communauté internationale élargit son appui politique et financier au domaine de la sécurité (l'AMISOM et les institutions de sécurité somaliennes), et aux élections de 2020/21.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 9

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation (2018-2019)	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Montants nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Militaire et personnel de police	14 276,5	13 979,9	(296,6)	14 089,9	–	(186,6)	13 793,3
Personnel civil	31 794,8	36 899,7	5 104,9	39 718,5	–	7 923,7	44 823,4
Dépenses opérationnelles	49 837,8	46 855,6	(2 982,2)	51 108,4	8 501,3	1 270,6	48 126,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	95 909,1	97 735,2	1 826,1	104 916,8	8 501,3	9 007,7	106 742,9

Tableau 10

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif permanent approuvé pour 2018	1	2	1	7	31	40	29	1	112	49	–	161	71	41	4	277
Effectif proposé pour 2019	1	2	1	7	31	48	35	1	126	57	–	183	84	45	13	325
Total partiel, variation de l'effectif permanent	–	–	–	–	–	8	6	–	14	8	–	22	13	4	9	48
Effectif temporaire (autre que pour les réunions) approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	7	–	–	7	1	–	8	6	3	–	17

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif temporaire (autre que pour les réunions) proposé pour 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel, variation de l'effectif temporaire (autre que pour les réunions)	-	-	-	-	-	(7)	-	-	(7)	(1)	-	(8)	(6)	(3)	-	(17)
Effectif total approuvé pour 2018	1	2	1	7	31	47	29	1	119	50	-	169	77	44	4	294
Effectif total proposé pour 2019	1	2	1	7	31	48	35	1	126	57	-	183	84	45	13	325
Total variation	-	-	-	-	-	1	6	-	7	7	-	14	7	1	9	31

98. Le dépassement de crédits prévu en 2018 s'explique principalement par un taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international inférieur aux estimations (7 % contre 19 % prévus au budget approuvé pour 2018). Ce dépassement est en partie compensé par des dépenses opérationnelles inférieures aux estimations au titre : a) des installations et infrastructures, en raison d'un retard dans l'ouverture d'un nouveau bureau régional ; b) des opérations aériennes, du fait du remplacement d'un biréacteur par un avion à turbopropulseur ; c) des transports terrestres, la valeur du contrat pour les réparations et l'entretien des véhicules étant inférieure aux prévisions.

99. Le montant des dépenses à prévoir pour 2019 s'élève à 104 916 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et doit permettre de financer : le déploiement de 530 gardes et 14 policiers des Nations Unies (14 089 900 dollars) ; les traitements et dépenses communes de personnel (39 718 500 dollars) pour 183 postes soumis à recrutement international (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 31 P-5, 48 P-4, 35 P-3, 1 P-2, 57 SM), 129 postes soumis à recrutement national (84 AN, 45 AL) et 13 Volontaires des Nations Unies, comme indiqué dans le tableau 10, et de 23 membres du personnel fourni par des gouvernements ; des dépenses opérationnelles d'un montant de 51 108 400 dollars (soit 891 400 dollars au titre des consultants, 1 321 300 dollars au titre des voyages, 24 669 400 dollars au titre des installations et des infrastructures, 1 764 600 dollars au titre des transports terrestres, 9 289 900 dollars au titre des transports aériens, 7 747 600 dollars au titre des communications et de l'informatique, 1 722 700 dollars au titre des services médicaux et 3 701 500 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers).

100. En 2019, la MANUSOM propose les modifications ci-après aux effectifs :

- a) Création de 31 postes (1 P-4, 6 P-3, 7 SM, 7 AN, 1 AL, 9 VNU) :

Groupe intégré d'appui électoral

i) Un spécialiste des affaires électorales (conseiller pour l'inscription des électeurs et les questions de procédure) (P -4) à Mogadiscio ;

ii) Six spécialistes des affaires électorales (conseillers pour la coordination des opérations) (P -3) à Banadir, à Galmudug, au HirChébéli, au Djoubaland, dans le Puntland et dans l'État du Sud-Ouest ;

iii) Six observateurs électoraux (spécialistes de la logistique) (Volontaires des Nations Unies) à Banadir, à Galmudug, au HirChébéli, au Djoubaland, dans le Puntland et dans l'État du Sud-Ouest ;

iv) Six spécialistes des affaires électorales (communication et éducation des électeurs) (administrateurs recrutés sur le plan national) à Banadir, à Galmudug, au HirChébéli, au Djoubaland, dans le Puntland et dans l'État du Sud-Ouest ;

Bureau de liaison régional de Galmudug

v) Un assistant administratif (service mobile) à Dhuusamarreeb ;

vi) Un spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^e classe) (administrateur recruté sur le plan national) à Dhuusamarreeb ;

vii) Un assistant administratif recruté sur le plan national (agent local) à Dhuusamarreeb ;

Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

viii) Un spécialiste des affaires judiciaires (Volontaire des Nations Unies) à Dhuusamarreeb ;

Section de la sûreté et de la sécurité

ix) Trois agents de sécurité (service mobile) pour le Centre des opérations de sécurité à Mogadiscio ;

x) Un agent de sécurité (service mobile) à Dhuusamarreeb ;

xi) Un agent de sécurité (service mobile) à Jawhar ;

xii) Un agent de sécurité (service mobile) à Hargeysa ;

Équipe d'analyse intégrée et Pôle intégré d'information

xiii) Un analyste de l'information (Volontaire des Nations Unies) à Mogadiscio ;

xiv) Un spécialiste des opérations et responsable de l'établissement de rapports (Volontaire des Nations Unies) à Mogadiscio ;

b) Transformation de 17 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes permanents (7 P -4, 1 SM, 6 AN, 3 AL) :

Groupe intégré d'appui électoral

i) Sept spécialistes des affaires électorales (P -4) à Mogadiscio ;

ii) Un assistant administratif (service mobile) à Mogadiscio ;

iii) Six observateurs électoraux adjoints (administrateurs recrutés sur le plan national) à Mogadiscio ;

iv) Trois assistants administratifs (agents locaux) à Mogadiscio.

101. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2019 et celles approuvées pour 2018 s'explique par : a) l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, en raison de l'application d'un taux de vacance de 7 % pour les

postes existants de personnel recruté sur le plan international, inférieur au taux de 19 % inscrit au budget approuvé pour 2018, et la création proposée de 31 postes civils (1 P-4, 6 P-3, 7 SM, 7 AN, 1 AL, 9 VNU) pour appuyer l'exécution du mandat de la MANUSOM renforcé par la résolution 2408 (2018) du Conseil de sécurité ; b) la hausse des dépenses d'appui opérationnel, qui tient principalement à : i) une augmentation des ressources requises au titre des installations et infrastructures, en raison des dépenses prévues pour le nouveau bureau de Dhuusamarreeb, notamment l'acquisition du bâtiment et de l'équipement, ainsi que des dépenses renouvelables pour les services d'entretien et de sécurité des nouveaux locaux ; ii) une augmentation des ressources demandées au titre des services et matériel divers, du fait de dépenses de fret accrues pour l'acquisition du matériel requis pour le nouveau bureau de Dhuusamarreeb et de la nécessité de séances de formation spécialisée supplémentaires. Ces augmentations sont en partie compensées par la baisse des ressources demandées au titre : a) des opérations aériennes, comme suite à la reconfiguration de la flotte d'avions à voilure fixe, notamment le remplacement d'un avion à biréacteur par un avion à turbopropulseur, plus petit, avec des tarifs contractuels et des frais de location et de carburant inférieurs ; b) des transports terrestres, en raison de la baisse des frais contractuels pour les réparations et l'entretien des véhicules ; c) des services médicaux, du fait d'une baisse des tarifs contractuels des services médicaux en Somalie.

Ressources extrabudgétaires

102. La MANUSOM administre le fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réconciliation en Somalie. Au 24 juin 2018, ce fonds présentait un solde d'environ 477 400 dollars. La MANUSOM travaille en étroite collaboration avec ses partenaires en Somalie et s'attend à recevoir des contributions supplémentaires à l'appui des activités qu'elle mène dans le pays. Elle devrait être financée à hauteur de 2 millions de dollars en 2018 et ce montant devrait rester inchangé en 2019, la Mission œuvrant de concert avec le Gouvernement fédéral somalien afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour appuyer le Nouveau Partenariat pour la Somalie et renforcer le dispositif national de sécurité.

D. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(3 073 400 dollars)

Historique, mandat et objectif

103. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a été créé par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité (voir [S/2007/279](#), du 7 mai 2007, et [S/2007/280](#), du 15 mai 2007).

104. Le Centre régional a pour principale fonction de renforcer la capacité des Nations Unies de prévenir les conflits en Asie centrale. À cette fin, son mandat consiste à :

- a) Entretenir le dialogue sur les questions touchant à la diplomatie préventive avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées ;
- b) Suivre et analyser la situation sur le terrain et tenir le Secrétaire général de l'ONU informé des mesures prises en matière de prévention des conflits ;
- c) Se tenir en contact avec les organisations régionales compétentes, appuyer leurs actions et leurs initiatives en faveur de la paix et faciliter la coordination et

l'échange d'informations entre elles, en tenant dûment compte de leurs mandats respectifs ;

d) Définir le cadre politique et la direction des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région et aider les coordonnateurs résidents et les représentants du système des Nations Unies, y compris des institutions de Bretton Woods, à promouvoir l'adoption d'une approche intégrée de la diplomatie préventive et de l'assistance humanitaire ;

e) Entretenir une relation étroite avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour assurer une analyse complète et intégrée de la situation dans la région.

105. Le Centre joue un rôle de premier plan dans les activités de diplomatie préventive en Asie centrale et facilite le dialogue régional sur les questions les plus pressantes en matière de sécurité et de stabilité. Le ou la titulaire du poste de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Centre use de ses bons offices en Asie centrale et en dehors, en tenant des réunions avec les autorités, les acteurs de la société civile et les autres parties prenantes, pour promouvoir la coopération régionale.

Coopération avec d'autres entités

106. Le Centre fournit aux équipes de pays des Nations Unies des orientations générales en matière de diplomatie préventive pour assurer la cohérence et la complémentarité des mesures de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il échange régulièrement des données analytiques sur des questions pertinentes avec la MANUA et collabore avec le Bureau de lutte contre le terrorisme pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans la région. Il travaille en étroite coopération avec la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les questions relatives à l'eau et avec l'ONUDC sur celles relatives à la lutte contre les stupéfiants. Il s'entretient également avec le HCDH et ONU-Femmes au sujet des droits de l'homme et des questions de genre et collabore avec diverses entités des Nations Unies pour organiser des formations. Il reçoit un appui administratif du Bureau d'appui commun de Koweït.

Résultats obtenus en 2018

107. En 2018, le Centre a appuyé les dynamiques positives dans la région, ravivant la volonté politique de recourir à la coopération régionale pour éliminer les menaces et résoudre les problèmes. Avec les pays de la région, il a mené avec succès les trois initiatives conjointes suivantes : a) mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale ; b) renforcement de la capacité de la région de gérer les ressources hydriques transfrontières dans le bassin de la mer d' Aral ; c) facilitation du dialogue politique et promotion de l'utilisation des outils de diplomatie préventive.

108. Premièrement, en avril 2018, le Centre et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont lancé la troisième phase de leur projet conjoint visant à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Dans le cadre de cette initiative régionale, le Centre a organisé deux séminaires régionaux et deux formations consacrés aux conditions propices au terrorisme, au financement du terrorisme, à la sécurité aux frontières et à la question des combattants terroristes étrangers. Ces manifestations étaient destinées aux fonctionnaires et aux responsables de l'application des lois et de la lutte contre le terrorisme en Asie centrale. Le Centre

a également tenu des réunions de coordination avec les autres organisations internationales et régionales compétentes opérant dans la région.

109. Deuxièmement, le Centre est resté un des principaux forums régionaux pour les questions relatives à l'eau. Il coopère avec la présidence du Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral (actuellement le Turkménistan) pour mettre au point une stratégie régionale de gestion de l'eau et avec le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau pour établir des bulletins d'alerte rapide trimestriels consacrés aux problèmes susceptibles de survenir concernant les cours d'eau transfrontières.

110. Troisièmement, en étroite consultation avec le HCDH et son bureau régional au Kirghizistan, le Centre a continué de s'efforcer d'assurer la transversalisation des droits de l'homme et d'encourager les pays de la région à honorer leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme. Il a également collaboré avec les équipes de pays dans la région pour préparer l'Examen périodique universel et donner suite aux recommandations issues de l'Examen qui ont été acceptées par les pays d'Asie centrale.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

111. En 2019, le Centre continuera d'aider les pays d'Asie centrale à chercher des solutions mutuellement acceptables aux menaces et aux problèmes auxquels ils font tous face. En sa qualité de forum régional, il encouragera le renforcement de la coopération régionale. Il fera en sorte que les populations d'Asie centrale retirent un maximum d'avantages des nouvelles dynamiques politiques qui découlent de la coopération bilatérale et multilatérale nettement renforcée entre les pays de la région et consolidera la nouvelle approche régionale concernant le partenariat avec l'Afghanistan.

112. Le Centre continuera de suivre et d'analyser la situation dans la région et d'échanger des informations et des données analytiques pour permettre aux acteurs compétents de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité de manière adéquate. Le ou la titulaire du poste de Représentant spécial du Secrétaire général se rendra fréquemment dans les pays de la région pour mener des missions de bons offices et aider les gouvernements à faire face aux problèmes régionaux les plus urgents.

113. Le Centre facilitera encore le dialogue régional sur la gestion des ressources hydriques transfrontières entre les pays situés en amont et en aval des sources d'eau. Il continuera de s'attacher à renforcer les capacités dans le domaine de la diplomatie de l'eau et de consolider le système de signalement rapide des problèmes susceptibles de survenir concernant les cours d'eau de la région.

114. En collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, les gouvernements des pays d'Asie centrale et les autres parties prenantes, le Centre continuera de mener des activités ciblées dans le cadre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

115. Pour soutenir la lutte contre le trafic de drogues, le Centre continuera d'encourager l'adoption d'une approche régionale de la lutte contre les stupéfiants en Asie centrale, notamment en organisant des manifestations conjointes et en échangeant des informations et des données analytiques avec l'ONUSD, le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, les gouvernements régionaux et les autres acteurs concernés.

116. Bien que la situation s'améliore dans les parties d'Asie centrale où les frontières ne sont pas délimitées, des incidents continuent de se produire. Le Centre soutient les

États de la région dans leurs efforts visant à supprimer les causes du conflit et reste à leur disposition pour leur fournir l'assistance d'un tiers s'ils le demandent.

117. Le Centre coordonnera ses activités avec la MANUA afin d'encourager les États d'Asie centrale à collaborer davantage avec l'Afghanistan. En étroite coordination et consultation avec la MANUA, il continuera de suivre l'évolution de la situation dans la région et d'échanger des données analytiques avec les partenaires pour aider à atténuer les éventuelles répercussions transfrontières de la situation en Afghanistan.

118. En 2019, le Centre organisera son dialogue stratégique annuel sur la diplomatie préventive en Asie centrale avec les institutions et entités publiques chargées des études stratégiques, des experts indépendants et des universitaires. Il continuera d'offrir des formations en matière de diplomatie préventive aux fonctionnaires des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan.

119. Le Centre et le ou la titulaire du poste de Représentant spécial du Secrétaire général continueront d'encourager la promotion et la protection des droits de l'homme dans l'ensemble de la région. En 2019, le Centre continuera également d'aider les pays d'Asie centrale à honorer leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme et à mettre en œuvre les recommandations issues de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme et celles formulées par les autres organes compétents.

120. Le Centre continuera de promouvoir la question des femmes, de la paix et de la sécurité dans la région et de s'entretenir avec les gouvernements et la société civile pour améliorer la participation et la représentation des femmes dans les processus de prise de décisions et dans les institutions publiques.

121. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du Centre sont présentés ci-après.

Tableau 11

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Promouvoir la paix et la stabilité durables en Asie centrale

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesures des résultats			
			2019	2018	2017	2016
Amélioration de la coopération régionale entre les cinq États d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée, le traitement des enjeux régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles et l'adoption de mesures conjointes face aux répercussions transfrontières éventuelles de l'insécurité en Afghanistan	Appui aux initiatives conjointes menées par les États d'Asie centrale en vue d'éliminer les menaces communes en matière de sécurité : a) mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale ; b) renforcement de la capacité de la région de gérer les ressources hydriques transfrontières dans le bassin de la mer d'Aral ; c) facilitation du dialogue politique et promotion de l'utilisation des outils de diplomatie préventive	Objectif	3	3	3	3
		Estimation		3	3	3
		Résultats effectifs			3	3

Produits

- Visites régulières dans les pays d'Asie centrale et auprès des parties prenantes en vue de la réalisation de missions de bons offices

- 4 manifestations sur la gestion de l'eau (2 ateliers de renforcement des capacités et 2 réunions d'expert) organisées à l'intention des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan en vue de faciliter le dialogue régional sur la gestion des ressources en eau transfrontières
- 4 bulletins d'alerte rapide consacrés aux différends susceptibles de survenir concernant les ressources en eau transfrontières
- 1 conférence consacrée aux conséquences de la fonte des glaciers sur les systèmes hydrologiques nationaux et transfrontières des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan
- 1 réunion d'experts et de responsables politiques sur la mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale
- 1 session de formation régionale à la lutte contre le terrorisme destinée aux responsables de l'application des lois des pays d'Asie centrale
- 2 réunions régionales de coordination de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent destinées au personnel des services concernés dans les pays d'Asie centrale
- 1 séminaire sur les problèmes régionaux actuels tenu avec des représentants des instituts d'études stratégiques des pays d'Asie centrale, des experts extérieurs et des membres d'organisations régionales
- 1 réunion des ministres adjoints des affaires étrangères des pays d'Asie centrale consacrée à la définition des priorités en matière de paix et de sécurité
- Participation régulière aux réunions des organisations régionales compétentes et aux manifestations régionales organisées dans le cadre du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, de la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et de l'Initiative pour la sécurité des frontières en Asie centrale en vue de garantir les synergies
- Réunions d'information périodiques à l'intention des journalistes, publication régulière de communiqués de presse et de déclarations et tenue à jour du site Web du Centre

Facteurs externes

122. Le Centre devrait atteindre son objectif et parvenir aux réalisations escomptées si les gouvernements et les acteurs nationaux concernés s'attachent à recourir à la diplomatie préventive et au dialogue.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 12

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation (2018-2019)	
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart estimatif (3) = (2) - (1)	Montants nécessaires (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Augmentation/ (diminution) (6) = (4) - (1)	Total net pour 2019 (7) = (4) + (3)
Personnel civil	1 991,2	1 998,3	7,1	1	–	144,0	2 142,3
Dépenses opérationnelles	1 006,5	971,3	(35,2)	938,2	102,3	(68,3)	903,0
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 997,7	2 969,6	(28,1)	3 073,4	102,3	75,7	3 045,3

Tableau 13
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Admin-istrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2018	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	18	-	30
Effectif proposé pour 2019	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	18	-	30
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

123. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2018 s'explique principalement par la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles, laquelle découle de l'engagement de dépenses inférieures au montant du budget approuvé au titre : a) des communications et de l'informatique, compte tenu du changement dans la fourniture d'accès à Internet via le Centre de services mondial) ; b) des voyages, compte tenu des dépenses effectives.

124. Le montant des dépenses prévues pour 2019 s'élève à 3 073 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et dépenses communes de personnel correspondant à 30 postes (1 SSG, 1 P- 5, 2 P- 4, 2 P- 3, 2 SM, 4 AN et 18 AL) (2 135 200 dollars) ainsi que les dépenses opérationnelles (938 200 dollars), qui se rapportent aux consultants (40 100 dollars), aux voyages (242 400 dollars), aux installations et infrastructures (143 100 dollars), aux transports terrestres (54 000 dollars), aux communications et à l'informatique (332 600 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (126 000 dollars).

125. En ce qui concerne les effectifs, pour 2019, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (AL) de créer à la place un poste d'assistant chargé des ressources humaines (AL) et de supprimer un poste de chauffeur (AL) pour créer à la place un poste d'assistant (soutien logistique) (AL).

126. La variation (augmentation) entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget approuvé pour 2018 s'explique principalement par le fait que les montants prévus au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon et la classe réels moyens et par le ratio entre les dépenses communes de personnel effectives et les coûts salariaux effectifs pour le personnel recruté sur le plan international, estimés sur la base des tendances observées. Cette augmentation est en partie contrebalancée par la réduction des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles, qui s'explique principalement par la diminution des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : a) communications et informatique (compte tenu de la modification de la fourniture d'accès à Internet du Centre via le Centre de services mondial et de la réduction des coûts qui en a découlé) ; b) transports terrestres (compte tenu de la diminution des ressources nécessaires pour le remplacement des véhicules) ; c) fournitures, services et matériel divers (compte tenu de la réduction de la part qui revient au Centre dans les dépenses d'exploitation des quatre sites partagés avec le PNUD).

Ressources extrabudgétaires

127. En 2018, les ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 100 000 dollars devraient appuyer la réalisation des produits suivants :

a) Une réunion des ministres adjoints des affaires étrangères des pays d'Asie centrale, un dialogue stratégique avec les représentants des instituts d'études stratégiques d'Asie centrale et une série d'activités visant à renforcer les capacités de prévention des conflits des fonctionnaires des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan (350 000 dollars) ;

b) La mise en œuvre du projet de gestion des ressources hydriques transfrontières d'Asie centrale (fonds recueillis dans le cadre de l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques) (250 000 dollars) ;

c) Le lancement de la troisième phase du projet conjoint du Centre et du Bureau de lutte contre le terrorisme visant à mettre en œuvre le Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale (500 000 dollars).

128. En 2019, le Centre devrait recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de plus ou moins 1 150 000 dollars pour financer ses activités, notamment :

a) L'organisation d'un dialogue stratégique avec les représentants des instituts d'études stratégiques d'Asie centrale et de plusieurs activités de renforcement des capacités destinées aux pays d'Asie centrale et à l'Afghanistan, l'objectif étant d'aider les gouvernements régionaux à accroître leurs capacités de prévention des conflits (350 000 dollars) ;

b) La mise en œuvre du projet de coopération régionale sur le partage des ressources hydriques transfrontières entre l'Asie centrale et l'Afghanistan (300 000 dollars) ;

c) La poursuite de la troisième phase du projet conjoint du Centre et du Bureau de lutte contre le terrorisme visant à mettre en œuvre le Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale (500 000 dollars).

E. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(3 581 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

129. L'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. La Commission est notamment chargée de prêter son appui aux opérations de démarcation de la frontière terrestre et de tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert des autorités dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière et sur la presqu'île de Bakassi, d'améliorer le sort des populations concernées et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance à prendre. Le 8 décembre 2017, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Commission pour une période d'un an (S/2017/1034).

130. Des accords ont été conclus sur les quatre parties de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, notamment concernant le retrait et le transfert des autorités dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet

2004) et sur la presqu'île de Bakassi (juin 2006). L'application de la décision de la Cour relative à la frontière maritime est achevée, à la suite de l'approbation officielle de la carte maritime par les parties en mars 2008, et de leur constatation, en avril 2011, que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat. La question de la frontière maritime étant réglée, le rôle de l'ONU consiste désormais à veiller à ce que l'arrêt rendu par la Cour soit traduit de façon cohérente dans la déclaration sur la délimitation de la frontière et dans les cartes finales.

131. Selon des estimations fiables, cette frontière s'étend sur une distance totale de 2 100 kilomètres. L'évaluation menée dans le cadre de missions a porté sur un total de 2 005 kilomètres et abouti à la signature par les deux parties de plans attestant leur accord. La Commission rencontre cependant d'importantes difficultés matérielles, logistiques et juridiques dans la conduite de ses activités et, en conséquence, seuls 37 % de la frontière terrestre ont pu être démarqués. L'insécurité qui règne dans le nord du Cameroun et du Nigéria, en particulier dans les zones menacées par les attaques terroristes de Boko Haram et de ses groupes militants affiliés, a également compromis le travail de la Commission. En outre, au vu de l'exacerbation des tensions politiques dans le sud-est du Nigéria et dans la région centre-ouest du Cameroun, où un mouvement séparatiste anglophone s'est établi, l'action de prévention menée par la Commission prend une importance toute particulière. Même si cette dernière a appliqué avec efficacité l'arrêt de la Cour internationale de Justice relatif à la souveraineté du Cameroun sur la presqu'île de Bakassi, le règlement des tensions transfrontières nécessite que la démarcation soit concluante sur l'intégralité de la frontière. Pour que les progrès importants qui ont été réalisés au cours de la dernière décennie ne soient pas réduits à néant, la démarcation doit être officiellement achevée, et tous les plans signés par les parties dans le cadre d'une déclaration finale sur la délimitation de la frontière. L'établissement des cartes définitives et les initiatives de développement transfrontalier et de renforcement de la confiance qui l'accompagnent peuvent contribuer à désamorcer des conflits potentiels. En outre, le règlement pacifique du différend opposant les deux pays au sujet de la démarcation renforcera la stabilité de la sous-région et permettra de mettre en place une stratégie commune et efficace pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité.

132. La Commission apporte également son concours à l'élaboration de mesures de confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées. Les domaines principaux dans lesquels les Gouvernements camerounais et nigérian (ci-après « les parties ») doivent intervenir sont la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau et les infrastructures de base. Sachant que le processus en cours est un exemple remarquable de règlement pacifique des différends, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne se sont engagées à financer les projets de renforcement de la confiance destinées aux populations concernées par la démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

Coopération avec d'autres entités

133. Le secrétariat de la Commission est installé dans les locaux de l'UNOWAS, à Dakar. L'UNOWAS fournit un appui administratif et logistique à la Commission (gestion des voyages et gestion de l'administration, à savoir de l'informatique, des ressources humaines, des services financiers, des services budgétaires et des achats). Il lui fournit également un appui fonctionnel dans les domaines de l'information, des droits de l'homme et des affaires économiques. Le secrétariat de la Commission conseille et accompagne l'UNOWAS pour ce qui est de l'analyse socioéconomique de la région et des questions juridiques ; il lui donne également accès aux systèmes de cartographie et d'information géospatiale et aux analyses correspondantes.

134. Moyennant remboursement, les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria prêtent un appui logistique et administratif à la Commission et aux observateurs civils de l'ONU déployés dans les deux pays.

135. La Commission continue de coopérer avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria pour les aider à élaborer des mesures de confiance à même de répondre aux besoins des populations vivant près de la frontière terrestre et de promouvoir de part et d'autre de celle-ci la paix, la sécurité et le développement durable.

136. Afin de favoriser la stabilité régionale et de renforcer la coopération entre les Gouvernements camerounais et nigérian, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix donnera en 2019 des orientations politiques et stratégiques au secrétariat de la Commission et facilitera l'exécution du mandat de l'équipe d'appui. Au titre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions, le secrétariat de la Commission reçoit des prestations en matière d'achats et de passation de marchés fournies par les centres de services mondiaux et régionaux, au financement desquels elle contribue. L'équipe d'appui collabore avec les bureaux chargés des systèmes d'information géospatiale de Brindisi et de New York.

Résultats obtenus en 2018

137. L'insécurité dans les zones frontalières du nord du Nigéria et du Cameroun, où Boko Haram sème la violence, continue de nuire aux activités de la Commission, retardant l'évaluation et la démarcation en divers endroits. En outre, l'aggravation des tensions dans les régions anglophones du Cameroun a été source de nouvelles préoccupations en matière de sécurité et a rendu difficiles les activités de démarcation et d'édification des bornes qui étaient en cours.

138. Treize points de désaccord notables subsistent. Au cours de la période considérée, le Président de la Commission a engagé des consultations bilatérales avec les chefs des délégations camerounaise et nigériane afin qu'ils harmonisent leurs positions concernant certains paragraphes de l'arrêt de la Cour internationale de Justice. En octobre 2017 et mai 2018, les parties ont officiellement fait part de leurs positions au Président, sur la base desquelles des propositions concrètes pourront être faites pour résoudre leurs différends.

139. Au moment de la rédaction du présent rapport, 991 bornes sont édifiées le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. La mise en place de 335 bornes supplémentaires, prévue pour le premier trimestre de 2018, n'a pas pu commencer, les parties ayant pris du retard dans l'application des mesures de sécurité relatives aux opérations sur le terrain. Les parties se sont donc réunies à Lagos les 19 et 20 mars 2018 pour mettre la dernière main aux modalités d'application des mesures de sécurité renforcées et l'installation des bornes devrait pouvoir reprendre en octobre 2018.

140. Une session de travail conjointe s'est tenue du 3 au 7 septembre 2018 pour avancer sur le projet d'établissement des cartes définitives.

141. L'équipe d'appui de la Commission et les parties progressent pour ce qui est de la démarcation de la frontière. Cependant, si ce processus de démarcation pacifique est exemplaire à bien des égards, des efforts restent à faire pour favoriser le relèvement rapide et le développement durable. Dans cette optique, et avec l'aide des parties et des équipes de pays du Cameroun et du Nigéria, l'équipe d'appui a élaboré plusieurs projets en faveur des populations locales concernées par la démarcation. Ces initiatives visent à appuyer les mesures de confiance, à renforcer les relations intercommunautaires transfrontières et à améliorer les services de base.

142. La Commission s'emploie également à nouer des relations de travail avec la Commission du bassin du lac Tchad en vue d'élaborer des projets socioéconomiques au profit de la population concernée dans le secteur du lac Tchad, ainsi qu'en ce qui concerne l'entretien, la remise en état et la densification des bornes frontière.

143. Les parties se sont de nouveau engagées à remobiliser les fonds de contributions volontaires consacrés au processus de démarcation et restent déterminées à pleinement appliquer l'arrêt de la Cour internationale de Justice, en s'acquittant notamment des tâches de renforcement de la confiance et de développement transfrontalier en faveur des populations concernées.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

144. En 2019, l'équipe d'appui continuera de faciliter la coopération entre les parties, l'objectif étant : a) de régler les différends concernant la démarcation dont l'examen avait été ajourné principalement en raison d'interprétations divergentes de certains paragraphes de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, des difficultés d'accès tenant à la nature du terrain et des problèmes de sécurité locaux ; b) d'achever l'évaluation dans les zones restantes ; c) de construire environ 430 bornes ; d) de produire et de faire valider les projets de cartes par les experts de chaque partie ; e) de fournir des orientations juridiques et de produire et classer des données pertinentes sur lesquelles fonder la rédaction d'une déclaration sur la délimitation de la frontière et d'annexes techniques y relatives ; f) de contribuer à l'élaboration de programmes de renforcement de la confiance destinés aux populations vivant dans les zones concernées par le processus de démarcation et les projets de développement transfrontaliers ; g) d'appuyer la remise en état et la densification des éléments de démarcation de la frontière dans la région du lac Tchad, à savoir le long du segment de frontière nigéro-camerounais qui s'étend du point d'intersection Cameroun-Nigéria-Tchad jusqu'à la borne n° 5 ; h) de continuer à promouvoir l'appui à la Commission du bassin du lac Tchad dans la mise en œuvre du plan stratégique d'action rapide et des projets socioéconomiques en faveur des femmes et des jeunes ; i) de favoriser la coopération sous-régionale sur les bonnes pratiques en matière de gestion des frontières en diffusant les enseignements tirés des activités de la Commission mixte ; j) d'appuyer la campagne de collecte de fonds, de poursuivre les activités de démarcation et d'élaborer des mesures de confiance qui soient conformes aux nouveaux plans-cadres pour l'aide au développement des deux pays.

145. L'équipe d'appui aidera également les parties à mobiliser les fonds supplémentaires nécessaires pour terminer les activités de démarcation et mener à bien les initiatives de renforcement de la confiance.

146. Les derniers points de désaccord qui subsistent au sujet de la démarcation de la frontière devraient être réglés au cours de l'année 2019. Il ne sera donc pas nécessaire de recourir au spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) pour réaliser l'analyse politique, dont pourra seul se charger le spécialiste des questions politiques (P-4) de l'actuelle équipe d'appui de la Commission. Par conséquent, la Commission propose la suppression du poste temporaire de spécialiste hors classe des questions politiques (P -5).

147. En plus de l'équipe d'appui existante, il faudra continuer de faire appel à des compétences techniques et juridiques externes pour mettre en œuvre et achever les activités de démarcation. Ces experts veilleront au respect des droits des populations concernées vivant dans les zones du bassin du lac Tchad et de la presqu'île de Bakassi, évalueront la situation en matière de sécurité et sensibiliseront les populations frontalières. En outre, des compétences en matière d'ingénierie seront nécessaires pour gérer efficacement les tâches techniques et administratives liées aux activités d'édification des bornes.

148. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats de la Commission sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 14

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Parvenir à une application pacifique et ordonnée de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice concernant les frontières terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Progrès accomplis vers la réalisation de la démarcation de la frontière terrestre et vers la conclusion d'un accord de coopération entre le Cameroun et le Nigéria sur les questions relatives à la frontière maritime	i) Maintien du nombre de réunions de la Commission consacrées à l'examen des questions de démarcation auxquelles le Cameroun et le Nigéria ont participé	Objectif	3	3	3	3
		Estimation	3	3	3	3
		Résultats effectifs		3	2	1
	ii) Progression du pourcentage de la frontière terrestre pour lequel le Cameroun et le Nigéria sont parvenus à un accord concernant l'emplacement des bornes	Objectif	100 (2 100 km)	100 (2 100 km)	100 (2 100 km)	100 (2 100 km)
		Estimation	100 (2 100 km)	98 (2 058 km)	98 (2 058 km)	98 (2 058 km)
		Résultats effectifs		98 (2 058 km)	98 (2 058 km)	95 (2 001 km)
	iii) Progression du taux d'exécution des contrats de démarcation concernant la frontière terrestre (pourcentage cumulé)	Objectif		84	81	80
		Estimation	88	85	80	78
		Résultats effectifs		85	77	77

Produits

- 3 réunions de haut niveau de la Commission consacrées à l'examen des questions liées à l'application pacifique de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, notamment l'adoption des rapports des missions d'évaluation conjointes, le règlement des différends nés de ces missions, l'adoption de mesures de confiance en faveur des populations concernées par la démarcation et la gestion des activités de démarcation et d'édification des bornes
- 2 réunions extraordinaires de la sous-commission chargée de la démarcation, d'une durée moyenne d'une semaine, tenues pour coordonner les travaux du comité chargé de rédiger la déclaration de la délimitation de la frontière et de valider l'annexe 1 de la déclaration
- 2 réunions extraordinaires de l'équipe technique conjointe, d'une durée moyenne d'une semaine, tenues pour confirmer les toponymes et achever l'établissement des cartes définitives
- 2 réunions consultatives juridiques et techniques avec les parties afin de faciliter le règlement des points de désaccord nés des missions d'évaluation conjointes ainsi que l'adoption par les parties des solutions proposées
- 1 mission de gestion, de supervision technique et de contrôle des travaux réalisés par les entrepreneurs titulaires des contrats de démarcation
- 3 réunions avec les donateurs sur les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des activités de démarcation restantes et des initiatives de renforcement de la confiance
- 4 réunions du comité directeur du projet et de l'équipe de suivi technique sur les activités d'édification des bornes, à Yaoundé et à Abuja
- Campagne d'information sur les réalisations de la Commission en matière de prévention des conflits et de renforcement de la confiance, et élaboration de supports de communication sur le processus de démarcation
- 1 mission de la sous-commission chargée de la démarcation, conduite le long de la frontière terrestre afin de régler les points de désaccord et d'évaluer l'avancement des travaux de démarcation

- 140 projets de carte à l'échelle 1/50 000 (frontière terrestre), 2 projets de carte à l'échelle 1/50 000 (frontière maritime), 3 projets de carte à l'échelle 1/500 000 et 1 projet de carte à l'échelle 1/1 500 000 (intégralité de la frontière) représentant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria
- 1 mission technique chargée de vérifier les données de terrain des cartes définitives et de valider lesdites cartes
- 1 projet de déclaration sur la délimitation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
b) Confirmation du retrait et du transfert des autorités dans tous les secteurs concernés, y compris sur la presqu'île de Bakassi	i) Nombre de visites effectuées par des observateurs civils dans la zone frontalière terrestre et dans le secteur du lac Tchad, avec la participation du Cameroun et du Nigéria, afin de veiller au respect des droits des populations concernées	Objectif	3	3	3	3
		Estimation	3	3	3	3
		Résultats effectifs		3	3	–
	ii) Nombre de problèmes liés à la sécurité à la frontière et de cas de présence illégale de soldats signalés après le retrait et le transfert des autorités	Objectif	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
		Estimation	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
		Résultats effectifs		Aucun	Aucun	Aucun
	iii) Maintien du nombre d'antennes administratives camerounaises dans l'ensemble de la presqu'île de Bakassi	Objectif	2	2	2	2
		Estimation	2	2	2	2
		Résultats effectifs		2	2	2

Produits

- 2 missions effectuées par des observateurs civils le long de la frontière terrestre afin de vérifier que les droits des populations concernées sont respectés et leur bien-être assuré, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes
- 2 réunions consultatives sur l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives nationales en faveur du développement et de l'environnement dans les zones frontalières
- 2 rapports établis par les observateurs civils à l'issue de leur visite dans la zone frontalière terrestre

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
c) Amélioration de la situation s'agissant du respect des droits des populations concernées et du développement local dans les zones frontalières, et revitalisation de la Commission du bassin du lac Tchad	i) Nombre de violations signalées dans le secteur du lac Tchad	Objectif	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
		Estimation	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
		Résultats effectifs		Aucune	Aucune	Aucune
	ii) Maintien de l'appui aux projets de développement local mis en œuvre au Cameroun et au Nigéria (nombre de projets)	Objectif	4	4	4	4
		Estimation	4	4	4	4
		Résultats effectifs		4	4	4
	iii) Maintien du nombre de campagnes de mobilisation de ressources organisées avec le Cameroun et le Nigéria au profit de projets de renforcement de la confiance	Objectif	4	4	4	4
		Estimation	4	4	4	4
		Résultats effectifs		4	4	4

Produits

- 4 projets établis à la suite d'études de faisabilité en vue d'améliorer le bien-être des populations concernées, portant sur la sécurité alimentaire, le microcrédit, l'eau potable, le renforcement des capacités de création d'emploi et l'accès des populations locales au réseau électrique, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes et sur les violations des droits de l'homme
- 4 campagnes de mobilisation de ressources menées auprès des Gouvernements camerounais et nigérian, de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires, afin d'encourager la coopération transfrontière et la mise au point de programmes économiques communs
- 1 mission de sensibilisation menée auprès des populations vivant dans les zones concernées par les activités de démarcation
- 1 mission menée avec la Commission du bassin du lac Tchad pour appuyer l'application des mesures de confiance entre le Cameroun et le Nigéria
- 3 rapports sur l'environnement, la santé et la sécurité alimentaire, établis à l'issue de visites sur le terrain

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
d) Renforcement de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest en vue de prévenir les conflits par une bonne gestion des frontières inspirée des enseignements tirés de l'expérience de la Commission	Nombre de réunions régionales tenues avec les États membres de la CEDEAO et d'autres organisations régionales concernant le règlement de différends frontaliers	Objectif	1	1	1	1
		Estimation			–	–
		Résultats effectifs				–

Produits

- 1 mission conjointe menée avec l'Union africaine et les parties pour mettre en commun les enseignements tirés et les pratiques optimales, en vue de promouvoir la démarcation de la frontière en tant que mécanisme de prévention des conflits
- 2 documents sur des questions d'ordre juridique et technique relatives à la déclaration sur la délimitation de la frontière et à l'établissement des cartes définitives

Facteurs externes

149. L'objectif devrait être atteint, sous réserve que le Cameroun et le Nigéria continuent de respecter l'arrêt de la Cour internationale de Justice et le plan de travail adopté par l'équipe d'appui, que les conditions de sécurité s'améliorent et que les ressources extrabudgétaires nécessaires continuent d'être allouées aux activités d'édification des bornes et à la mise en place d'initiatives de renforcement de la confiance.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation (2018-2019)	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Montants nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ diminution	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) – (1)	(4)	(5)	(6) = (4) – (1)	(7) = (4) + (3)
Militaire et personnel de police	84,6	56,6	(28,0)	71,9	–	(12,7)	43,9
Personnel civil	1 713,7	1 782,3	68,6	1 354,9	–	(358,8)	1 423,5
Dépenses opérationnelles [ONU]	2 117,1	2 084,7	(32,4)	2 154,9	1,1	37,8	2 122,5
Total (déduction faite des contributions du personnel)	3 915,4	3 923,6	8,2	3 581,7	1,1	(333,7)	3 589,9

Tableau 16
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
										<i>Sécurité</i>	<i>généraux</i>					
Effectif approuvé pour 2018	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	10	-	2	-	12
Effectif proposé pour 2019	-	-	-	-	2	6	-	-	8	1	-	9	-	2	-	11
Variation	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(1)

150. Le montant estimatif du dépassement de crédits pour 2018 s'explique principalement par : a) des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel recruté sur le plan international en raison d'un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions (0 % contre 5 % prévus au budget) ; b) le fait que les dépenses liées aux services de sécurité aient été plus élevées que prévu, les nouveaux bureaux de Yaoundé devant répondre aux normes minimales de sécurité opérationnelle ; c) des dépenses de fret et des coûts connexes supérieurs aux prévisions, en raison de l'envoi de matériel provenant de la liquidation de la Commission. Ce dépassement de crédits est partiellement compensé par : des dépenses moins élevées que prévu au titre du transport aérien, en raison de la renégociation du contrat de location et d'exploitation des moyens aériens de l'UNOWAS en décembre 2017 ; une indemnité de subsistance (missions) versée aux conseillers militaires moins élevée que prévu (175 dollars par jour contre les 200 dollars inscrits au budget).

151. Le montant estimatif des dépenses à prévoir pour 2019 s'élève à 3 581 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et correspond aux coûts que représente un conseiller militaire (71 900 dollars) ; aux traitements et dépenses communes de personnel (1 354 900 dollars) concernant 11 emplois de temporaires (2 P-5, 6 P-4, 1 agent du service mobile et 2 agents locaux) ainsi qu'aux besoins opérationnels (2 154 900 dollars), à savoir les services de consultants (722 200 dollars), les voyages (332 300 dollars), les installations et infrastructures (300 500 dollars), les transports terrestres (51 300 dollars), les transports aériens (212 600 dollars), l'informatique et les communications (322 500 dollars), ainsi que les fournitures, services et matériel divers (213 500 dollars).

152. L'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria propose, pour 2019, de supprimer le poste temporaire de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), les évaluations qui ont été menées ayant montré que l'appui apporté par les observateurs civils des Nations Unies à Calabar (Nigéria) et à Yaoundé en matière d'analyse politique serait suffisant. Une fois réglés les points de désaccord qui subsistaient en 2018 au sujet de la démarcation de la frontière, la nécessité de conduire une analyse politique au sein de l'équipe d'appui sera réduite.

153. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2019 et celles approuvées pour 2018 s'explique principalement par : a) des dépenses revues à la baisse au titre du personnel recruté sur le plan international en raison de la suppression proposée d'un poste temporaire de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) ; b) la réduction des dépenses relatives aux opérations aériennes, en raison d'une renégociation de contrat en décembre 2017 ; c) des dépenses revues à la baisse au titre de l'informatique et des communications, du fait de la diminution des frais de location

du transpondeur résultant de la renégociation d'un contrat ; d) la réduction de l'indemnité de subsistance (missions) versée au conseiller militaire (qui passera de 200 dollars par jour en 2018 à 175 dollars par jour en 2019). Cette baisse est en partie contrebalancée par : a) l'augmentation des dépenses au titre des consultants, en raison d'un taux de vacance de postes inférieur à celui qui avait été approuvé pour le déploiement des cinq observateurs civils (0 % contre 30 %) ; b) l'augmentation des dépenses de fret et des coûts connexes, en raison de l'envoi de matériel provenant de la liquidation de missions ; c) des dépenses supplémentaires liées au recrutement temporaire d'un chauffeur, dans le cadre des activités d'édification des bornes qu'il est prévu de mener en 2019.

Ressources extrabudgétaires

154. Les travaux d'édification des bornes sont exécutés par des entrepreneurs qualifiés choisis par l'Organisation dans le cadre d'un processus de passation des marchés concurrentiel, conformément aux règles et règlements et au Manuel des achats de l'ONU en vigueur. À ce jour, les ressources extrabudgétaires auraient permis l'édification de 991 bornes, sur un total de 2 696.

155. Dans l'optique de terminer le projet d'édification des bornes, les parties ont convenu des coordonnées correspondant à l'emplacement des quelque 1 705 bornes restant à installer pour que la démarcation physique de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria soit achevée. Le coût global du projet est estimé à 12 millions de dollars. Au moment de la rédaction de ce rapport, le solde non utilisé du fonds d'affectation spéciale s'élève à 3 millions de dollars, somme versée par le Gouvernement allemand pour mettre en œuvre le projet d'édification des bornes.

156. Compte tenu de l'épuisement du fonds d'affectation spéciale et de la nécessité de poursuivre les travaux d'édification des bornes, les parties se sont engagées à y verser 6 millions de dollars supplémentaires (soit 3 millions chacune), ce qui portera à 9 millions de dollars les contributions disponibles. L'Union européenne est également favorable au financement des activités de démarcation et la Commission poursuivra ses activités de collecte de fonds pour combler le déficit.

157. En outre, il faudra mobiliser des ressources pour financer les initiatives de renforcement de la confiance et de développement transfrontalier visant à appuyer les populations concernées par la démarcation.

F. Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban

(8 900 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

158. En 2007, à la suite du conflit armé qui avait éclaté en juillet 2006 entre Israël et le Hezbollah et de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [1701 \(2006\)](#), le Secrétaire général a nommé un Coordonnateur spécial pour le Liban. Du fait de l'intensification de la présence et des activités des Nations Unies au Liban, ainsi que des problèmes existants sur les plans politique et humanitaire ainsi qu'en matière de développement et de sécurité, il était nécessaire de renforcer la coordination des intervenants des Nations Unies de façon à fournir un appui efficace au Liban.

159. La personne nommée au poste de Coordonnateur spécial est le ou la fonctionnaire de plus haut rang des Nations Unies qui veille à l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité et représente le Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, de tous les partis politiques du pays et du corps

diplomatique en poste au Liban. Elle est secondée par le Coordonnateur spécial adjoint, qui, depuis 2012, occupe également les fonctions de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, et est chargé de la planification et de la coordination de l'action humanitaire et des activités de développement des Nations Unies au Liban. Le ou la titulaire du poste de Coordonnateur spécial fournit également des orientations politiques à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à l'équipe de pays des Nations Unies, et s'emploie à promouvoir la cohérence des activités de l'Organisation.

160. En 2013, en réponse à l'appel lancé par le Conseil de sécurité en faveur d'un soutien ferme et coordonné de la communauté internationale au Liban face aux nombreux problèmes qui menaçaient la sécurité et la stabilité du pays (voir [S/PRST/2013/9](#)) et pour souligner la nécessité d'obtenir une aide des donateurs dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la sécurité, le Secrétaire général a créé une structure de soutien politique, le Groupe international d'appui au Liban. Coprésidé par le Secrétaire général et dirigé dans le pays par le Bureau de la Coordonnatrice spéciale, ce groupe de coordination et d'appui de haut niveau a convoqué plusieurs réunions ministérielles à Berlin, New York, Paris et Rome.

161. Rappelant le communiqué du Groupe international d'appui publié le 8 décembre 2017 à l'issue de sa réunion de Paris, le Conseil de sécurité a, dans une déclaration en date du 19 décembre 2017, réaffirmé son ferme attachement à la stabilité, à la sécurité, à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban. Il a de nouveau souligné la nécessité de protéger le Liban des crises régionales, appelé toutes les parties libanaises à appliquer une politique de dissociation concrète à l'égard des conflits extérieurs, réaffirmé son soutien aux efforts déployés par les autorités libanaises pour rétablir le fonctionnement normal des institutions et préparer la tenue d'élections législatives en mai 2018 au plus tard et invité le Gouvernement libanais à accélérer son programme de réforme. Le Conseil a rappelé le rôle qui incombait exclusivement à l'Armée libanaise et aux institutions de l'État chargées de la sécurité de protéger le pays, ses frontières et sa population, et a demandé à toutes les parties libanaises de reprendre les discussions en vue d'établir une stratégie de défense nationale. Le Conseil a engagé le Groupe international d'appui à continuer de promouvoir la sécurité, la stabilité et le développement socioéconomique du pays.

162. Conformément à ces priorités et à l'idée d'action préventive mise en avant par le Secrétaire général, le Bureau continue d'articuler son action autour de trois axes d'intervention stratégiques : a) la paix et la sécurité ; b) la stabilité ; c) l'appui à la stabilisation et au développement. Cette démarche axée sur l'intégrité territoriale du Liban est décrite dans le cadre stratégique des Nations Unies pour le Liban pour 2017-2020, qui a été approuvé par le Gouvernement en octobre 2016. Le cadre stratégique comprend également le Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban, plan national du pays qui s'inscrit dans le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience.

163. Du fait de l'instabilité de la situation politique au Liban, la mission de bons offices de la Coordonnatrice spéciale et l'appui politique du système des Nations Unies restent nécessaires. Le maintien de la présence politique des Nations Unies demeure essentiel pour concourir aux efforts déployés par le Liban et la communauté internationale en vue de promouvoir l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité et pour coordonner l'appui de la communauté internationale face aux répercussions de la crise syrienne au Liban.

164. Le Bureau continue de favoriser le respect intégral de la politique de dissociation du Liban, conformément à la Déclaration de Baabda de 2012, et de promouvoir le dialogue national en vue de l'élaboration d'une stratégie de défense nationale.

Coopération avec d'autres entités

165. Le Bureau de la Coordonnatrice spéciale coopère étroitement avec la FINUL aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Conformément au bilan stratégique de la FINUL établi en 2017, le Bureau et la Force intensifient leur collaboration et leur action commune avec les parties prenantes nationales et internationales pour maintenir la cessation des hostilités et insister pour que des progrès, en ce qui concerne en particulier l'extension de l'autorité de l'État dans l'ensemble du Liban, soient réalisés.

166. Dans le but de mieux intégrer les activités des Nations Unies au Liban relevant du cadre stratégique, la Coordonnatrice spéciale, de concert avec le Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Liban, est en liaison avec d'autres entités des Nations Unies, la Banque mondiale et les donateurs internationaux, par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies et du Forum des représentants des donateurs pour le développement du Liban. Le renforcement du partenariat des Nations Unies et de la Banque mondiale dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix a permis d'intensifier les échanges d'informations, de réaliser davantage d'analyses conjointes et de mieux coordonner les politiques menées.

167. Le Bureau s'entretient avec le Gouvernement libanais, des représentants des membres permanents du Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, ainsi que le Groupe international d'appui au Liban et ses membres, ainsi qu'avec diverses entités des Nations Unies, pour préserver le consensus obtenu et mobiliser l'appui en faveur de la stabilité, de la souveraineté et des institutions publiques du pays.

168. Pour renforcer l'autorité de l'État, le Bureau s'emploie à promouvoir l'application du plan de renforcement des capacités de l'Armée libanaise et du plan stratégique quinquennal des Forces de sécurité intérieure, présenté lors de la réunion ministérielle sur les institutions libanaises chargées de la sécurité tenue à Rome le 15 mars 2018.

169. Le Bureau tire parti de la présence d'autres missions et organismes des Nations Unies, mettant à profit tous les moyens dont dispose l'Organisation sur le plan politique et en matière de sécurité et de développement. En vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec la FINUL, le Bureau reçoit un appui de la Force dans les domaines des finances, des achats, des services techniques, des communications, des services de santé, des transports et de la logistique. Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité du PNUD assure des services de sécurité et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale fournit des services médicaux à Beyrouth. La section de la sécurité du Bureau a été rattachée au Département de la sûreté et de la sécurité, dont elle partage les locaux, pour éviter que certaines tâches soient effectuées en double et optimiser les analyses et orientations établies en commun sur des questions de sécurité intéressant la Coordonnatrice spéciale, en sa qualité de responsable désignée.

Résultats obtenus en 2018

170. En ce qui concerne le pilier Paix et sécurité, la cessation des hostilités entre le Liban et Israël s'est maintenue. Le Bureau a participé aux réunions du mécanisme tripartite dirigé par la FINUL et s'est activement employé, avec les parties prenantes présentes de part et d'autre de la Ligne bleue et dans la région, à prévenir l'escalade de la violence, notamment en atténuant les effets des discours hostiles. La Coordonnatrice spéciale a encouragé la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, dont celles relatives au respect

de la cessation des hostilités, favorisant l’instauration de conditions propices à un cessez-le-feu permanent et au désarmement des groupes armés non étatiques. La création, avec le concours des parties, d’un mécanisme destiné à négocier et déterminer le statut des fermes de Chebaa et la question de Ghajar demeure incertaine.

171. Le Bureau a coopéré avec les gouvernements libanais et italien, le Groupe international d’appui, les partenaires régionaux et la FINUL pour préparer la réunion ministérielle tenue à Rome le 15 mars 2018, la première conférence internationale de ce type organisée sous les auspices du Groupe international d’appui depuis 2012, l’accent étant mis sur l’extension de l’autorité de l’État et le renforcement des institutions libanaises chargées de la sécurité. Il s’est employé avec succès à promouvoir les engagements du Liban en matière de stratégie de défense nationale, les dispositions de dissociation de la Déclaration de Baabda de 2012, le renforcement des mécanismes libanais de protection des droits de l’homme et l’intégration des femmes dans l’armée et les forces de sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Dans le cadre des résolutions 1701 (2006) et 2373 (2017) du Conseil de sécurité, le Bureau s’est mobilisé en faveur du redéploiement accéléré de militaires de l’Armée libanaise dans tout le territoire national, y compris d’un régiment modèle au sud du Litani, et du renforcement de l’appui apporté à l’Armée libanaise et aux Forces de sécurité intérieure.

172. Le Bureau a préconisé l’adoption officielle, par le Gouvernement libanais, d’une stratégie de gestion intégrée des frontières, et la mise en œuvre des recommandations de l’Équipe indépendante d’évaluation de la frontière libanaise, en étroite coopération avec l’Union européenne et le comité national de contrôle des frontières.

173. Depuis que le Conseil des ministres a approuvé une stratégie nationale de prévention de l’extrémisme violent, le 27 mars 2018, le Bureau de la Coordinatrice spéciale a mis l’accent sur l’appui à apporter à la mise en œuvre de cette stratégie, et notamment du projet pilote du Gouvernement axé sur les jeunes Libanais et les jeunes réfugiés.

174. Pour ce qui est du pilier Stabilité, les élections tenues le 6 mai 2018 ont représenté une étape majeure dans le renouvellement du mandat démocratique du Parlement et la poursuite de la redynamisation des institutions libanaises.

175. Le Bureau a fourni des orientations et un appui politiques en vue d’assurer le respect de la loi électorale de 2017, et a travaillé en étroite coopération avec le Projet d’assistance électorale du PNUD au Liban afin de veiller à la diffusion en temps voulu de comptes rendus aux partenaires et de messages à la population élaborés avec soin et de surveiller les éventuelles tensions liées aux élections dans toutes les circonscriptions électorales du pays, en se tenant prêt à lancer l’alerte rapidement au besoin. Avec ONU-Femmes, la Norvège, l’Union européenne et d’autres partenaires, la Coordinatrice spéciale a favorisé une plus grande représentation des femmes dans les opérations électorales du Liban.

176. Après les élections, le Bureau a encouragé les dirigeants politiques et tous les partis politiques du pays à faire preuve d’unité nationale en formant un gouvernement fondé sur un consensus et ouvert à tous, tout en préservant également sa stabilité interne, en maintenant ses partenariats régionaux et internationaux et en poursuivant le programme d’action défini par le Liban et ses partenaires lors des conférences internationales d’appui. La Coordinatrice spéciale a organisé des réunions du Groupe international d’appui avec le Président et le Premier Ministre libanais, et a contribué à la rédaction des déclarations du Groupe international.

177. Le Bureau continue de rendre compte des risques que la crise en République arabe syrienne présente pour le Liban. Le renforcement des échanges d’informations avec d’autres entités des Nations Unies, notamment le Département de la sûreté et de

la sécurité, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le système de surveillance des tensions sociales du PNUD, a doté le Bureau de nouveaux outils communs d'analyse et d'alerte rapide qui lui permettent de renforcer ses activités de prévention.

178. En matière de stabilisation et de développement, le Bureau a dirigé les efforts visant à coordonner et contrôler la mise en œuvre du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban pour 2017-2020 et à en rendre compte. Un montant total de 1,24 milliard de dollars a été reçu en 2017 à l'appui du Plan de gestion, ce qui représente 45 % de la somme totale demandée dans le cadre de l'appel de 2017 (2,7 milliards de dollars). À la fin du premier trimestre de 2018, 560 millions de dollars avaient été reçus. Le Bureau a apporté son soutien à l'Union européenne, au HCR et au Gouvernement libanais aux fins de la tenue de la deuxième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et de la région, organisée les 24 et 25 avril 2018 sous la présidence commune de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies en vue de renforcer l'appui apporté à l'action humanitaire. Le Bureau a contribué à l'élaboration du « document de partenariat du Liban », visant à définir les engagements mutuels de ce pays et des donateurs internationaux en ce qui concerne la gestion des réfugiés.

179. Alors que le conflit syrien est entré dans sa septième année, le Bureau s'est employé à accroître l'aide apportée aux réfugiés et aux communautés et établissements qui les accueillent au Liban. Conformément au communiqué du Groupe d'appui international publié à l'issue de sa réunion tenue à Paris le 8 décembre 2017, le Bureau a organisé, en étroite collaboration avec les Gouvernements libanais et français, la Banque mondiale et les donateurs, la Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises (CRED), réunion internationale des investisseurs qui s'est tenue à Paris le 6 avril 2018 et au cours de laquelle ont été formulées des promesses de financement, par des prêts à moyen ou long terme octroyés à des conditions avantageuses, d'un montant total de plus de 10 milliards de dollars, portant sur l'infrastructure publique, l'énergie et les télécommunications du Liban. Le Bureau et ses partenaires ont ensuite coopéré avec le Gouvernement libanais pour établir un cadre de suivi de la mise en œuvre des réformes du secteur public et de l'octroi de prêts.

180. Le Bureau a aidé le Gouvernement libanais à organiser des consultations nationales sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à préparer sa contribution au titre de l'examen national volontaire, à la mi-juillet 2018. L'équipe de pays des Nations Unies aligne son cadre stratégique intégré pour le Liban sur les objectifs de développement durable.

181. Le Bureau a souligné son attachement au respect des obligations relatives aux droits de l'homme en ce qui concerne l'assistance fournie par l'ONU et les donateurs internationaux au Liban. Une politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme a été mise au point pour le Liban en 2017 et un premier rapport sur son application, coordonné conjointement par le Bureau et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, achevé en avril 2018. Le Bureau continue de promouvoir l'intégration des droits de l'homme dans le secteur de la sécurité et dans les programmes d'assistance, ainsi que le renforcement de la législation et des mécanismes de responsabilité. Le 21 mai 2018, le Conseil des ministres libanais a nommé les dix membres de l'institution nationale de défense des droits de l'homme.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

182. Les tensions, tant intérieures que régionales, continueront de peser sur la sécurité et la stabilité politique et socioéconomique du Liban, ce qui pourrait faire naître de nouveaux risques et aggraver les problèmes structurels actuels. La présence

des Nations Unies au Liban continuera de se fonder sur les trois piliers (paix et sécurité, stabilité, et appui à la stabilisation et au développement) de la démarche axée sur l'intégrité territoriale du Liban, conformément à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, au cadre stratégique des Nations Unies et aux trois formes d'appui international apportées sous les auspices du Groupe international d'appui au Liban (assistance à l'Armée libanaise, aux réfugiés syriens au Liban et aux communautés qui les accueillent et aux programmes du Gouvernement et services publics touchés par la crise en République arabe syrienne). En sa qualité de coordonnatrice de toutes les activités des Nations Unies au Liban, la Coordonnatrice spéciale s'emploiera, avec le Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, à accroître l'intégration et la cohérence des activités menées par le système des Nations Unies au Liban.

183. En vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de protéger le Liban des conflits régionaux, la Coordonnatrice spéciale cherchera à atténuer les risques et étudiera des moyens de renforcer la stabilité, en application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en coopération avec les partenaires régionaux et Israël. À la suite des élections législatives du 6 mai 2018 et de la formation escomptée d'un gouvernement, elle favorisera le dialogue entre les parties libanaises, afin de promouvoir la stabilité, le fonctionnement des institutions de l'État et l'obtention de progrès dans la réalisation des engagements et des obligations contractés par le pays sur le plan international, y compris la politique de dissociation du Gouvernement ainsi que les efforts de ce dernier visant à organiser un dialogue national sur une stratégie de défense nationale. Elle s'efforcera de préserver et de mettre à profit le consensus international sur le Liban afin de faire avancer le programme du Groupe international d'appui en faveur de la stabilité, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays.

184. Le Bureau continuera d'appuyer l'extension de l'autorité de l'État libanais dans l'ensemble du territoire national, y compris dans le sud du Liban, et le monopole de l'État sur l'emploi légitime de la force. Il collaborera étroitement avec la FINUL et d'autres partenaires en vue de maintenir et de consolider la cessation des hostilités le long et de part et d'autre de la Ligne bleue et de promouvoir l'objectif à plus long terme qui consiste à obtenir un cessez-le-feu permanent. Il favorisera la complémentarité des efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies et par la FINUL en vue d'appuyer l'expansion de l'autorité civile du Gouvernement au sud du Litani. Le Bureau usera également de ses bons offices pour atténuer les risques le long et de part et d'autre de la Ligne bleue et cherchera à faire avancer le règlement des questions maritimes quand des possibilités d'y parvenir se présenteront.

185. Pour appuyer la stabilité au Liban, le Bureau favorisera le dialogue national sur les questions stratégiques et législatives, et le respect des normes constitutionnelles. Il s'emploiera à promouvoir la mise en place d'institutions étatiques efficaces, fondées sur un consensus et ouvertes à tous, ainsi que l'accroissement de la participation des femmes et des jeunes à la prise de décisions et à la gouvernance. Il plaidera pour la mise en œuvre de mesures de réforme structurelles, sectorielles et budgétaires visant à favoriser la stabilité économique et la bonne gouvernance du pays.

186. Le Bureau appuiera l'extension et la consolidation de l'État et des services publics libanais dans l'ensemble du territoire national, y compris dans le sud du Liban, promouvra le financement adéquat de l'institution nationale des droits de l'homme et collaborera avec le bureau régional du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'UNICEF et d'autres partenaires des Nations Unies en vue de permettre au Liban de s'acquitter des obligations qui lui incombent sur le plan international dans le domaine des droits de l'homme.

187. En ce qui concerne la stabilisation de la situation sur les plans humanitaire et socioéconomique, le Bureau appuiera les efforts du Gouvernement visant à atténuer les effets du conflit en cours en République arabe syrienne, notamment en promouvant le renforcement de la présence des institutions de l'État sur tout le territoire libanais, et le soutien apporté par la communauté internationale à l'Armée libanaise et aux Forces de sécurité intérieure, en particulier en matière de gestion des frontières. La Coordinnatrice spéciale et le Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire veilleront à ce que l'équipe de pays des Nations Unies mène une action concertée, compte tenu du cadre stratégique des Nations Unies, pour répondre à l'ensemble des besoins humanitaires et de développement. Alors que la crise syrienne entre dans sa huitième année, l'ONU continuera d'aider le Liban et sa population, y compris les plus vulnérables de ses habitants, en prônant l'apport d'une aide directe des donateurs, dans le cadre du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban et au moyen d'instruments de financement à taux préférentiels à long terme, dont le programme d'investissement pour la stabilisation et le développement. Le Bureau s'emploiera, en étroite collaboration avec la communauté internationale et le Gouvernement libanais, à garantir le respect des engagements pris dans le document de partenariat de 2018 en faveur des réfugiés et des communautés qui les accueillent. Le Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire continuera également de mettre l'accent sur le renforcement du partenariat avec la Banque mondiale dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix.

188. La Coordinnatrice spéciale et le Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire continueront de plaider en faveur de l'octroi d'un financement suffisant, prévisible et durable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) afin que l'Office puisse continuer de fournir des services de base aux réfugiés de Palestine au Liban, et que le Gouvernement libanais puisse mettre en œuvre une vision d'avenir unifiée pour la situation des réfugiés palestiniens au Liban. Le Bureau mettra l'accent sur les droits de l'homme et les principes humanitaires, la protection des réfugiés, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

189. Le Bureau collaborera avec le Gouvernement pour promouvoir et adapter les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre d'un processus national multipartite de longue durée. Conformément à la politique d'évaluation et de planification intégrées du Secrétaire général, les prochains processus de planification tiendront compte des problèmes pluridimensionnels que doit affronter le Liban dans son ensemble.

190. Le Bureau appuiera les missions dépêchées au Liban et en République arabe syrienne, et fournira, entre les missions, un appui aux entités des Nations Unies présentes en République arabe syrienne qui lui en feront la demande. Il participera également aux opérations de planification en cas de crise qui sont organisées régulièrement par les Nations Unies.

191. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats figurent ci-après.

Tableau 17

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Obtenir la stabilité politique, de meilleurs résultats en matière de développement au Liban et le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le sud du Liban

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Dialogue politique suivi entre les parties libanaises sur des questions essentielles	i) Nombre de réunions du Cabinet auxquelles participent les principaux groupes confessionnels	Objectif	52	45	45	45
		Estimation		52	50	40
		Résultats effectifs			52	42
	ii) Nombre de femmes occupant des postes clefs dans des partis politiques et des institutions au niveau national	Objectif	25	60	20	
		Estimation		25	20	10
		Résultats effectifs			20	20
	iii) Nombre d'élections législatives ou municipales tenues avec l'appui du Bureau compte tenu du calendrier électoral	Objectif	–	1	1	2
		Estimation		1	1	1
		Résultats effectifs			–	1
	iv) Nombre de réunions du dialogue national dirigé par le Président et/ou du dialogue parlementaire dirigé par le Président de la Chambre des députés	Objectif	6	6	15	
		Estimation		2	3	14
		Résultats effectifs			–	11

Produits

- 170 réunions de la Coordonnatrice spéciale pour le Liban et son équipe avec les principaux dirigeants de partis politiques libanais, dignitaires religieux et interlocuteurs régionaux sur des questions ayant trait aux bons offices du Secrétaire général
- Rapports de situation quotidiens sur l'actualité politique et les conditions de sécurité, notamment au sujet du conflit syrien
- 40 déclarations publiques et messages sur les médias sociaux soulignant l'importance du dialogue politique et la nécessité d'appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité aux fins de la stabilité générale du Liban
- Présentation en temps voulu de 12 contributions pertinentes aux exposés mensuels du Conseil de sécurité et dialogue suivi avec les membres du Conseil sur la situation au Liban
- 6 réunions du Groupe international d'appui au Liban au niveau des ambassadeurs en poste au Liban
- 2 contributions périodiques aux rapports semestriels du Secrétaire général sur la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
- 30 entretiens de la Coordonnatrice spéciale pour le Liban avec les médias axés sur le dialogue national, le consensus, la stabilité et la sécurité
- 3 déclarations du Groupe international d'appui au Liban

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
b) Respect de la cessation des hostilités dans le sud du Liban et mesures concrètes en faveur d'un cessez-le-feu durable dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité	i) Nombre de violations de la Ligne bleue sur terre, sur mer ou dans les airs	Objectif	–	–	–	–
		Estimation		2 600	1 038	1 968
		Résultats effectifs			3 835	2 080
	ii) Nombre de mécanismes créés avec les parties afin de négocier et de déterminer le statut des fermes de Chebaa	Objectif	1	1	1	1
		Estimation		–	–	1
		Résultats effectifs			–	–

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
	iii) Pourcentage des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise mises en œuvre en vue de consolider le régime frontalier	Objectif	50	40	40	40
		Estimation		50	40	40
		Résultats effectifs			40	40
	iv) Nombre de régiments ou brigades déployés pour étendre et consolider l'autorité de l'État au sud du Litani	Objectif	4			
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Produits

- Suivi hebdomadaire des positions, déclarations et actions diplomatiques concernant le Liban et Israël, en vue de faciliter la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Déclarations publiques mensuelles encourageant le plein respect de la Ligne bleue et l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Réunions hebdomadaires de coordination des politiques et de partage de l'information avec la FINUL
- Participation à 9 réunions du mécanisme tripartite organisées avec les parties
- Réunions organisées trois fois par an avec les parties pour débattre de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Participation à 9 réunions de coordination du Gouvernement, des Nations Unies et des donateurs sur des questions de gestion des frontières
- 12 dialogues bilatéraux avec des interlocuteurs libanais, notamment des agences de sécurité, sur la délimitation, la protection et la gestion des frontières, y compris maritimes
- 3 rapports au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
c) Action coordonnée pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins de stabilisation et de développement	i) Maintien du nombre de réunions de coordination des donateurs	Objectif	24	24	24	24
		Estimation		24	24	24
		Résultats effectifs			24	24
	ii) Maintien du nombre de réunions de coordination du système des Nations Unies (y compris les réunions thématiques et les réunions des équipes spéciales)	Objectif	86	86	86	86
		Estimation		86	86	86
		Résultats effectifs			86	86
	iii) Financement à l'appui de l'action humanitaire en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil dans le cadre du Plan 2015 de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban (en dollars des États-Unis)	Objectif	2,5 milliards	2,8 milliards	2,8 milliards	2,1 milliards
		Estimation		1,1 milliard	1,4 milliard	1,3 milliard
		Résultats effectifs			1,2 milliard	1,1 milliard

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2019	2018	2017	2016	
	iv) Nombre de programmes conjoints élaborés par l'équipe de pays des Nations Unies	Objectif	4	3	4	1
		Estimation		3	2	2
		Résultats effectifs			3	–
	v) Nombre d'initiatives conjointes mises en place et appuyées par l'équipe de pays des Nations Unies	Objectif	5	5	5	1
		Estimation		5	5	2
		Résultats effectifs			5	2
	vi) Nombre de réunions de coordination tenues au titre du cadre de suivi de la CEDRE	Objectif	2			
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Produits

- Mise en œuvre du cadre stratégique des Nations Unies pour le Liban, qui rassemble les activités menées en faveur de la paix et de la sécurité, de la gouvernance et des objectifs socioéconomiques pour la période 2017-2020, notamment au moyen de l'élaboration de programmes conjoints
- Activités conjointes de planification et de programmation menées avec le Gouvernement et des partenaires nationaux ou internationaux dans les domaines prioritaires, notamment l'action humanitaire et les initiatives de stabilisation pour faire face à la crise, le programme de développement à plus long terme et des interventions pilotes à l'échelle nationale
- Réunions mensuelles de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et de l'équipe de gestion du programme et réunions périodiques des groupes de travail chargés de questions thématiques au titre du cadre stratégique des Nations Unies, tel que prorogé
- Réunions mensuelles avec les donateurs sur l'action humanitaire et les activités de stabilisation et de développement des Nations Unies, en vue d'encourager les donateurs à poursuivre leur participation et de coordonner les programmes et activités
- Établissement d'un système de suivi des flux d'aide financière au Liban, en collaboration avec les autorités nationales compétentes
- Réunions mensuelles pour coordonner la réalisation des objectifs de développement durable
 - Réunions de coordination bimensuelles avec la Banque mondiale, y compris sur le mécanisme de financement régional
- Planification semestrielle des interventions d'urgence en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire, le Comité international de la Croix-Rouge, d'autres organisations non gouvernementales partenaires, la FINUL et le Gouvernement libanais
- Réunions de coordination semestrielles avec l'UNRWA et la communauté des donateurs en vue d'améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés palestiniens
- 4 réunions régulières dans le cadre du mécanisme de suivi de la CEDRE

Facteurs externes

192. L'objectif pourra être atteint si : a) le conflit en République arabe syrienne et, plus généralement, les tensions régionales ne nuisent pas davantage aux conditions de sécurité et à la stabilité à long terme du Liban ; b) la volonté politique des parties de traiter les questions relevant de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité s'impose et aucune escalade de la violence ne se produit le long de la Ligne bleue ; c) la continuité de fonctionnement des institutions et du Gouvernement libanais permet à ce dernier de régler les questions essentielles sur le plan politique et humanitaire et en matière de stabilisation et de sécurité ; d) la communauté internationale demeure résolue à soutenir le Bureau afin qu'il puisse réaliser les objectifs proposés et exécuter son mandat.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 18

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation (2018-2019)	Total net pour 2019
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Montants nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution)	
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	6 607,3	7 449,0	841,7	7 326,8	–	719,5	8 168,5
Dépenses opérationnelles	1 594,1	1 588,5	(5,6)	1 573,8	93,7	(20,3)	1 568,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	8 201,4	9 037,5	836,1	8 900,6	93,7	699,2	9 736,7

Tableau 19

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agent local		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2018	1	1	–	1	2	6	1	1	13	7	–	20	4	58	–	82
Effectif proposé pour 2019	1	1	–	1	2	6	1	1	13	7	–	20	4	58	–	82
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

193. Les dépassements de crédits prévus pour 2018 s'expliquent principalement par :

- a) un taux moyen effectif de vacance de postes de 6 % en 2018, contre un taux approuvé de 15 %, pour le personnel recruté sur le plan international ;
- b) l'introduction, à compter de septembre 2017, du barème des traitements révisé du personnel recruté sur le plan national affecté à Beyrouth ;
- c) l'échelon réel moyen par classe du personnel en poste plus élevé que prévu, et le ratio dépenses communes de personnel effectives/coûts salariaux effectifs, compte tenu des tendances observées en matière de dépenses. Ces dépassements sont en partie compensés par des frais de voyage effectifs inférieurs aux prévisions.

194. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2019 s'élève à 8 900 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et comprend un montant de 7 326 800 dollars permettant de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 82 postes temporaires (1 Secrétaire général adjoint, 1 Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 7 agents du Service mobile, 4 administrateurs nationaux et 58 agents locaux) qu'il est proposé de reconduire, et un montant de 1 573 800 dollars au titre des dépenses opérationnelles, à savoir les consultants et services de consultants (31 300 dollars), les voyages (232 800 dollars), les installations et infrastructures (832 900 dollars), les transports terrestres (78 400 dollars), les communications et l'informatique (276 500 dollars),

les services médicaux (4 000 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (117 900 dollars).

195. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban ne sera pas modifié en 2019.

196. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2019 et celles approuvées pour 2018 s'explique principalement par : a) l'application, pour 2019, d'un taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international de 6 %, compte tenu du taux effectif moyen de 2018, alors que le taux approuvé pour 2018 était de 15 % ; b) l'introduction, à compter de septembre 2017, du barème des traitements révisé du personnel recruté sur le plan national affecté à Beyrouth ; c) le fait que l'échelon réel moyen par classe du personnel en poste actuellement est plus élevé, et le ratio dépenses communes de personnel effectives/coûts salariaux effectifs, compte tenu des tendances observées en matière de dépenses. Ces augmentations sont en partie compensées par la diminution des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles (principalement des fournitures, services et matériel divers), la réduction du nombre de participants au stage de formation à la protection rapprochée se traduisant par une baisse des frais de formation.

Ressources extrabudgétaires

197. En 2018, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2019.

G. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

(7 348 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

198. Le BRENUAC a été établi par un échange de lettres entre le Secrétaire général (S/2009/697) et le Président du Conseil de sécurité (S/2010/457) et a été inauguré le 2 mars 2011. Son chef actuel, qui est aussi le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, a pris ses fonctions le 21 février 2017. Le Bureau couvre les 11 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)¹. Son mandat viendra à expiration le 31 août 2021 (voir S/2018/789 et S/2018/790).

199. Depuis avril 2011, le Bureau assure le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, dont le mandat est fixé par l'Assemblée générale.

200. En mars 2017, le Conseil de sécurité a engagé les organismes des Nations Unies concernés, notamment le BRENUAC, à redoubler d'efforts pour appuyer les gouvernements de la région, ainsi que les organisations sous-régionales et régionales, afin de remédier aux effets des violences commises par Boko Haram sur la paix et la stabilité dans la région. Il a également demandé que le BRENUAC rende compte régulièrement des progrès accomplis et des défis qui restent à relever dans la lutte contre Boko Haram (voir résolution 2349 (2017) du Conseil).

201. En août 2018 (voir S/PRST/2018/17), le Conseil de sécurité a noté que les priorités du BRENUAC consisteraient : a) à conduire des missions de bons offices au nom du Secrétaire général ; b) à aider les pays de la sous-région dans les domaines de la consolidation de la paix et de l'apaisement des tensions découlant des différentes

¹ Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

élections tenues entre 2015 et 2018 et ceux en proie à une crise des institutions liée à des élections ; c) à collaborer avec la CEEAC et ses États membres afin de jeter les bases de la prévention structurelle des violences liées aux élections ; d) à renforcer les capacités du secrétariat de la CEEAC en ce qui concerne la prévention des conflits, les dispositifs d'alerte rapide, les femmes et la paix et la sécurité, la médiation et d'autres domaines, notamment en continuant de mener des évaluations et des visites conjointes avec la Communauté ; et e) à collaborer étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) au règlement de problèmes transrégionaux tels que la sûreté maritime dans le golfe de Guinée, les conflits entre les cultivateurs et les éleveurs nomades et la lutte contre Boko Haram. Le Conseil a engagé le Représentant spécial et le BRENUAC à continuer de prêter leur concours à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, et d'intensifier les efforts visant à faire progresser le processus de paix et de réconciliation en cours en République centrafricaine menés par la région dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et la feuille de route connexe.

202. Dans la même déclaration, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de soumettre le mandat et les activités du BRENUAC à un examen stratégique et de formuler des recommandations sur les points à améliorer, notamment en ce qui concerne la cohérence des activités du système des Nations Unies dans les pays relevant du mandat du BRENUAC et la réorientation ou le renouvellement des priorités d'action de ce dernier, et de les lui présenter au plus tard le 1^{er} août 2019.

Coopération avec d'autres entités

203. Le Bureau a conclu des partenariats avec l'Union africaine, la CEEAC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Commission du bassin du lac Tchad. Il a mis au point un cadre de coopération revitalisé avec la CEEAC, privilégie la collaboration avec cette institution et lui apporte son soutien, en réponse à un appel lancé par les chefs d'État de la région à cet effet.

204. Le Bureau a continué de coordonner ses activités avec d'autres entités et partenaires des Nations Unies, dont l'Union africaine et l'Union européenne, ainsi que l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud, pour faire face à la menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Il collabore étroitement avec ses partenaires, dont l'UNOWAS et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, pour aider les gouvernements et les organisations régionales à rendre compte régulièrement des progrès accomplis dans la lutte contre Boko Haram et dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et pour promouvoir et soutenir les efforts déployés aux niveaux régional et interrégional aux fins de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Le BRENUAC collabore également avec les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour traiter des questions relatives aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à la société civile.

205. Afin de promouvoir la synergie entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de maintenir de solides relations de travail avec toutes les équipes de pays des Nations Unies, les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix dans la région, le Bureau organise une réunion annuelle des chefs des entités des Nations Unies en Afrique centrale. Il collabore également avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUDC, entre

autres organismes. En outre, il œuvre de concert avec le PNUD et les coordonnateurs résidents intéressés.

Résultats obtenus en 2018

206. Les principales réalisations du Bureau en 2018 ont notamment consisté à : exercer ses bons offices, conduire des activités de médiation et encourager le dialogue politique dans la sous-région, notamment en Angola, au Cameroun, au Congo, au Gabon, en Guinée équatoriale, en République centrafricaine, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad ; travailler en étroite collaboration avec la CEEAC, de façon à mener des activités conjointes aux fins de la paix et de la sécurité dans la sous-région et à renforcer les capacités du secrétariat de la CEEAC ; veiller au bon fonctionnement du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ; aider les parties prenantes et favoriser la coopération dans la sous-région en ce qui concerne la lutte contre Boko Haram ; faciliter la mise en place de stratégies sous-régionales de lutte contre le terrorisme, la LRA, Boko Haram et la piraterie ; faciliter la coordination régionale avec les organismes des Nations Unies ; et rendre compte au Siège de l'évolution de la situation en Afrique centrale.

207. Entre autres réalisations, il convient de citer : l'organisation d'un atelier à l'intention des médias nationaux à Sao Tomé-et-Principe en mars 2018 ; l'organisation de deux ateliers de renforcement des capacités à l'intention de la police nationale gabonaise (le premier, en février 2018, sur la protection des droits de l'homme dans l'administration de la justice et la gestion démocratique des foules et le second, en avril 2018, sur le terrorisme, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent et le trafic de drogues et de stupéfiants) ; et l'organisation d'un atelier à Brazzaville en mai 2018, de façon à valider le Plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en Afrique centrale.

208. Le Conseil de sécurité a prié instamment le Bureau d'aider les États de la région à tenir des élections crédibles et ouvertes à tous, notamment en promouvant la participation des femmes à la vie politique (voir [S/PRST/2014/25](#) et [S/PRST/2015/12](#)). Le Bureau a intensifié ses activités de bons offices en contribuant à la facilitation du dialogue entre les acteurs politiques au Cameroun, au Congo, au Gabon, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad. Il a fourni une analyse approfondie de l'évolution de la situation politique afin de garantir des interventions rapides en cas de besoin.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

209. En 2019, les activités que le Bureau devra mener en priorité dans le cadre de son mandat seront les suivantes :

a) Renforcer les activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation, l'accent étant mis sur les tensions et les violences liées aux élections : i) en menant des missions d'alerte rapide et de médiation dans les pays d'Afrique centrale à tous les niveaux (opérations et direction), notamment en collaboration avec la CEEAC et l'Union africaine ; ii) en menant des activités visant à renforcer les capacités de médiation de la CEEAC ; iii) en mettant en place une structure de consultation permanente avec la CEEAC pour les alertes rapides et la prise de décisions coordonnée en matière de diplomatie préventive, de bons offices et de missions de médiation dans la sous-région ; iv) en mettant en place un mécanisme consultatif permanent avec les médiateurs des États membres de la CEEAC ; et v) en appliquant les recommandations de l'évaluation indépendante du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,

adoptées à la quarante-quatrième réunion ministérielle du Comité à Yaoundé le 2 juin 2017 ;

b) Appuyer les initiatives de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité : i) en effectuant des missions techniques et diplomatiques en collaboration avec la CEEAC, l'UNOWAS et la CEDEAO pour promouvoir la coopération régionale dans la lutte contre Boko Haram, la piraterie dans le golfe de Guinée, les armes légères et de petit calibre et les autres menaces transrégionales, y compris les questions liées à la transhumance ; ii) en fournissant un appui aux gouvernements et aux organisations sous-régionales et en communiquant davantage d'informations sur la lutte contre Boko Haram ; iii) en collaborant à tous les niveaux (opérations et direction) avec la CEEAC et l'ONUSC pour favoriser la bonne suite des initiatives nationales et sous-régionales de lutte contre le braconnage et d'autres formes de criminalité transnationale ; iv) en promouvant la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit, les droits de l'homme et l'intégration de l'égalité des sexes en Afrique centrale par des initiatives de sensibilisation et de conseil menées en étroite collaboration avec la CEEAC, les réseaux d'acteurs de la société civile et les autres parties prenantes concernées aux niveaux national et sous-régional ; et v) en assurant la coordination entre les acteurs engagés dans la lutte contre les groupes armés, notamment la LRA ;

c) Assurer le renforcement de la cohérence des activités des Nations Unies en Afrique centrale en vue de promouvoir une action intégrée en faveur de la paix et de la sécurité : i) en mobilisant l'appui du système des Nations Unies aux initiatives régionales concernant la paix et la sécurité, notamment celles menées dans le cadre de la CEEAC ; et ii) en promouvant les initiatives et programmes transfrontières et cofinancés des Nations Unies pour résoudre des problèmes régionaux tels que la menace posée par Boko Haram ;

d) Renforcer la capacité de conseiller le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies présents dans la région sur les principaux faits touchant la paix et la sécurité en Afrique centrale : i) en menant régulièrement des missions d'évaluation dans les pays relevant de sa compétence ; et ii) en renforçant les mécanismes de partage de l'information avec les entités des Nations Unies, les gouvernements nationaux, les partenaires internationaux, bilatéraux et multilatéraux, la société civile et d'autres parties prenantes dans la sous-région.

210. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du Bureau sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 20

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Prévenir les conflits et consolider la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Renforcement du dialogue et de la coopération entre les États d'Afrique centrale et les organisations sous-régionales en ce qui concerne la paix et la sécurité grâce à des missions de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation	i) Augmentation du nombre d'activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation menées auprès de hauts responsables des États Membres et des organisations sous-régionales en vue de prévenir, de gérer ou de régler les conflits dans la région	Objectif	55	60	60	40
		Estimation		40	60	40
		Résultats effectifs			45	40

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
	ii) Bon fonctionnement du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (nombre de réunions)	Objectif	2	2	2	2
		Estimation		2	2	2
		Résultats effectifs			2	2

Produits

- 33 missions d'alerte rapide dans les pays d'Afrique centrale, dont des missions conjointes avec la CEEAC, le cas échéant, en vue de donner des conseils aux fins d'une action préventive
- Participation à 3 réunions de coordination des chefs des services de police aux niveaux régional et international
- 4 visites diplomatiques en République centrafricaine et dans la sous-région en vue d'appuyer le processus de paix et de stabilisation
- Organisation de 2 visites de terrain du Bureau et des membres du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale dans les pays de la sous-région en proie à des problèmes de sécurité et suivi des recommandations du Comité
- Organisation de 2 réunions ministérielles du Comité consultatif permanent et suivi avec la présidence du Comité de l'application des recommandations et conclusions issues des réunions
- 4 réunions de travail et 2 réunions de consultation et de planification de haut niveau entre le Bureau et la CEEAC concernant leur action commune, notamment les bons offices, la diplomatie préventive et la médiation dans la sous-région
- Participation à 1 consultation nationale interinstitutionnelle sur la question des droits de l'homme
- 2 missions de bons offices de haut niveau menées conjointement par le Bureau et la CEEAC dans la sous-région pour promouvoir la prévention des conflits et leur règlement pacifique
- Participation à 4 réunions de haut niveau d'organisations sous-régionales (CEEAC, Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale et CEMAC) en vue de faire progresser les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits dans la sous-région

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
b) Appui aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies dans la sous-région, ainsi qu'aux initiatives régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité, et coordination de ces activités	i) Nombre d'initiatives prises pour promouvoir et appuyer les activités régionales destinées à faire face à l'impact des menaces existantes et potentielles pesant sur la sécurité, notamment Boko Haram, la LRA, l'insécurité maritime et les armes légères et de petit calibre	Objectif	23	27	27	27
		Estimation		23	27	27
		Résultats effectifs			27	27
		Objectif	13	17	17	10
		Estimation		11	17	10
		Résultats effectifs			17	10
	iii) Nombre d'activités entreprises pour promouvoir la participation de la société civile à la promotion de la paix et de la sécurité	Objectif	2	2	2	2
		Estimation		2	2	2
		Résultats effectifs			2	2
	iv) Nombre d'initiatives prises pour promouvoir une intégration régionale plus poussée dans la sous-région	Objectif	1	2	2	2
		Estimation		1	2	2
		Résultats effectifs			2	2

Produits

- Organisation de 1 atelier sur l'analyse des conflits, l'alerte rapide et les capacités de médiation des institutions gouvernementales responsables de la gouvernance démocratique et de la cohésion sociale
- Organisation de 1 atelier à l'intention des femmes et des jeunes dirigeants politiques afin qu'ils se familiarisent avec le dialogue, la médiation et la facilitation
- Organisation de 1 atelier sous-régional sur les femmes, la paix et la sécurité
- Organisation de 1 atelier visant à consolider et renforcer les capacités de médiation et de facilitation de la CEEAC
- Organisation de 1 atelier visant à consolider et renforcer les capacités de médiation et de facilitation des organisations de la société civile
- Organisation de 2 ateliers destinés à sensibiliser les hauts responsables de la gendarmerie et de la police au rôle qu'ils jouent dans les processus de transition démocratique
- Organisation de 2 ateliers visant à renforcer la participation de la société civile au Mécanisme d'alerte rapide de la CEEAC
- Organisation de 1 atelier visant à renforcer les capacités des jeunes de prévenir les conflits et de promouvoir une culture de la paix
- Participation à 1 session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et fourniture de conseils aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme et des droits des femmes participant au Forum des ONG et à la session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
- Organisation de 1 atelier pour les défenseurs des droits de l'homme et des droits des femmes dans la sous-région, portant notamment sur le contrôle du respect des droits de l'homme et l'établissement de rapports sur la question pendant les processus électoraux
- Organisation avec la CEEAC de 1 table ronde visant à promouvoir l'inclusion des droits de l'homme et une participation accrue des femmes au programme régional de paix et de sécurité
- 1 réunion de coordination avec ONU-Femmes et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, portant sur les questions d'égalité des sexes et les droits de l'homme dans la sous-région
- 1 réunion de coordination du comité de pilotage chargé du plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en Afrique centrale, en collaboration avec la CEEAC
- 1 réunion trilatérale de haut niveau entre le BRENUAC, la CEEAC et la CEMAC, destinée à examiner les progrès de l'intégration régionale
- Organisation avec la CEEAC et les partenaires régionaux de 2 réunions de travail sur l'application de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme
- 2 réunions techniques lors de visites de terrain aux centres de coordination maritime d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale
- Appui à l'organisation de 1 réunion annuelle avec les responsables de la sécurité maritime à la CEDEAO, à la CEEAC et à la Commission du golfe de Guinée et participation à cette réunion
- 2 rapports d'évaluation de visites de terrain effectuées avec la CEEAC dans les pays touchés par les activités de Boko Haram
- Facilitation et organisation avec la CEEAC, l'UNOWAS et la CEDEAO de 1 réunion de coordination des chargés de liaison sur Boko Haram et le terrorisme
- 2 missions diplomatiques de haut niveau visant à promouvoir la coopération régionale dans la lutte contre Boko Haram
- 2 réunions techniques visant à faciliter le travail de la Force multinationale mixte dans la lutte contre les menaces terroristes et Boko Haram
- 1 mission diplomatique menée avec l'Union africaine pour confirmer la détermination à appliquer les stratégies régionales de l'ONU et de l'Union africaine en ce qui concerne la LRA
- Facilitation et organisation, en collaboration avec l'Union africaine, de 2 réunions de coordination des chargés de liaison sur la LRA
- 2 rapports d'évaluation de visites de terrain dans les pays touchés par les activités de la LRA
- Participation à 1 réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination visant à promouvoir l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur
- Participation à 1 atelier organisé par l'Union africaine sur la stabilisation à long terme des pays touchés par les activités de la LRA
- Participation à 1 réunion annuelle du Groupe de travail international sur l'Armée de résistance du Seigneur
- 3 missions conjointes avec la CEEAC en vue d'évaluer et d'examiner la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
c) Renforcement de la cohérence des travaux menés par l'ensemble du système des Nations Unies en Afrique centrale de façon à promouvoir une approche intégrée de la paix et de la sécurité dans la région	i) Nombre d'initiatives menées avec les partenaires des Nations Unies dans la sous-région en vue de sensibiliser l'opinion et de promouvoir la coordination	Objectif	9	11	11	11
		Estimation		9	11	11
		Résultats effectifs			11	11
	ii) Nombre accru d'activités visant à mieux faire connaître les initiatives menées par le Bureau pour promouvoir la stabilité dans la région	Objectif	14	14	14	12
		Estimation		14	14	12
		Résultats effectifs			14	12

Produits

- Organisation de 1 réunion annuelle de coordination des chefs des entités des Nations Unies dans la sous-région visant à promouvoir une approche commune sur la stratégie et l'engagement opérationnel
- 1 réunion des analystes politiques des missions de paix des Nations Unies, des représentants des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des conseillers pour les questions de paix et de développement en Afrique centrale concernant les menaces transversales qui pèsent sur la paix, la sécurité et la stabilité ainsi que la promotion de méthodes communes en matière de stratégie et d'engagement opérationnel
- Organisation de 1 activité à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme afin de mieux faire connaître les activités du Bureau
- 6 réunions de coordination avec d'autres entités des Nations Unies ou organisations opérant dans la région
- 14 activités d'information, notamment des conférences de presse et des campagnes de sensibilisation sur les activités et les mandats du Bureau

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
d) Fourniture de conseils pratiques au Secrétaire général et aux organismes des Nations Unies travaillant dans la région au sujet des principaux faits survenus en Afrique centrale	Fourniture en temps voulu de rapports d'analyse contenant des recommandations sur les mesures à prendre par le Siège et les entités des Nations Unies	Objectif	50	50		
		Estimation		50	50	
		Résultats effectifs			50	36

Produits

- Rapports d'analyse contenant des recommandations sur les mesures à prendre par le Siège et les entités des Nations Unies

Facteurs externes

211. L'objectif pourra être atteint si : a) aucun nouveau conflit ou crise ne survient, affectant le bien-être économique, politique et social des États de la sous-région, ce qui modifierait les priorités, et b) les chefs d'État d'Afrique centrale font preuve de la volonté politique nécessaire pour fournir les orientations et les moyens permettant à la CEEAC et aux mécanismes régionaux de paix et de sécurité de fonctionner.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 21

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation (2018-2019)	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Montants nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	5 383,2	5 409,2	26,0	5 614,3	–	231,1	5 640,3
Dépenses opérationnelles	1 734,2	1 734,2	–	1 734,2	–	–	1 734,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	7 117,4	7 143,4	26,0	7 348,5	–	231,1	7 374,5

Tableau 22

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2018	1	–	–	2	4	11	4	–	22	7	–	29	3	9	–	41
Effectif proposé pour 2019	1	–	–	2	4	11	4	–	22	7	–	29	3	9	–	41
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

212. Le dépassement prévu pour 2018 s'explique principalement par des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu pour le personnel international et national, reflétant les prestations offertes aux titulaires actuels.

213. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2019 s'élève à 7 348 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 41 postes (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 4 P-3, 7 SM, 3 AN et 9 AL) qu'il est proposé de reconduire (5 614 300 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 734 200 dollars), dont les services de consultants (34 600 dollars), les voyages (675 100 dollars), les installations et infrastructures (239 000 dollars), les transports terrestres (60 700 dollars), les transports aériens (140 900 dollars), les communications et l'informatique (472 400 dollars) et les fournitures, services et matériels divers (111 500 dollars).

214. Pour 2019, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

215. La variation (hausse) entre les ressources demandées pour 2019 et celles approuvées pour 2018 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses au

titre du personnel civil, qui correspondent aux ressources prévues pour les titulaires en poste, compte tenu de l'échelon réel moyen par classe, et au ratio des dépenses communes de personnel effectuées par rapport aux coûts salariaux effectifs pour le personnel international, au vu des tendances observées en matière de dépenses.

Ressources extrabudgétaires

216. En 2018, le BRENUAC prévoit des ressources extrabudgétaires d'un montant de 206 200 dollars, qui couvriront les frais nécessaires en vue d'achever et d'adopter le plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de recenser les organisations de jeunes dans les pays d'Afrique centrale. On estime qu'en 2019, les ressources extrabudgétaires d'un montant de 335 100 dollars contribueront à financer : a) la participation d'une délégation de six femmes issues de la sous-région de l'Afrique centrale à la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme ; b) la participation des Forces armées de la République démocratique du Congo et des Forces armées centrafricaines à la réunion des commandants de secteur de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, qui lutte contre la LRA, organisée à Addis-Abeba ; et c) l'organisation d'activités visant à promouvoir le dialogue entre les autorités locales, les populations locales et les forces de sécurité dans les zones touchées par les activités de Boko Haram au Cameroun et au Tchad.

H. Mission d'appui des Nations Unies en Libye

(78 154 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

217. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a été créée par la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité, lequel en a prorogé le mandat à plusieurs reprises, dernièrement jusqu'au 15 septembre 2019 dans sa résolution 2434 (2018).

218. Au vu de la dégradation de la situation politique et des conditions de sécurité en Libye, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 2434 (2018), que la MANUL continuerait de mener des activités de médiation et des missions de bons offices en vue d'appuyer : a) un processus politique et un dialogue économique en matière de sécurité ouverts à tous dans le cadre de l'Accord politique libyen et du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye ; b) la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord politique libyen ; c) le renforcement des dispositions du Gouvernement d'entente nationale en matière de gouvernance, de sécurité et d'économie, et notamment la réforme économique en collaboration avec des institutions financières internationales ; d) les étapes ultérieures de la transition libyenne, y compris le processus constitutionnel et l'organisation des élections. Le Conseil a également décidé que, sous réserve des contraintes opérationnelles et des conditions de sécurité, la MANUL devrait s'acquitter des tâches suivantes : a) apporter une assistance aux principales institutions libyennes ; b) appuyer, sur demande, la fourniture de services essentiels et l'acheminement de l'aide humanitaire, dans le respect des principes humanitaires ; c) surveiller la situation des droits de l'homme et en rendre compte ; d) appuyer la sécurisation des armes incontrôlées et du matériel connexe et lutter contre leur prolifération ; e) coordonner l'assistance internationale et appuyer, en lui fournissant conseils et assistance, le Gouvernement d'entente nationale dans son action visant à stabiliser les zones sortant de conflits, y compris celles qui ont été libérées du contrôle de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

219. Dans sa résolution 2259 (2015), le Conseil de sécurité a salué la signature, le 17 décembre 2015, de l'Accord politique libyen. Dans ses résolutions 2238 (2015), 2291 (2016) et 2323 (2016), il a également invité la Mission à continuer de s'efforcer de rétablir une présence en Libye par un retour échelonné, au fur et à mesure que les conditions de sécurité le permettraient, et à prendre les dispositions en matière de sécurité requises à cette fin. En outre, à l'issue d'une mission d'évaluation stratégique menée en mai 2017, il a été recommandé d'accroître progressivement et par roulement la présence des Nations Unies à Tripoli, en fonction des conditions de sécurité. Dans sa résolution 2376 (2017), le Conseil de sécurité s'est félicité des recommandations issues de l'évaluation stratégique visant à améliorer la capacité de la MANUL de soutenir le processus politique et de renforcer la coordination à l'échelle de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. Dans sa résolution 2434 (2018), le Conseil s'est félicité des progrès accomplis par la Mission pour ce qui est de rétablir une présence à Tripoli, par un retour échelonné, au fur et à mesure que les conditions de sécurité le permettent, et a accueilli avec satisfaction ses projets en ce sens pour la région de Benghazi et les autres parties du pays, ainsi que les dispositions qu'elle a prévu de prendre à cette fin en matière de sécurité.

220. Le 20 septembre 2017, en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a tenu une réunion de haut niveau sur la Libye, à laquelle a été lancé le Plan d'action des Nations Unies pour la Libye. Dans une déclaration du 6 juin 2018 (S/PRST/2018/11), le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il appuyait le Plan d'action des Nations Unies pour la Libye et s'est félicité de la dynamique créée par la conférence internationale sur la Libye organisée à Paris, le 29 mai 2018, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil a également salué l'engagement pris par les parties libyennes de coopérer de manière constructive avec l'Organisation des Nations Unies en vue d'adopter un cadre constitutionnel et d'organiser des élections législatives et présidentielle crédibles et pacifiques. Dans sa résolution 2434 (2018), le Conseil a souligné le rôle central joué par l'Organisation des Nations Unies pour faciliter, sous l'égide des Libyens eux-mêmes, un règlement politique assurant la sécurité, la viabilité politique et économique et l'unité nationale de la Libye. Il y a également prié le Secrétaire général de réévaluer une série d'objectifs détaillés pour la mise en œuvre des tâches dont la MANUL devait s'acquitter, de réfléchir en particulier aux mesures à prendre pour mettre en place la base constitutionnelle des élections et pour infléchir le processus politique actuel, et de rendre compte dans ses rapports périodiques des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

221. Dans une déclaration à la presse datée du 19 juillet 2018, le Conseil de sécurité a condamné les attaques menées contre des infrastructures pétrolières libyennes en juin 2018. Dans une déclaration à la presse datée du 6 septembre dernier, il a condamné les actes de violence commis à Tripoli à partir du 26 août, s'est félicité des résultats de la médiation obtenus le 4 septembre par la MANUL et a renouvelé son soutien indéfectible au Représentant spécial du Secrétaire général.

222. Depuis le début de 2018, l'ONU s'est attachée à renforcer sa présence en Libye. En 2018, compte tenu de l'instabilité de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays, la MANUL a sensiblement accru le déploiement par roulement de ses effectifs, principalement à Tripoli. Comme prévu, la Mission a également assuré une présence temporaire à Benghazi, en prenant des dispositions ponctuelles. Cette présence devrait se poursuivre et être renforcée, si les conditions le permettent. En outre, la Mission envisagera de déployer des effectifs réduits dans d'autres zones du pays. Toutefois, en raison de l'insécurité qui régnait à Tripoli en août et malgré le cessez-le-feu conclu avec les groupes armés le 4 septembre grâce aux bons offices de l'ONU, tous les déplacements du personnel de la Mission vers d'autres régions

libyennes ont été interdits à partir du 2 septembre et jusqu'à nouvel ordre, les missions cruciales étant approuvées au cas par cas.

223. En dépit des progrès accomplis grâce à la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye, l'instabilité politique et économique et l'insécurité qui continuent de régner dans le pays font que la Mission devra rester activement mobilisée, notamment en poursuivant ses activités de médiation et ses missions de bons offices, ainsi qu'en appuyant l'adoption de mesures de sécurité, la mise en place d'un dispositif national de sécurité et le lancement d'une réforme économique. Au vu de l'évolution des conditions de sécurité depuis le mois de juin 2018, la MANUL s'est employée en priorité à aider le Conseil de la présidence à faire face aux questions de sécurité et aux questions économiques, qui sous-tendent la crise libyenne et ont des répercussions néfastes sur la poursuite du processus politique. Par ailleurs, il a été largement reconnu que la capacité des institutions financières libyennes de continuer à fonctionner de manière indépendante et efficace demeurerait déterminante pour permettre une transition démocratique et notamment éviter de nouvelles divisions politiques. La Mission continuera donc d'appuyer l'unification de ces institutions et s'emploiera à renforcer leur capacité de collaborer efficacement avec les autorités nationales.

Coopération avec d'autres entités

224. La MANUL coordonne ses activités avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies, grâce à des dispositifs d'intégration mis en place par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, et œuvre aux côtés de la communauté internationale pour apporter une aide internationale aux secteurs prioritaires en Libye, dans le cadre d'un dispositif de coordination de la coopération technique internationale. De même, l'aide humanitaire est coordonnée selon le Plan d'aide humanitaire pour la Libye.

225. La Mission continue de coopérer avec le PNUD pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique libyen et aider le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'entente nationale à recueillir de nouveaux soutiens et à rétablir les fonctions essentielles de l'État, principalement dans le cadre du projet de dialogue politique. La Mission et le PNUD continuent de fournir une assistance technique à l'Assemblée constituante.

226. En ce qui concerne l'avancement des femmes, la MANUL collabore avec le PNUD dans le cadre d'un projet de promotion de la participation des Libyennes au processus de transition, dont les objectifs sont d'accroître la participation des femmes à la vie de la société, de mobiliser des ressources pour faciliter la prise en compte de la problématique femmes-hommes, de mieux faire valoir les droits des femmes et de promouvoir leur représentation dans les institutions de transition, notamment les principaux organes politiques et mécanismes de sécurité. En outre, l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale a demandé à la MANUL de dispenser un cours de sensibilisation à la problématique femmes-hommes aux gardes-côtes libyens, dans le cadre du mandat prioritaire de protection de l'ONU. À ce jour, plus de 150 gardes-côtes et capitaines de la marine libyenne ont bénéficié de cette formation et la Mission prévoit d'organiser d'autres activités d'appui en 2018.

227. La Division des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de l'état de droit de la MANUL se charge en Libye des principales activités relatives aux droits de l'homme au nom du HCDH. Elle s'emploie également, en étroite collaboration avec le PNUD, à mobiliser des ressources pour appuyer la réconciliation intercommunautaire grâce à un projet de justice transitionnelle qui vise notamment à assurer la mise en œuvre de la Feuille de route Misrata-Taouargha, initiative de

réconciliation tendant à faciliter le retour à Taouargha de milliers de déplacés. Concernant l'état de droit, la Mission travaille en étroite collaboration avec l'ONUDC, le PNUD et d'autres acteurs internationaux afin de coordonner l'action menée à l'appui de la réforme de la justice, de l'administration pénitentiaire et du système juridique.

228. Le Service de la lutte antimines, dont la Section consultative concernant les armes et les munitions est chargée d'appuyer les activités prescrites en matière de sécurisation des armes incontrôlées et du matériel connexe et de lutte contre leur prolifération, continue d'assurer la liaison entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies en tirant parti des contributions volontaires. La Section appuie également les mesures prises en faveur de l'une des grandes priorités de l'action humanitaire, à savoir l'élimination de la menace que constituent les restes explosifs de guerre pour la population civile. En outre, la Mission contribue, selon que de besoin, à la mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence pour Syrte, où les combats ont entraîné une forte contamination par les engins explosifs et provoqué des déplacements massifs de civils.

Résultats obtenus en 2018

229. En 2018, la MANUL a poursuivi ses activités de médiation et ses missions de bons offices en s'employant essentiellement à appuyer les mesures prises par les acteurs libyens pour appliquer l'Accord politique libyen. En dépit des difficultés qui continuent de faire obstacle à sa mise en œuvre, des progrès importants ont été accomplis, comme en témoigne notamment le fait que le Conseil de la présidence ait progressivement pris le contrôle d'infrastructures et de sites gouvernementaux clefs de la capitale. À la mi-2017, la majeure partie de Tripoli était passée sous l'autorité de forces fidèles au Conseil de la présidence, et une campagne militaire a permis de vaincre l'EIIL à Syrte. Dans la première partie de l'année 2018, un nombre très réduit de victimes a été enregistré, et en juin, la Mission a atténué les risques d'une nouvelle intensification du conflit dans la région du croissant pétrolier. En septembre, un cessez-le-feu conclu grâce aux bons offices de la MANUL a mis fin aux hostilités à Tripoli.

230. Pour accompagner le processus politique, la MANUL a continué d'aider diverses communautés à régler leurs différends quant au fond par la voie pacifique, à la faveur d'initiatives de réconciliation locale qui ont permis de renouer des contacts et de conclure des accords de réconciliation dans le sud et l'ouest de la Libye. On retiendra que les représentants de Misrata et de Zintan s'acheminent vers la réconciliation, ayant convenu, à la fin du mois de mars 2018, de la nécessité d'une totale réconciliation nationale et de l'alternance pacifique au pouvoir en Libye. En partenariat avec le Centre for Humanitarian Dialogue, la Mission a dirigé l'entreprise de conférence nationale en organisant 40 rassemblements dans différentes municipalités libyennes. Dans la perspective des élections municipales prévues pour 2018, les maires et responsables de conseils locaux représentant l'ensemble des régions du pays se sont réunis pour la deuxième fois depuis le début de l'année. Ils ont, à cette occasion, instamment prié les représentants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État de s'entendre sur la formation d'un nouveau gouvernement. La Mission a continué d'appuyer les efforts déployés par les parties libyennes pour établir un cadre constitutionnel d'ici à la fin de la période de transition du pays. En février, la Cour suprême a édicté un principe de droit venu mettre fin à toutes actions introduites contre l'Assemblée constituante devant les tribunaux administratifs, levant ainsi de fait tous obstacles juridiques à l'organisation d'un référendum national sur le projet de constitution approuvé le 29 juillet 2017. L'Assemblée constituante a depuis multiplié les campagnes d'information consacrées au projet de constitution et dialogué avec d'autres institutions clefs du pays, l'objectif étant de susciter l'adhésion

au principe de l'organisation d'un référendum avant les élections législatives et présidentielle.

231. Les préparatifs techniques nécessaires à la tenue d'élections en 2018 sont en bonne voie. L'opération de mise à jour du fichier électoral, entreprise du 6 décembre 2017 à la fin mars 2018, a permis de faire inscrire environ 1 million de nouveaux électeurs.

232. Sur le plan de la sécurité nationale, la MANUL s'emploie en priorité à fournir des conseils et un appui technique au comité de haut niveau et au comité technique chargés de la sécurité, ainsi qu'aux nouveaux organes de sécurité créés par le Conseil de la présidence, dont le Chef d'état-major de l'armée, un centre d'opérations conjoint à Tripoli, la Garde présidentielle, le Comité de contrôle du cessez-le-feu et une force pour le désengagement et la désescalade. L'objectif principal du comité de haut niveau et du comité technique est d'assurer la mise en œuvre du plan de sécurité de Tripoli, qui vise à faire en sorte que les forces de sécurité du Gouvernement d'entente nationale relèvent d'un centre d'opérations conjoint, agissent conformément à ce que l'on attend et assurent la sécurité des habitants de la capitale. Les nouveaux organes de sécurité ont pour principales missions de consolider le cessez-le-feu conclu sous les auspices de l'ONU et la cessation des hostilités entre divers groupes armés, de sorte que les comités existants puissent assurer la sécurité des citoyens, protéger leurs biens et contrôler le respect du cessez-le-feu conclu entre les milices à Tripoli et alentour.

233. Les principales fonctions du comité de haut niveau et du comité technique consistent notamment à prendre les dispositions requises en matière de sécurité, en particulier pour ce qui a trait à l'armée, à la marine (y compris les gardes-côtes libyens), à la Garde présidentielle et aux forces de police. Sur le plan politique, il importe d'entretenir le dialogue avec les groupes armés pour créer un environnement sûr qui permette au Gouvernement d'entente nationale d'exercer ses fonctions à Tripoli. Si des progrès ont été accomplis, la présence de groupes armés disparates continue de dicter l'évolution de la situation militaire et des conditions de sécurité dans la partie occidentale du pays. La Mission a mis au point des solutions pour régler les problèmes de sécurité et gérer les groupes armés. Sous l'impulsion de l'Égypte et avec le soutien du Premier Ministre du Gouvernement d'entente nationale, Faiez Mustafa Serraj, et du général Khalifa Haftar, les pourparlers tenus au Caire au sujet de l'unification de l'armée ont bien progressé en 2018.

234. La MANUL continue de surveiller les atteintes aux droits de l'homme et les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de faire rapport sur ces questions et d'utiliser les informations obtenues pour intervenir dans certaines affaires et promouvoir le renforcement de la législation, des politiques et des pratiques visant à assurer la protection des droits de l'homme. Elle continue également de promouvoir et d'appuyer la mise en œuvre des articles de l'Accord politique libyen ayant trait aux droits de l'homme, à la justice transitionnelle et à l'état de droit, notamment en ce qui concerne le retrait, aux groupes armés, des fonctions policières et pénitentiaires qu'ils exercent, le transfèrement des détenus dans des établissements officiels, le rétablissement des tribunaux et l'examen de la situation des détenus. Elle continue aussi de mener des activités de plaidoyer en faveur de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme libyens.

235. En tant que représentant de l'autorité nationale de lutte antimines, le Centre libyen de lutte antimines joue un rôle essentiel pour ce qui est de faciliter et de coordonner les activités de déminage humanitaire dans le pays. La MANUL continue pour sa part d'aider le Centre à renforcer ses capacités d'accréditer des partenaires d'exécution dans le domaine du déminage humanitaire et d'établir et de hiérarchiser les éléments du cahier des charges relatifs au levé des champs de mines, à la

dépollution et à l'organisation d'activités de sensibilisation aux risques. Elle continue aussi de l'aider à élaborer et à faire appliquer des normes nationales en matière de lutte antimines et a prodigué à son personnel la formation nécessaire en matière de contrôle et d'assurance de la qualité ainsi que d'établissement de rapports via le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines, afin de faciliter l'évaluation et la planification coordonnées des activités.

236. La MANUL continue de coordonner l'action internationale en Libye dans les champs d'activité prescrits, tant au niveau politique, par l'intermédiaire des différents envoyés spéciaux internationaux pour la Libye et d'autres représentants de la communauté internationale, que dans différents domaines, parmi lesquels les droits de l'homme, la justice transitionnelle, l'état de droit, l'assistance électorale, la réforme du secteur de la sécurité et le déminage humanitaire. En mars 2018, la MANUL a participé à la sixième plateforme de coordination ministérielle pour le Sahel organisée par le Gouvernement tchadien à N'Djamena. Les participants y ont examiné pour la première fois les conséquences de la situation libyenne sur le Sahel. Le 3 avril 2018 à Niamey, des représentants du Tchad, de la Libye, du Niger et du Soudan ont décidé de créer un mécanisme de coopération dans les domaines de la sécurité aux frontières et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Un accord a été signé par la suite.

237. À l'issue de longs échanges avec la communauté internationale et les interlocuteurs libyens, un cadre de coordination de la coopération technique internationale a été mis en place, qui permettra au Gouvernement d'entente nationale et à la communauté internationale de coordonner la distribution de l'aide internationale en fonction des besoins et des priorités recensés par les autorités libyennes. À cette fin, la MANUL continuera d'appuyer le renforcement des capacités nationales nécessaires à la coordination de l'aide internationale, tout en fournissant une assistance et des conseils pratiques au Conseil de la présidence et au Gouvernement pour les aider à hiérarchiser les besoins et les priorités. La Mission facilitera également les travaux des instances de coordination sectorielles et assurera le suivi de l'application du cadre.

238. Le Plan d'aide humanitaire pour la Libye a été lancé en décembre 2017 par le Coordonnateur de l'action humanitaire afin d'assurer la coordination des activités nationales et internationales nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire dans le pays. Grâce à ce plan, les intervenants humanitaires, notamment l'ONU, ont été en mesure d'élaborer une stratégie nationale et des plans d'intervention opérationnelle dans plusieurs secteurs en vue de fournir une assistance ciblée à 1,1 million de personnes dans le besoin. Pour sa part, la MANUL a fourni un appui sur les questions relevant de son mandat, en particulier en matière de protection.

Hypothèses retenues pour les prévisions de 2019

239. Près de trois ans après sa signature à Skhirat (Maroc), la mise en œuvre de l'Accord politique libyen continue de poser problème. Même si le Conseil de sécurité déclare reconnaître et soutenir le Gouvernement d'entente nationale et que celui-ci reçoit l'appui de la communauté internationale, le contrôle et l'autorité que ce gouvernement exerce sont demeurés précaires, y compris à Tripoli.

240. Avec le lancement du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye en 2017, le Secrétaire général a engagé un processus visant à achever la transition politique. Il est réaffirmé dans ce Plan que l'Accord politique libyen, approuvé par le Conseil de sécurité, demeurerait le seul cadre permettant de mettre fin à la crise en Libye. Le Plan comporte trois volets fondamentaux : a) la facilitation d'un accord sur les modifications restreintes à apporter à l'Accord politique libyen afin de revitaliser le gouvernement pour le reste de la période de la transition ; b) la convocation d'une

conférence nationale afin de redynamiser l'État et de fixer des orientations pour le reste de la période de transition ; c) la tenue d'élections. Le Plan vise, dans le même temps, à revigorer les institutions libyennes, à obtenir la participation des groupes armés, à régler les questions économiques urgentes et à promouvoir la réconciliation locale et nationale.

241. Le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il approuvait et appuyait pleinement le Plan d'action (voir [S/PRST/2018/11](#)), peu après la conférence tenue à Paris le 29 mai 2018 avec l'appui de la communauté internationale et à laquelle ont notamment participé le Premier Ministre du Gouvernement d'entente nationale, le Président du Haut Conseil d'État, Khalid Meshri, le Président de la Chambre des représentants, Aguila Saleh, ainsi que le général Khalifa Haftar. Les participants sont convenus de mettre en place les dispositifs constitutionnels requis et de tenir en 2018 des élections parlementaires et une élection présidentielle. Le Conseil a également réaffirmé qu'il approuvait et appuyait pleinement le Plan d'action et souligné le rôle important joué par l'Organisation pour ce qui était de faciliter, sous l'égide de la Libye, un règlement politique des problèmes auxquels se heurtait le pays. Il a aussi rappelé que l'Accord politique libyen demeurerait le seul cadre viable pour mettre un terme à la crise politique en Libye et qu'il était fondamental de l'appliquer en vue de la tenue des élections et de l'aboutissement de la transition politique. Il a demandé aux parties d'œuvrer de manière constructive avec l'Organisation pour organiser des élections législatives et une élection présidentielle crédibles et pacifiques et en respecter les résultats. C'est dans ce contexte que la MANUL continuera en 2019 de s'acquitter de son mandat, notamment en pilotant un processus politique mené sous les auspices de l'ONU.

242. L'environnement opérationnel dépendra principalement de l'évolution de la situation sur les plans constitutionnel et électoral. Au niveau national, les efforts viseront à prêter appui à la Haute Commission électorale nationale afin de renforcer ses capacités et ses moyens techniques. Le 2 mai 2018, le siège de la Haute Commission à Tripoli a été attaqué par l'EIL (Daech). Après l'attaque, le gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, a installé la Haute Commission dans un emplacement plus sûr d'où elle opérera une fois les locaux aménagés. Le 15 juillet, le Conseil de la présidence s'est engagé à donner 66 millions de dinars libyens (soit environ 48 millions de dollars des États-Unis) à la Haute Commission pour l'aider à préparer les élections parlementaires et l'élection présidentielle. Ce montant n'a pas encore été versé. La MANUL continuera de fournir des conseils techniques à la Haute Commission et de contribuer aux préparatifs en vue de la tenue des élections qui, conformément à l'Accord politique libyen, exige de mettre en place un cadre constitutionnel adéquat. En outre, le cadre juridique permettant l'organisation d'un référendum et des élections doit être finalisé par le pouvoir législatif dans les délais prévus pour que les opérations électorales puissent avoir lieu. En parallèle, également dans le cadre de l'Accord politique, le processus global et inclusif de réconciliation nationale continue de progresser. Les activités relatives aux programmes devront disposer d'un financement suffisant pour que ce processus, facilité par l'ONU, se poursuive. Outre l'élaboration des modalités électorales, la préparation des élections exige l'organisation d'une nouvelle série d'inscriptions sur les listes électorales, la mobilisation de financements appropriés et la mise en place de dispositifs de sécurité solides. Au niveau local, pour la première fois depuis 2015, des conseils municipaux ont été élus à Zauouïa le 12 mai 2018 et à Bani Walid et à Dirj le 15 septembre, et 66 autres élections municipales doivent avoir lieu dans l'ensemble du pays en 2018. En 2018 et 2019, près d'une centaine de conseils municipaux verront leur mandat de quatre ans arriver à échéance. La MANUL et le PNUD continueront de fournir des conseils et un appui au Comité central des élections municipales jusqu'en 2019.

243. Au moment de la rédaction du présent rapport, il n'est pas certain que le calendrier présenté le 29 mai 2018 lors de la conférence internationale sur la Libye tenue à Paris soit viable. Les parties signataires n'ont pas respecté la date butoir fixée au 16 septembre pour l'adoption des lois électorales requises. La Mission s'attache à favoriser les conditions qui permettront de mener des activités électorales au niveau national, tout en aidant la Haute Commission électorale nationale à procéder aux préparatifs logistiques et techniques. Il est dans l'intérêt de certaines parties prenantes, dont les acteurs politiques et les groupes armés qui veulent maintenir le statu quo, de bloquer le processus électoral dès le départ. Une fois les élections démarrées, ces parties prenantes risquent de tenter d'en compromettre les résultats ou l'acceptation de ceux-ci. Le 31 juillet, la Chambre des représentants a reporté le vote d'une loi sur le référendum constitutionnel. À la fois avant et après la tenue des élections, la MANUL devra intensifier ses échanges avec les correspondants nationaux dans la plupart des domaines couverts par son mandat, en particulier en offrant des services de bons offices, de médiation et d'assistance technique électorale à l'organe chargé de gérer les élections. Les 13 et 24 septembre, la Chambre des représentants a respectivement adopté des dispositions législatives et un amendement constitutionnel pour ouvrir la voie à un référendum sur le projet de constitution ; ces deux votes ont été contestés par les parlementaires représentant l'est du pays. Avec l'appui de la MANUL, des représentants du Haut Conseil d'État et de la Chambre ont tenu des réunions informelles à Tunis, au cours desquelles ils ont débattu d'un éventuel mécanisme qui établirait une nouvelle autorité exécutive.

244. Sur le plan de la sécurité, des efforts supplémentaires devront être faits pour contrôler le respect du cessez-le-feu à Tripoli, endiguer la violence et jeter les bases d'un futur processus de démobilisation et de réintégration des groupes armés. À l'heure actuelle, des groupes armés rivaux continuent de lutter pour asseoir leur influence et leur contrôle sur le territoire et les ressources. Tant que les pourparlers avec les groupes armés et les autres acteurs du secteur de la sécurité se poursuivront, l'établissement d'une armée libyenne unie répondant à une structure de commandement unifiée demeurera une tâche prioritaire.

245. Les conditions de sécurité continueront d'avoir une incidence sur l'exécution du mandat et des activités opérationnelles. De nombreux acteurs contrôlent diverses régions du territoire libyen et certains d'entre eux considèrent l'Organisation comme une cible légitime, ce qui continue de représenter un problème de taille et exige que des mesures d'atténuation cohérentes et adéquates soient mises en place et périodiquement examinées. Le dispositif de la Mission devra peut-être être adapté pour permettre l'exécution du mandat, en particulier si la situation en matière de sécurité se dégrade temporairement avant et après les élections.

246. L'économie libyenne continue de se détériorer fortement. La baisse des recettes, l'épuisement rapide des réserves et la corruption ont mis les institutions financières du pays à rude épreuve. Les effets à long terme de l'ensemble de réformes économiques approuvé par le Conseil de la présidence en septembre restent incertains. La capacité des institutions financières libyennes de continuer de fonctionner de manière indépendante et efficace demeure donc déterminante pour mener à bien une transition politique et éviter de nouvelles divisions politiques, en particulier à l'issue des élections. Dans ce contexte, le 10 juillet, le Premier Ministre a prié le Conseil de sécurité de créer un comité technique international sous les auspices de l'Organisation, avec l'aide d'organisations internationales, financières et économiques spécialisées. Ce comité serait chargé d'examiner toutes les recettes, dépenses et opérations de la Banque centrale de Libye à Tripoli et de la Banque centrale à Beïda. Le 24 août, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un projet de modalités de fonctionnement pour ce groupe. Le 19 septembre, le Conseil de la présidence a décidé de commencer à appliquer un ensemble de réformes

économiques et a notamment introduit un prélèvement sur les transactions en monnaie étrangère afin d'entraîner une dévaluation du dinar libyen et d'asphyxier le marché noir des changes, ce que les partenaires internationaux lui recommandaient de faire depuis longtemps. En 2019, la MANUL continuera donc d'appuyer l'unification des institutions financières, de faire en sorte qu'elles coopèrent et de renforcer leur capacité de mettre en œuvre des mesures économiques conformes aux priorités nationales.

247. En tant que mission intégrée, la MANUL continuera de coopérer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'activités programmatiques relevant de différents domaines. Afin de surmonter les multiples difficultés rencontrées en Libye, les entités des Nations Unies continueront de collaborer étroitement sur le plan stratégique pour promouvoir une vision commune reflétant une stratégie unique.

248. En 2018, conformément à l'évaluation stratégique menée en 2017 et à la suite du déploiement complet du groupe de gardes des Nations Unies en décembre de la même année, la MANUL a fonctionné selon le principe de la présence temporaire par roulement, tout en adaptant sa structure et son tableau d'effectifs. Cette modalité opérationnelle a permis d'accroître de façon flexible et adaptable mais aussi continue et progressive le déploiement de la MANUL dans la capitale, donnant la possibilité à la Mission de mener de vastes activités de communication auprès de partenaires et d'acteurs dans plusieurs régions du pays et donc de multiplier les échanges avec les interlocuteurs libyens à tous les niveaux, comme on a pu le voir notamment au moment des affrontements survenus à Tripoli en août. En 2018, la présence par roulement de la Mission à Tripoli a été renforcée tout au long de l'année afin de fournir un appui accru aux partenaires nationaux, en particulier à l'approche des élections. En outre, la MANUL a affecté à court terme des membres de son personnel à Benghazi.

249. En 2019, la MANUL continuera d'intensifier ses échanges avec les interlocuteurs et correspondants nationaux ainsi que l'appui qu'elle fournit à ceux-ci. À cette fin, il est prévu qu'elle abandonne progressivement le principe d'une présence par roulement pour consolider sa présence permanente en Libye, sur la base des priorités opérationnelles couvertes par son mandat et compte tenu de la situation en matière de sécurité. En 2019, elle élargira ses activités dans l'ensemble du pays, si les conditions de sécurité le permettent. La Mission prévoit en priorité de rétablir une présence à part entière dans l'est du pays, c'est-à-dire à Benghazi, et de continuer à mener régulièrement des activités dans d'autres parties du pays, notamment le sud.

250. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de transférer progressivement à Tripoli, au premier semestre de 2019, 163 postes soumis à recrutement international affectés à Tunis, dès que la situation le permettra et sur la base des priorités opérationnelles de la Mission. Celle-ci devra conserver à Tunis des moyens aériens et des capacités de contrôle des mouvements afin de soutenir ses opérations aériennes ; de même, les services financiers ainsi que les services des achats et de gestion des ressources humaines resteront en grande partie basés à Tunis. Un certain nombre de fonctionnaires des services fonctionnels resteront affectés à Tunis afin de continuer de collaborer avec des interlocuteurs qui travaillent sur la situation en Libye depuis la Tunisie. En conséquence, une trentaine de postes soumis à recrutement international (services fonctionnels, de sécurité et d'appui) resteront basés à Tunis en 2019.

251. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la Mission sont présentés ci-après.

Tableau 23

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Un processus de transition pacifique, ordonné et démocratique qui réponde aux aspirations du peuple libyen

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Déroulement des opérations électorales selon le calendrier arrêté par les principales parties prenantes libyennes lors des processus de médiation et de dialogue politique, ou dans la nouvelle constitution adoptée

i) Mise en place des cadres électoraux, juridiques et réglementaires, nécessaires à la conduite des scrutins

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : le projet de constitution comprenait des dispositions sur la gestion des processus électoraux, conformément aux normes internationalement acceptées, ainsi que sur les mesures spéciales temporaires concernant la représentation des femmes.

2018 (estimation) : entrée en vigueur d'une législation électorale en vue de l'application du Plan d'action de l'Organisation des Nations Unies (élections prévues en 2018).

2019 (objectif) : mise à disposition du cadre réglementaire électoral existant en préparation des scrutins à venir ou en attente, qui pourraient ne pas avoir lieu en 2018, par exemple les élections présidentielles et parlementaires, ou encore un référendum susceptible d'être organisé en 2019, et adoption de règles pour les régir.

ii) Maintien des capacités de la Haute Commission électorale nationale de fonctionner dans tout le pays et d'organiser des scrutins

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : la Haute Commission électorale nationale, y compris 17 antennes, était dotée d'effectifs presque complets et opérationnelle pour appuyer la tenue du référendum constitutionnel. Les listes électorales ont été mises à jour avec succès.

2018 (estimation) : augmentation du nombre d'antennes de 17 à 23. La Haute Commission électorale nationale devrait être installée dans ses nouveaux locaux et pleinement opérationnelle d'ici le milieu de l'année.

2019 (objectif) : la Haute Commission électorale nationale est opérationnelle et organise les prochains scrutins.

b) Au niveau local, les opérations électorales se déroulent selon le calendrier arrêté conformément aux dates de fin des mandats des conseils municipaux, comme il a été demandé au Comité central des élections municipales

i) Les élections municipales se déroulent dans le calme et permettent un renouvellement des dirigeants et une consolidation des pratiques électorales

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : tenue de 92 élections municipales.

2018 (estimation) : 50 élections municipales devraient être organisées d'ici à la fin de 2018.

2019 (objectif) : le Comité central des élections municipales s'acquitte de ses fonctions dans les conseils municipaux restants, dans le plein respect des cadres électoraux et réglementaires et conformément aux bonnes pratiques internationales.

Produits

- Réunions hebdomadaires avec les autorités libyennes concernant les cadres juridiques, réglementaires et procéduraux régissant les scrutins, comme il pourrait être demandé dans une nouvelle constitution ou un cadre constitutionnel, jusqu'à la tenue d'élections

- Réunions quotidiennes avec la Haute Commission électorale nationale pour donner des conseils et un appui concernant tous les aspects des scrutins à venir, comme le dispose le cadre légal
- 12 sessions de formation, ateliers et séminaires portant sur le renforcement des capacités organisés en Libye à l'intention de la Haute Commission électorale nationale, et possible organisation de quelques ateliers à l'extérieur du pays (en Tunisie), dans le cadre du projet d'assistance électorale intégrée
- 12 réunions avec la Haute Commission électorale nationale et des partenaires internationaux contribuant à l'organisation des élections (en visioconférence avec la Tunisie si nécessaire) tenues en Libye pour coordonner les activités d'appui de ces partenaires
- 24 réunions avec des partenaires bilatéraux appuyant la coordination des élections
- 6 forums, tables rondes ou ateliers organisés en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies à l'intention de 240 représentants de la société civile et des médias, décideurs et personnes influentes pour mieux faire connaître et comprendre les questions électorales
- 3 ateliers organisés pour conseiller des représentants de groupes vulnérables, y compris des femmes, sur les moyens de promouvoir un meilleur accès et une plus grande participation aux activités électorales
- 3 ateliers sur la planification de la sécurité des opérations électorales tenus à l'intention de la police libyenne
- 6 réunions de coordination tenues avec des partenaires internationaux en vue de faire bénéficier les élections locales d'un appui international
- Mécanisme de coordination entre la Haute Commission électorale nationale et d'autres institutions pertinentes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Adoption d'une constitution conforme aux normes internationales minimales

i) Adoption et approbation, lors d'un référendum libre, équitable et crédible, du projet de constitution

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : l'Assemblée constituante a achevé sa tâche le 29 juillet 2017 et présenté une proposition de constitution qui a recueilli la majorité requise des deux tiers. Le résultat de ce vote a par la suite été contesté en justice, mais, le 14 février 2018, la Cour suprême en a confirmé la validité.

2018 (estimation) : avancement du processus constitutionnel dans le cas où la loi sur le référendum est adoptée, ou suspension de celui-ci jusqu'à la tenue d'élections nationales avant la fin de 2018.

2019 (objectif) : adoption d'une constitution conforme aux normes internationales minimales.

ii) Inscription des droits des femmes dans la constitution

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : la proposition présentée par l'Assemblée constituante en juillet 2017 prévoit une amélioration des mesures visant à protéger les droits des femmes ; la portée de cette question y est davantage discutée et le principe de l'égalité des sexes rappelé à plusieurs reprises.

2018 (estimation) : les éventuelles modifications apportées au texte du projet de constitution tiennent compte des normes internationales en matière d'égalité des sexes.

2019 (objectif) : si le texte du projet de constitution doit faire l'objet de modifications, il s'appuiera davantage sur les normes internationales en matière d'égalité des sexes, la constitution adoptée devant par ailleurs prévoir un minimum de 30 % de mesures temporaires spéciales pour les femmes.

Produits

- 4 réunions tenues avec des membres de l'Assemblée constituante et des communautés et divers ateliers organisés à l'intention d'organisations de la société civile libyenne au sujet de leur rôle en matière d'appui au processus d'élaboration de la constitution

- Fourniture d'un appui technique à l'Assemblée constituante, y compris pour soutenir les efforts de sensibilisation et de dialogue entre les membres de l'Assemblée et avec les parties prenantes, au moyen de 4 ateliers et séminaires visant à promouvoir un consensus sur le projet final soumis au référendum constitutionnel ou l'établissement d'un cadre constitutionnel temporaire différent
- Réunions mensuelles avec l'Assemblée constituante et des représentants de la société civile et des organisations sur la conduite d'un processus constitutionnel sans exclusive, une attention particulière étant accordée aux jeunes, aux femmes et aux minorités, ainsi qu'aux droits de l'homme et à l'état de droit
- Réunions mensuelles avec les partenaires internationaux, les donateurs et les organisations non gouvernementales qui appuient le processus d'élaboration de la constitution
- 4 tables rondes organisées avec des groupes de femmes pour examiner le projet de constitution sous l'angle de la problématique femmes-hommes et pour proposer ou recommander des modifications, selon que de besoin, afin de rendre la constitution plus inclusive et qu'il y soit mieux tenu compte de l'égalité des sexes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Mise en œuvre de l'Accord politique libyen, y compris la mise sur pied des institutions issues de l'Accord, qui bénéficient d'une plus grande légitimité et d'un soutien plus marqué de la population

i) Progrès dans l'obtention d'un soutien adéquat de la part des parties prenantes politiques, des acteurs de l'appareil de sécurité, des tribus et des organisations de la société civile

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : le lancement du Plan d'action des Nations Unies a suscité un engagement accru des parties prenantes politiques libyennes et montré l'attachement de ces dernières au processus et à l'Accord politique libyen comme seul cadre politique pour mettre fin à la transition.

2018 (estimation) : le dialogue se poursuit mais les parties ne parviennent pas à s'entendre sur les modifications restreintes à apporter à l'Accord politique libyen. Les Parties sont convenues d'aller de l'avant en ce qui concerne l'organisation d'une conférence nationale et d'élections.

2019 (objectif) : les questions litigieuses soulevées par l'Accord politique libyen sont traitées, ce qui permet de progresser dans sa mise en œuvre, ou un plan d'action précis pour le reste de la période de transition est adopté par une large majorité des principales parties prenantes.

Produits

- 10 réunions de dialogue entre les municipalités, les acteurs de la société civile, les partis politiques et les acteurs de l'appareil de sécurité libyens tenues en vue d'élargir la base soutenant l'Accord politique libyen
- 10 réunions de dialogue et de renforcement de la confiance auxquelles participent des parties prenantes politiques, des acteurs de l'appareil de sécurité et des représentants des tribus afin de continuer à appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique libyen et la réconciliation nationale
- Réunions mensuelles avec des organisations de la société civile afin de les aider à définir leur position sur des thèmes prioritaires et à élaborer des stratégies de collaboration avec le Gouvernement d'entente nationale
- 4 sondages menés pour cerner l'opinion des Libyens concernant l'évolution de la situation politique et économique et des conditions de sécurité
- 4 réunions organisées avec le Gouvernement d'entente nationale pour discuter de l'adoption d'une stratégie visant à améliorer les fonctions du Gouvernement et des améliorations constatées ou prévues de leurs capacités résultant de cette stratégie

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Mise en place d'institutions libyennes compétentes chargées de la sécurité et amélioration de la gouvernance de la sécurité nationale grâce à une répartition claire des fonctions et des attributions, à une coordination efficace et à un contrôle démocratique de l'appareil de sécurité

i) Mise au point d'un dispositif de sécurité provisoire, notamment en ce qui concerne le cessez-le-feu, la gestion des armes et le suivi, conformément à l'Accord politique libyen

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : le plan de sécurité pour Tripoli a été partiellement mis en œuvre mais une grande dépendance aux groupes armés persiste.

2018 (estimation) : le plan de sécurité pour Tripoli et l'important Centre d'opérations conjoint sont remplacés par d'autres dispositifs, en raison du recours continu à des groupes armés et de la montée en puissance de ces derniers ainsi que de machinations politiques à grande échelle. Des travaux supplémentaires sur la démobilisation et la réintégration ou l'intégration sont menés avec d'autres agglomérations, notamment celles de Benghazi et de Sabha, et devraient s'achever d'ici à la fin de 2018. La Mission a mis au point une stratégie relative aux groupes armés, qui devrait être lancée sur fond d'un cadre stratégique de sécurité plus large, en prévision de l'examen de programmes formels de démobilisation et d'intégration ou de réintégration par la Libye.

2019 (objectif) : la réunification des forces de sécurité sous tutelle civile, dans le cadre de processus électoraux, a lieu dans tout le pays.

ii) Amélioration de la sécurité publique et renforcement des capacités de la police

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : des programmes de réforme du secteur de la police ont été lancés à Tripoli et le Ministère de l'intérieur a entrepris de mettre au point un plan stratégique en consultation avec le Gouvernement d'entente nationale.

2018 (estimation) : renforcement effectif des capacités de la police, notamment en ce qui concerne la planification de la sécurité des opérations électorales. Dans le cadre du programme conjoint de police et sécurité, un commissariat de police modèle est en cours de finition et devrait entrer en service d'ici à la fin de 2018. Celui-ci permettra de montrer les bonnes pratiques en matière de services de police axés sur la communauté et les citoyens et en matière de gestion de ces services, dans une localité définie relevant de la juridiction du Gouvernement d'entente nationale et du Ministère de l'intérieur. Il est prévu d'élargir ce projet à d'autres quartiers de Tripoli et l'on s'attend à ce que d'importants progrès sur cette voie soient réalisés d'ici décembre.

2019 (objectif) : application du programme conjoint de police et sécurité (notamment du concept de commissariat de police modèle) à d'autres quartiers de Tripoli et préparation de son élargissement à d'autres régions de Libye.

Produits

- Réunions mensuelles avec les principaux interlocuteurs et institutions chargés de la sécurité en Libye (Comité de sécurité provisoire, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense et Garde présidentielle) en vue de fournir des conseils sur le renforcement des capacités et des moyens en matière de sécurité
- 1 séminaire de haut niveau sur la sécurité ayant pour objet de promouvoir le dialogue et la confiance entre les institutions chargées de la sécurité, y compris la collaboration entre les officiers de l'armée affectés dans l'est du pays et ceux affectés dans l'ouest
- 6 réunions tenues avec le Ministère de l'intérieur en vue de donner des conseils sur la consolidation des formations armées, l'objectif étant de rendre leur fonctionnement plus cohérent et systématique
- 6 réunions tenues avec le Ministère de l'intérieur pour formuler des recommandations sur le redimensionnement des forces armées, notamment sur la réaffectation du personnel des forces armées à d'autres ministères ou la mise en place d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Réunions bimensuelles avec le comité de haut niveau et le comité technique du plan de sécurité pour Tripoli en vue d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de ce dernier de façon à améliorer les conditions de sécurité dans la capitale
- Réunions hebdomadaires avec les comités du Ministère de l'intérieur chargés de l'intégration, de la planification et de la restructuration centrales, consacrées à la réforme et au développement de la police libyenne

- Échanges hebdomadaires avec des interlocuteurs libyens chargés des questions relatives aux frontières
- Réunions mensuelles, en collaboration avec la mission d'assistance frontalière de l'Union européenne, sur le renforcement de la sécurité aux frontières à l'intention des autorités libyennes compétentes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

f) Réduction des effets de la prolifération illicite des armes et des munitions, en particulier la menace que représentent les engins explosifs improvisés (EEI)

i) Mise en place d'une structure de gouvernance institutionnelle visant à promouvoir la lutte antimines humanitaire, ainsi que la gestion des armes et des munitions

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : aucun appui n'a été fourni en vue de la création d'un comité interministériel de gestion des armes et des munitions, mais les autorités de sécurité libyennes ont été aidées par les nouvelles procédures opérationnelles techniques de recherche et d'élimination des engins explosifs improvisés.

2018 (estimation) : les troubles politiques et de sécurité ayant continué, la création d'un comité interministériel de gestion des armes et des munitions se fait toujours attendre. Toutefois, grâce aux activités de sensibilisation, de conseil, d'appui et de mobilisation des ressources organisées, les autorités libyennes ont la possibilité de sécuriser la gestion des stocks, en conformité avec le document-cadre régissant la gestion des armes et des munitions en Libye.

2019 (objectif) : progrès réalisés dans la rédaction d'un exposé de position sur la mise en place d'une autorité nationale de gestion des armes et des munitions, grâce aux conseils techniques et à l'appui opérationnel apportés aux autorités libyennes.

ii) Pleine capacité des autorités libyennes de mener et de coordonner les activités de lutte antimines dans tout le pays, conformément aux Normes internationales de la lutte antimines

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : si la création d'un centre national de coordination pour la lutte antimines n'aura pas été menée à bien, des réunions auront néanmoins été organisées entre la communauté internationale et les autorités libyennes en vue de coordonner les actions menées pour faire face à la menace des engins explosifs dangereux à Syrte et à Benghazi.

2018 (estimation) : un exposé de position sur la mise en place d'une autorité nationale de lutte antimines sera établi, en collaboration avec les parties prenantes libyennes, d'ici à la fin de 2018.

2019 (objectif) : fourniture de conseils techniques et d'un appui opérationnel en vue de donner suite, en collaboration avec les parties prenantes libyennes, aux conclusions formulées dans l'exposé de position sur la mise en place d'une autorité nationale de lutte antimines.

Produits

- Échanges hebdomadaires avec les instances nationales responsables de la sécurité, notamment les ministères, sur les questions de sécurité
- Réunions mensuelles avec les autorités libyennes concernant le renforcement des capacités et la mise en place de programmes humanitaires en matière de lutte contre la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre
- 8 réunions de coordination organisées avec des partenaires d'exécution internationaux et nationaux concernant la lutte antimines et la gestion des munitions et des armes, en y associant des représentants régionaux et en tenant compte des points de vue exprimés dans la région

- 2 ateliers organisés avec des parties prenantes libyennes au sujet de l'exposé de position sur la mise en place de l'autorité nationale de gestion des armes et des munitions
- 2 ateliers organisés avec des parties prenantes libyennes et la future autorité nationale de lutte antimines en vue d'établir un ordre de priorité concernant la lutte antimines en Libye

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

g) Renforcement des capacités en matière de surveillance et de constatation des violations des droits de l'homme, d'exercice de poursuites et de lutte contre l'impunité, et d'amélioration de la protection et de l'exercice des droits de l'homme

i) Mise en conformité de la législation interne avec les normes internationales des droits de l'homme par suite de modification

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : le Ministère de la justice a élaboré un plan reprenant les priorités du Gouvernement d'entente nationale dans le secteur de la justice, ayant notamment traité à l'examen de textes de loi essentiels.

2018 (estimation) : un groupe de travail chargé de discuter des modifications pouvant être apportées à d'importants textes de loi en vue de les mettre en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme est institué auprès du Gouvernement d'entente nationale.

2019 (objectif) : les organes délibérants commencent à débattre des modifications pouvant être apportées à d'importants textes de loi en vue de les mettre en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme.

ii) Mise en œuvre des dispositions de l'Accord politique libyen relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : la mise en œuvre des dispositions de l'Accord politique libyen relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit a été freinée par l'absence de progrès sur le plan de la situation politique.

2018 (estimation) : davantage de prisonniers liés au conflit qui sont détenus arbitrairement dans des lieux de détention non officiels sont transférés vers des lieux de détention administrés par le Ministère de la justice et les autorités judiciaires examinent un plus grand nombre de ces affaires.

2019 (objectif) : le Ministère de la Justice accroît son niveau de contrôle des prisons, sous l'autorité nominale du Gouvernement d'entente nationale, et supervise l'examen de la situation des détenus par les autorités judiciaires, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de libérations.

iii) Assistance aux collectivités locales dans le but de faciliter le retour chez eux des déplacés

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : dans certaines zones, les mesures adoptées par le Gouvernement d'entente nationale sont jugées insuffisantes pour aider les autorités locales à faciliter le retour chez eux des déplacés.

2018 (estimation) : les communautés taouargha et misrata se mettent d'accord sur la voie à suivre et le retour des personnes déplacées peut commencer.

2019 (objectif) : un accord conclu entre les communautés taouargha et misrata est mis en œuvre dans le respect des normes internationales.

iv) Fourniture d'un appui au Gouvernement d'entente nationale et à ses forces de sécurité, dans le respect de la

politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : un appui est systématiquement fourni au Gouvernement d'entente nationale et à ses forces de sécurité conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

2018 (estimation) : des structures et groupes de travail chargés de veiller à ce que les violations des droits de l'homme ne restent pas impunies sont mis en place.

2019 (objectif) : les structures mises en place travaillent en étroite collaboration avec la MANUL pour veiller à l'application du principe de responsabilité.

Produits

- 4 séances de renforcement des capacités, organisées à l'intention de groupes de la société civile, portant sur le suivi et la promotion des droits de l'homme et les compétences organisationnelles
- 6 déclarations d'intérêt général consacrées à la mise en œuvre et au respect des normes internationales des droits de l'homme par le Gouvernement d'entente nationale, les parties prenantes politiques et les groupes armés
- 3 communiqués ou décisions consacrés à la responsabilité et aux droits de l'homme, publiés de concert avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU
- 1 rapport public sur la situation des droits de l'homme
- Réunions bimensuelles consacrées à la situation des droits de l'homme organisées avec toutes les parties prenantes libyennes
- Réunion mensuelle avec des responsables du Gouvernement d'entente nationale pour faire le point sur l'application de l'Accord politique libyen et évoquer les besoins d'aide
- Réunions mensuelles organisées avec les parties prenantes libyennes pour examiner la situation des droits de l'homme et promouvoir la défense de ces droits
- Publication de 6 déclarations d'intérêt général et de 1 rapport consacrés à la situation des droits de l'homme dans tout le pays, le but étant de surveiller la situation de ces droits
- Présentation aux interlocuteurs nationaux (police, armée et administration pénitentiaire) d'une note comportant des recommandations sur la vérification des antécédents en matière de violations des droits de l'homme des candidats à un emploi dans les secteurs de la justice et de la sécurité
- 1 atelier consacré à la réforme législative organisé à l'intention de fonctionnaires et d'organisations de la société civile
- 2 modules de formation à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, organisés à l'intention de membres du Gouvernement d'entente nationale et de représentants de la société civile

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

h) Processus de justice transitionnelle complet et inclusif

i) Mise en application des principes de justice transitionnelle énoncés dans l'Accord politique libyen

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : lancement d'un débat entre les principales parties prenantes au sujet de l'examen de la loi sur la justice transitionnelle adoptée en 2013.

2018 (estimation) : maintien d'un haut taux de participation des principales parties prenantes à l'examen de la loi sur la justice transitionnelle.

2019 (objectif) : l'examen de la loi sur la justice transitionnelle arrive à sa fin et un projet de loi visant à la mettre en conformité avec les normes internationales est déposé.

Produits

- 2 ateliers organisés avec des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes en vue d'arrêter une stratégie nationale de justice transitionnelle

- 3 réunions organisées avec des responsables des institutions judiciaires et parlementaires pour débattre de l'éventuelle modification des textes de loi adoptés dans le cadre du processus de justice transitionnelle
- 2 ateliers consacrés à l'application des dispositions de l'Accord politique libyen intéressant la justice transitionnelle, organisés à l'intention de représentants du Gouvernement d'entente nationale et de la société civile
- 5 réunions sur les procès liés au conflit organisées avec des magistrats et des avocats
- Observation de 2 procès intéressant la justice transitionnelle
- 4 réunions sur la modification de textes de loi intéressant la justice transitionnelle, organisées avec des responsables des institutions judiciaires et parlementaires
- 1 atelier sur la réforme de la justice pénale organisé à l'intention des fonctionnaires

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

i) Renforcement du fonctionnement et de l'équité du système de justice libyen

i) Augmentation du nombre de juridictions dont le fonctionnement est respectueux des normes internationales

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : 15 juridictions

2018 (estimation) : 17 juridictions

2019 (objectif) : 17 juridictions

ii) Avancées dans la remise en liberté des personnes détenues illégalement

Mesure des résultats

2017 (résultats effectifs) : 3 initiatives en faveur de la libération de détenus ont été lancées, en coordination avec les autorités judiciaires ou les conseils locaux.

2018 (estimation) : les cas de 500 détenus de Tripoli sont examinés.

2019 (objectif) : un mécanisme de coopération est mis en place entre la justice et la police judiciaire, en vue de faciliter la libération des détenus non encore jugés.

Produits

- 3 réunions organisées avec des responsables des institutions judiciaires et parlementaires pour débattre de l'éventuelle modification des textes de loi adoptés dans le cadre du processus de justice transitionnelle
- 2 ateliers organisés à l'intention de juges, de procureurs et d'avocats concernant les enquêtes et les poursuites ayant trait à des violations des droits de l'homme
- 5 réunions sur les procès liés au conflit organisées avec des magistrats et des avocats
- 3 réunions de haut niveau organisées avec la direction de la police judiciaire au sujet du processus de vérification des antécédents
- 3 réunions de haut niveau portant sur la réforme de la justice pénale organisées à l'intention des fonctionnaires

Facteurs externes

252. La MANUL devrait atteindre ses objectifs si les États Membres et les parties libyennes appuient les efforts de l'ONU et coordonnent leurs initiatives en vue de renforcer l'action de la Mission.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 24

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation (2018-2019)	Total net pour 2019
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Montants nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution)	
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Militaires et personnel de police	6 070,5	6 267,4	196,9	6 196,6	–	126,1	6 393,5
Personnel civil	25 176,7	29 896,3	4 719,6	36 334,3	–	11 157,6	41 053,9
Dépenses opérationnelles	40 372,3	35 311,6	(5 060,7)	35 623,9	454,9	(4 748,4)	30 563,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	71 619,5	71 475,3	(144,2)	78 154,8	454,9	6 535,3	78 010,6

Tableau 25

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agent local		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2018	1	2	–	7	13	35	29	2	89	108	1	198	8	67	5	278
Effectif proposé pour 2019 (1 ^{er} janvier 2019)	1	2	–	7	13	35	29	2	89	120	1	210	14	88	6	318
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12	–	12	6	21	1	40
Effectif proposé pour 2019 (1 ^{er} juillet 2019)	1	2	–	7	13	35	29	2	89	120	1	210	13	83	6	312
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12	–	12	5	16	1	34

253. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2018 s'explique essentiellement par des dépenses opérationnelles moins élevées que prévu au titre: a) des installations et des infrastructures, en raison des coûts recouverts auprès de l'équipe de pays des Nations Unies pour l'utilisation de services communs de la Mission, y compris des bureaux, des logements et d'autres locaux, des dépenses effectives inférieures aux prévisions en ce qui concerne l'achat de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes, de matériel électrique, de mobilier et de matériel de bureau, et d'une sous-utilisation des ressources demandées pour les travaux de construction, d'aménagement et de rénovation et les matériaux de construction au titre du complexe d'Oea à Tripoli ; b) de l'informatique et des communications, en raison des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne les services de télécommunication, de réseau et de maintenance, notamment au titre du répéteur de satellite, d'Internet, des

services mobiles et des téléphones par satellite, du fait de tarifs commerciaux concurrentiels ; c) de la santé, l'hôpital de niveau 1 de l'ONU à Tripoli étant devenu pleinement opérationnel en 2018 ; d) des fournitures, services et matériel divers, notamment en raison des dépenses afférentes au fret inférieures aux prévisions, sur la base des dépenses effectives liées à l'acquisition de matériel et de fournitures. Cette sous-utilisation est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre : a) du personnel civil, principalement en raison de taux de vacance moyens effectifs inférieurs aux taux approuvés pour 2018 (13 % au lieu de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international, 25 % au lieu de 33 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 24 % au lieu de 25 % pour les agents locaux et 0 % au lieu de 29 % pour le personnel fourni par des gouvernements) ; b) des contingents, principalement en raison de dépenses de fret et d'entreposage supplémentaires liées au renvoi au Népal de matériel appartenant aux contingents, dont l'entrée sur le territoire libyen a été refusée ; c) des voyages, en raison de l'intensification de la présence temporaire par roulement afin de fournir un appui accru aux partenaires nationaux, en particulier à l'approche des élections ; d) des transports terrestres, notamment en raison de l'achat de trois véhicules blindés supplémentaires qui n'était pas prévu dans le budget, compte tenu des besoins opérationnels à Tripoli et à Benghazi.

254. Le montant des dépenses à prévoir au titre de la MANUL s'élève à 78 154 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les dépenses afférentes : à un contingent (groupe de gardes des Nations Unies) composé de 234 agents (6 196 600 dollars) ; au personnel civil (36 334 300 dollars), à savoir 210 agents recrutés sur le plan international, 96 agents recrutés sur le plan national pour 12 mois, 6 agents recrutés sur le plan national pour 6 mois et 6 Volontaires des Nations Unies (voir tableau 25 ci-dessus), ainsi que 7 agents fournis par des gouvernements ; aux opérations (35 623 900 dollars), à savoir aux services de consultants (558 600 dollars), aux voyages (2 165 000 dollars), aux installations et aux infrastructures (21 136 900 dollars), aux transports terrestres (500 400 dollars), aux opérations aériennes (4 107 000 dollars), aux communications et à l'informatique (2 910 200 dollars), à la santé (521 000 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (3 724 800 dollars).

255. En 2019, la MANUL propose d'apporter les modifications ci-après au tableau d'effectifs :

a) La création de 40 postes temporaires (13 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 22 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies) :

Section de l'information et de la communication

i) Un administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de l'information (administrateur recruté sur le plan national), affecté à Tripoli ;

Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes

ii) Deux spécialistes de la problématique femmes-hommes (adjoints de 1^{re} classe) (administrateurs recrutés sur le plan national), affectés à Tripoli ;

Division des affaires politiques

iii) Un spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national), affecté à Tripoli ;

Section de la sécurité

iv) Six agents de sécurité (agents du Service mobile) et un assistant administratif (agent local) au Bureau du Conseiller en chef pour la sécurité, affectés à Tripoli ;

v) Deux agents de sécurité (agents du Service mobile), deux assistants (sécurité sur le terrain) (agents locaux) et cinq opérateurs radio (sécurité) (agents locaux) au Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité, affectés à Tripoli ;

Appui à la Mission

vi) Un assistant aux achats (agent du Service mobile) à la Section des achats, affecté à Tunis ;

vii) Un assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) à la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes, affecté à Tripoli ;

viii) Un assistant au soutien logistique (agent du Service mobile), deux assistants aux fournitures (agents locaux) un assistant à la planification des demandes de fourniture de biens et services (agent du Service mobile) à la Section des services d'entreposage et de distribution, affectés à Tripoli, et un assistant aux fournitures (agent local) à la même section, affecté à Tunis ;

xix) Un assistant (gestion des installations) (agent du Service mobile) à la Section du génie et de la gestion des installations, affecté à Tripoli ;

x) Huit conducteurs (agents locaux) et deux techniciens automobiles (agents locaux) à la Section des transports, affectés à Tripoli ;

xi) Un assistant aux réclamations (agent local) et un assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (Volontaire des Nations Unies) à la Section de la gestion du matériel, affecté à Tripoli ;

b) Le reclassement de deux postes temporaires :

i) Un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 2^e classe) (agent du Service mobile) basé à Tunis reclassé en poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national) basé à Tripoli, à la Division des affaires politiques ;

ii) Un poste d'assistant multilingue (agent local) reclassé en poste de traducteur de terrain (administrateur recruté sur le plan national) et basé à Tripoli, au Groupe de la traduction et de l'interprétation ;

c) La suppression de six postes temporaires à compter du 1^{er} juillet 2019 (un administrateur recruté sur le plan national et cinq agents locaux). Le Centre de services régional d'Entebbe fournit un large éventail de services d'appui transactionnel aux missions qu'il dessert, dont seulement six missions politiques spéciales. La MANUL fait partie des missions politiques spéciales qui ne sont pas encore appuyées par le Centre. En prévision de l'approbation et de la mise en place d'un dispositif de prestation de services centralisée, il est proposé que le Centre élargisse son action à toutes les missions politiques spéciales basées en Afrique, notamment l'UNOWAS, le BINUGBIS, la Commission mixte Cameroun-Nigéria et la MANUL, à compter du 1^{er} juillet 2019. Par conséquent, sur la base des effectifs des missions clientes et en tenant compte du dispositif de modulation des ressources actuellement appliqué au Centre, il est proposé de supprimer six postes temporaires à la MANUL à compter du 1^{er} juillet 2019 : un spécialiste des ressources humaines

(administrateur recruté sur le plan national), trois assistants chargés des ressources humaines (agents locaux) et deux assistants (finances) (agents locaux) ;

d) Le transfert de 166 postes temporaires (165 de Tunis à Tripoli : 1 secrétaire général adjoint, 2 sous-secrétaires généraux, 7 D-1, 10 P-5, 24 P-4, 24 P-3, 2 P-2, 93 agents du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies ; 1 agent local de Brindisi à Tunis) du fait du retour progressif de la Mission en Libye. En 2019, il est prévu que la Mission abandonne le concept d'une présence rotationnelle pour consolider sa présence permanente en Libye, sur la base des priorités opérationnelles couvertes par son mandat et compte tenu de la situation en matière de sécurité. Toutefois, il est envisagé que la MANUL conserve des moyens aériens et des capacités de contrôle des mouvements à Tunis pour soutenir ses opérations aériennes ; de même, les services financiers ainsi que les services des achats et de gestion des ressources humaines resteront en grande partie basés à Tunis. Un certain nombre de fonctionnaires des services fonctionnels demeureront eux aussi à Tunis afin de continuer de collaborer avec des interlocuteurs qui travaillent sur la situation en Libye depuis la Tunisie.

256. L'augmentation entre les ressources demandées pour 2019 et celles approuvées pour 2018 s'explique essentiellement par : a) l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, découlant notamment de la création de 40 postes temporaires (13 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 22 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies), et la diminution du taux de vacance applicable au personnel recruté sur le plan international (12 % en 2019 contre 20 % en 2018) ; b) un taux de vacance approuvé de 0 % en 2019 pour le personnel fourni par des gouvernements, contre 29 % en 2018. Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des dépenses au titre : a) des installations et des infrastructures, notamment en raison du non-renouvellement d'un achat ponctuel d'installations préfabriquées, de groupes électrogènes, de matériel électrique, de mobilier et de matériel de bureau, du non-renouvellement de dépenses afférentes aux travaux de construction, d'aménagement et de rénovation et aux matériaux de construction au titre du complexe d'Oea à Tripoli, qui a été finalisé en 2018, et en raison également de la diminution des ressources demandées pour les services de sécurité à Oea et à Benghazi, sur la base des dépenses effectives ; b) des communications et de l'informatique, notamment en raison du non-renouvellement d'un achat ponctuel de contre-mesures électroniques effectué en 2018, et de la diminution des dépenses afférentes aux services de télécommunication et de réseau, sur la base de tarifs commerciaux concurrentiels ; c) des voyages, en raison principalement de la réduction de la présence temporaire par roulement due au transfert progressif du personnel recruté sur le plan international de Tunis à Tripoli, transfert qui dépendra des conditions de sécurité et des capacités d'appui à la Mission en avril 2019, la MANUL conservant une présence par roulement dans les régions de Benghazi et de Sabha ; d) des fournitures et services divers, notamment en raison d'une réduction des dépenses de fret liées à l'achat ponctuel de fournitures et de matériel, et d'une réduction des dépenses afférentes à l'évacuation par voie maritime ; e) de la santé, principalement car l'hôpital de niveau 1 de l'ONU à Tripoli est devenu pleinement opérationnel en 2018 ; f) des transports terrestres, notamment en raison de la diminution des ressources demandées pour la location de véhicules à Tunis du fait du retour progressif à Tripoli.

Ressources extrabudgétaires

257. En 2018, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de la MANUL ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2019.

I. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

(66 395 400 dollars)

Historique, mandat et objectif

258. On trouvera ci-après les prévisions de dépenses relatives à la poursuite des travaux de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui a été créée par la résolution 2366 (2017) du Conseil de sécurité et dont le mandat a été prorogé jusqu'au 25 septembre 2019 par la résolution 2435 (2018). La Mission est chargée de contrôler la mise en application de deux aspects fondamentaux de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qu'ont conclu le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) en 2016, à savoir la réintégration politique, économique et sociale des membres des FARC-EP (clause 3.2 de l'Accord) ainsi que la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection personnelle et collective pour les ex-combattants, et la mise en place de programmes complets concernant les mesures de sécurité et de protection des communautés et des organisations sur les territoires (clause 3.4 de l'Accord).

259. Concernant l'exécution de son mandat en matière de vérification, la Mission a adopté une approche proactive en cherchant à promouvoir des solutions aux problèmes recensés dans le processus de mise en œuvre, au moyen d'échanges réguliers avec le Gouvernement, les FARC-EP, la société civile et le secteur privé. Depuis sa création, elle travaille en étroite collaboration avec les parties pour suivre l'application des dispositions de l'Accord final, conformément à son mandat. Grâce à sa présence importante sur le terrain et à son siège situé à Bogota, elle coopère étroitement avec les autorités gouvernementales, les ex-combattants et d'autres acteurs clefs aux niveaux national, régional et local.

260. Le dépôt des armes, achevé en 2017, a marqué la fin des opérations de guérilla menées par les FARC-EP et le début de la réinsertion de leurs membres dans la vie civile. Les FARC-EP sont devenues un parti politique, la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), et ont participé pour la première fois à des élections législatives, à la suite de la mise en œuvre de diverses mesures visant à garantir la réintégration politique de leurs membres. En dépit de difficultés persistantes, le lancement de plusieurs projets productifs a permis de faire avancer le processus de réintégration socioéconomique des anciens membres des FARC-EP dans les 26 secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

261. Au cours de l'année 2018, les ex-combattants se sont, dans une certaine mesure, dispersés, quittant les 26 secteurs territoriaux pour entamer des processus de réintégration collective ou individuelle dans d'autres endroits, y compris en milieu urbain. C'est pourquoi la Mission devra ajuster le déploiement et la répartition géographiques de ses équipes de manière à disposer ses forces au mieux pour s'acquitter de son mandat.

262. Sur le plan de la sécurité, la Colombie a accompli des progrès considérables et, dans l'ensemble, les conditions de sécurité se sont améliorées depuis la fin du conflit. Toutefois, le pays se heurte toujours à des problèmes majeurs, comme la criminalité organisée et la présence de groupes armés résiduels qui se disputent le contrôle des économies clandestines, des territoires et des itinéraires de trafic. Plusieurs attaques et actes de violence ont été perpétrés contre les anciens membres des FARC-EP et leurs partisans, et la persistance des violences commises contre les défenseurs des droits de l'homme et les dirigeants de la société civile demeure une source de préoccupation quant à la consolidation d'une paix durable.

Coopération avec d'autres entités

263. La Mission continue de travailler de concert avec un large éventail d'acteurs nationaux et internationaux, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord final, notamment en nouant des relations étroites avec des responsables politiques et des notables aux niveaux national, régional et local, grâce à des activités quotidiennes de sensibilisation et de liaison, ainsi qu'à des manifestations et à des ateliers. La solidité de ces relations a été un facteur clef qui a permis à la Mission de mener des activités fructueuses et de faire accepter sa présence. En outre, compte tenu de l'importance croissante de la consolidation de la paix, la Mission a de nouveau mis l'accent sur la nécessité de coopérer avec le secteur privé, en établissant des relations solides avec les chambres de commerce et les chefs d'entreprise à travers le pays, notamment pour promouvoir leur contribution à la réintégration durable des ex-combattants.

264. Compte tenu des changements touchant aux garanties de sécurité fournies aux anciens membres des FARC-EP et à leur famille, la Mission a créé un mécanisme tripartite de protection et de sécurité, composé de ses représentants et de ceux de l'Unité nationale de protection et de la Police nationale. En cas d'atteintes à la sécurité des anciens membres des FARC-EP ou des personnes qui leur sont associées, ou de menaces de ce type, ce mécanisme a pour but de garantir que des enquêtes efficaces soient menées sans retard, aux niveaux national et régional, et qu'elles soient pleinement conformes aux dispositions de l'Accord final et acceptées et appuyées par tous les acteurs concernés.

265. La Mission reste en contact étroit avec les États Membres qui soutiennent le processus de paix en Colombie, notamment les pays garants, tels que la Norvège et Cuba, les pays détachant des observateurs internationaux et ceux qui collaborent à la réalisation d'objectifs de consolidation de la paix plus larges et à l'exécution de projets productifs. Le soutien continu de ces acteurs a été d'une importance capitale car il a permis à la Mission de renforcer sa capacité d'appuyer le processus de paix en Colombie.

266. La Mission entretient des relations étroites avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Au niveau national, la Mission et l'équipe de pays ont créé et coprésident, dans le cadre d'un vaste processus de planification intégrée, des groupes thématiques dans les domaines des garanties de sécurité et de la réintégration politique, sociale et économique. En outre, à mesure que les activités passent du stade de l'instauration de la paix à celui de la consolidation de la paix et de la création de conditions propres à en assurer la pérennité, elles travaillent davantage en collaboration à définir et à exécuter des projets productifs, et à en vérifier l'application, dans les zones où les anciens membres des FARC-EP se sont regroupés.

267. Aux niveaux régional et local, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies coordonnent leurs activités et échangent des informations par l'intermédiaire de comités de coordination locaux. Ces comités constituent une instance de coordination et de coopération entre les différents organismes des Nations Unies et permettent de tisser des liens essentiels avec l'ensemble des organisations non gouvernementales, aussi bien nationales qu'internationales, qui y participent.

Résultats obtenus en 2018

268. Depuis sa création, la Mission travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement et les FARC-EP pour faire avancer le processus de réintégration politique, suivant et vérifiant pour ce faire l'application des mesures tendant à la formation du parti politique des FARC-EP et à sa participation aux élections législatives, à l'issue desquelles ses représentants ont occupé les 10 sièges qui leur avaient été alloués au Congrès. Les élections législatives et présidentielles, qui se sont tenues au cours du premier semestre de 2018, ont été les moins violentes et celles qui

ont connu le plus fort taux de participation depuis des décennies ; les anciens membres des FARC-EP ont pu exercer leur droit de vote sans aucun problème majeur.

269. Concernant la réintégration socioéconomique, la Mission a suivi les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de réinsertion rapide, notamment le versement d'une indemnité ponctuelle de réintégration et d'allocations mensuelles aux anciens membres des FARC-EP. Elle a également continué de suivre la mise en œuvre des projets productifs à plus long terme. Elle a collaboré étroitement avec le Gouvernement, les FARC-EP et d'autres parties prenantes pour recenser et résoudre les problèmes en la matière. Elle a fourni un appui au Conseil national de réintégration dans un grand nombre de domaines et élaboré notamment des projets productifs liés à l'égalité des sexes, à la santé et à la propriété foncière, et appuyé la création de conseils de réintégration à l'échelle locale afin de décentraliser les efforts à cet égard. Elle a continué de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour superviser l'élaboration d'un plan national de réintégration et, le moment venu, son exécution.

270. Dans le cadre de son rôle consistant à suivre l'application des garanties de sécurité, la Mission a contribué à la création et à la mise en place d'un mécanisme tripartite de sécurité et de protection, qui permet de coordonner les efforts de suivi et de contrôle de l'application des garanties de sécurité et des mesures de protection destinées aux anciens membres des FARC-EP. Ce mécanisme s'est avéré crucial en ce qu'il a permis de renforcer davantage la confiance entre les parties. Lorsque des réclamations ou des préoccupations relatives aux garanties de sécurité ont été communiquées, la Mission a collaboré étroitement avec ses partenaires et les organes d'exécution compétents afin d'y donner la suite qu'il convient.

271. La Mission a également déployé des efforts considérables pour que les questions transversales soient intégrées dans ses activités de vérification. Concernant la problématique femmes-hommes, elle a créé un réseau de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, qui ont recensé les besoins et les intérêts des femmes et en ont tenu compte lors de l'application et du suivi des programmes de réintégration et des garanties de sécurité. S'agissant des questions ethniques et autochtones, la Mission a maintenu un dialogue avec le Forum de haut niveau pour les groupes ethniques. Elle a notamment recueilli et transmis aux entités compétentes les préoccupations relatives à la prise en compte des besoins et des intérêts de ces groupes dans les programmes de réintégration et dans les garanties de sécurité. Enfin, par l'intermédiaire de son conseiller pour la protection des enfants, elle a collaboré avec les représentants du Gouvernement et de la FARC pour mettre en place des programmes de réintégration spécialisés, et suivi la situation et le dossier de chaque enfant des anciens membres des FARC-EP vivant dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

272. En 2019, la Mission continuera de s'acquitter de son mandat, en étroite coordination avec les parties, en prenant en compte l'évolution du contexte de l'instauration de la paix – à savoir les nouveaux Gouvernement et Parlement, auxquels le parti politique de la FARC est désormais représenté –, et de la dynamique de réintégration des anciens membres des FARC-EP. Elle intensifiera sa collaboration avec les interlocuteurs clefs, à savoir les hauts responsables et les experts, et contribuera à renforcer les programmes de réintégration et les garanties de sécurité en menant des activités de vérification constructives. En particulier, il sera essentiel qu'elle collabore étroitement et régulièrement avec les hauts fonctionnaires et les experts qui travaillent pour des ministères et les organismes participant au processus de paix, ainsi qu'avec les institutions chargées de mettre en œuvre les dispositions spécifiques de l'Accord final et de suivre leur application aux niveaux central et régional.

273. Parallèlement, la Mission devra également rester très attentive à l'application, à l'échelle locale, des dispositions convenues aux fins de la paix. Elle demeurera présente dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration ou aux environs de ces zones afin d'accompagner, de manière optimale, les efforts de consolidation de la paix, et partagera, dans la mesure du possible, des locaux avec l'équipe de pays des Nations Unies. Cependant, comme indiqué plus haut, certains anciens membres des FARC-EP ont quitté ces secteurs pour entamer des processus de réintégration collective ou individuelle dans d'autres lieux. La Mission devra donc adopter une approche tenant compte de la nécessité de rester présente, d'une part, dans les secteurs susmentionnés et dans certains chefs-lieux de départements et, d'autre part, dans les nouvelles zones d'installation, dénommées points de regroupement, où elle devra continuer d'assurer une surveillance.

274. La Mission parviendra à concrétiser cette double approche en regroupant ses équipes dans des centres régionaux, pour autant que la situation géographique s'y prête. Ces centres lui permettront non seulement de maintenir sa présence à proximité des secteurs territoriaux existants et des points de regroupement récemment établis, mais aussi de faire preuve de souplesse pour s'adapter aux changements liés à la dispersion des anciens membres des FARC-EP.

275. Compte tenu de ce qui précède, la Mission continuera de déployer ses forces aux niveaux national, régional et sous-régional. À l'échelle locale, de légers changements seraient apportés aux effectifs de la Mission, pour des raisons fonctionnelles, opérationnelles et de sécurité, en augmentant, entre autres, le nombre de Volontaires des Nations Unies présents sur chaque site. Ces changements auraient pour conséquence le regroupement de plusieurs équipes locales dans des centres, à partir desquels il serait possible de se rendre régulièrement sur le terrain, ainsi que le regroupement de petites équipes dans certaines régions afin de renforcer la souplesse opérationnelle et la sécurité.

276. Ces changements permettraient à la Mission de couvrir les domaines prioritaires pour l'exécution de son mandat relatif à la réintégration et aux garanties de sécurité. Ils lui permettraient également de travailler le plus efficacement possible en réduisant le nombre total de bureaux et de sites qui doivent être entretenus et financés. Enfin, grâce à ces modifications, la Mission pourrait faire preuve de plus de souplesse pour répondre aux besoins liés aux points de regroupement déjà établis ou en cours de création et couvrir ces zones afin d'y assurer une surveillance.

277. Par ailleurs, comme prescrit par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2381 \(2017\)](#), la Mission doit continuer de suivre attentivement l'évolution des pourparlers de paix entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale.

278. D'après l'analyse détaillée et le processus de planification mentionnés précédemment, la Mission aurait besoin, au total, de 548 agents, dont 120 observateurs internationaux, pour exécuter son mandat. En 2019, elle propose une augmentation nette de 5 postes d'agent recruté sur le plan international, de 4 postes d'agent recruté sur le plan national et de 28 postes de Volontaire des Nations Unies.

279. L'extension de la couverture géographique de la Mission, qui comprend les nouveaux points de regroupement, et l'éloignement des sites de la Mission des lignes de ravitaillement constitueront des obstacles majeurs à la fourniture d'un appui en 2019. Dans sa composante appui, la Mission conservera une présence limitée en Colombie et s'appuiera essentiellement sur des services contractuels pour couvrir les besoins opérationnels, fournis dans le cadre de contrats de location. En outre, elle propose de recruter davantage de personnel afin de répondre aux demandes de services administratifs et logistiques. À l'issue d'une évaluation approfondie de l'efficacité de la sous-traitance, elle suggère de créer plusieurs postes d'agent recruté

sur le plan national pour accomplir certaines fonctions, plutôt que de recourir, comme actuellement, à des services contractuels, notamment pour la gestion des modules d'hébergement sur place.

280. Conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, la composante appui a été restructurée afin de mettre en place la nouvelle structure organisationnelle. Le nouveau modèle prévoit trois piliers, placés sous la supervision générale du Chef de l'appui à la mission (D-1) : le pilier Services, le pilier Gestion des opérations et de l'appui et le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

281. En ce qui concerne les besoins opérationnels, la Mission a commencé à recenser les entreprises qui louent des véhicules et fournissent du carburant pour les transports terrestres, en vue de répondre aux différents besoins en matière de mobilité et de sécurité aux niveaux national, régional et local. Le parc de véhicules devra être conforme aux coefficients standard plus élevés que le Département de l'appui aux missions a récemment fixés.

282. La Mission a réexaminé la composition de la flotte aérienne et mené une campagne de communication afin de recenser les éventuelles entreprises dûment enregistrées et agréées en Colombie, qui puissent servir de forces et de moyens en attente. Toutefois, à l'issue d'une analyse approfondie, il a été recommandé que la Mission s'en tienne aux dispositions actuelles, qui consistent à utiliser des transporteurs commerciaux locaux pour se rendre dans les grands centres urbains et des hélicoptères pour rejoindre des lieux reculés, lointains et difficiles d'accès.

283. Concernant les sites et les locaux de la Mission, compte tenu des activités prioritaires de la Mission et de l'évolution de la dispersion géographique des anciens membres des FARC-EP, les bureaux locaux seront fusionnés en un nombre réduit de centres, à partir desquels de multiples équipes assureront leurs fonctions. C'est à partir de ces centres que les équipes mobiles se rendront dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration et dans les nouveaux points de regroupement. La Mission collaborera avec les partenaires locaux dans ces zones pour assurer un accès régulier aux bureaux de liaison et aux salles de réunion dans les lieux où elle n'est pas constamment présente. Dans les endroits difficiles d'accès ou reculés, où il n'est pas possible d'établir ce type de centres, elle modernisera, dans le cadre de contrats clefs en main, les modules d'hébergement existants afin de les rendre plus durables et de les doter d'installations permettant d'héberger le personnel, notamment les femmes et les observateurs internationaux.

284. Le Gouvernement colombien est souverainement responsable de la sûreté et de la sécurité de tout le personnel des Nations Unies en Colombie. En étroite collaboration avec la Police nationale et les autres organismes de sécurité, le Département de la sûreté et de la sécurité continuera de mettre en place un dispositif qui concilie l'impératif pour la Mission de s'acquitter effectivement de son mandat et l'exigence de le faire en toute sécurité.

285. La Mission continuera de tirer parti du système intégré de gestion de la sécurité en vigueur en Colombie, qui fournit un appui en matière de sûreté et de sécurité à la Mission et à l'équipe de pays des Nations Unies, et d'y contribuer. Elle bénéficie des économies d'échelle réalisées dans le domaine de la planification de la sécurité et de l'appui en la matière.

286. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la Mission sont présentés ci-après.

Tableau 26

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Contrôler la mise en application effective, par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), des clauses 3.2 et 3.4 de l'Accord final : réintégration politique, économique et sociale des membres des FARC-EP (clause 3.2) et garanties de sécurité concernant les ex-combattants des FARC-EP, les membres du nouveau parti politique, leur famille ainsi que les communautés et les organisations sur les territoires (clause 3.4)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
a) Le nouveau parti politique des FARC-EP et le mouvement politique Voces de Paz ont accès aux médias et aux organes représentatifs désignés dans l'Accord final.	i) Le mouvement politique Voces de Paz et le nouveau parti politique créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale accèdent sans restriction au Congrès.	Objectif	Oui	Oui		
		Estimation		Oui		
		Résultats effectifs				
	ii) Le représentant des FARC-EP accède sans restriction au Conseil électoral national.	Objectif	Oui	Oui		
		Estimation		Oui		
		Résultats effectifs				
	iii) Le nombre des réclamations concernant les entraves à l'action politique locale, régionale et nationale du parti créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale demeure limité.	Objectif	<20	<20		
		Estimation		<20		
		Résultats effectifs				
	iv) Le nombre des réclamations concernant les entraves à l'accès aux médias locaux, régionaux et nationaux du parti créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale demeure limité.	Objectif	<20	<20		
		Estimation		<20		
		Résultats effectifs				
b) Les ex-combattants des FARC-EP qui sont enregistrés participent activement aux programmes et projets de réintégration individuelle et collective.	i) Pourcentage de projets et programmes productifs présentés au Conseil national de réintégration et déclarés viables par ce dernier	Objectif	80	80		
		Estimation		80		
		Résultats effectifs				
	ii) Pourcentage d'anciens membres des FARC-EP prenant part à des opérations formelles de réintégration, qu'elles soient individuelles ou collectives	Objectif	80	80		
		Estimation		80		
		Résultats effectifs				
c) Les ex-combattants des FARC-EP qui sont enregistrés reçoivent une aide financière, comme le prévoient les dispositions de l'Accord final.	i) Pourcentage d'anciens membres des FARC-EP ayant perçu l'allocation de normalisation de 2 millions de pesos colombiens	Objectif	100	100		
		Estimation		100		
		Résultats effectifs				
	ii) Pourcentage d'anciens membres des FARC-EP ayant perçu l'allocation de base mensuelle	Objectif	100	100		
		Estimation		100		
		Résultats effectifs				

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018	2017	2016	2015
	iii) Pourcentage d'anciens membres des FARC-EP ayant perçu l'aide financière, d'un montant de 8 millions de pesos colombiens, aux fins de la réalisation de projets productifs	Objectif	100	100	
		Estimation		100	
		Résultats effectifs			
	iv) Le nombre des réclamations concernant le non-versement des montants prévus ou les problèmes relatifs à leur décaissement demeure limité.	Objectif	<10	<10	
Estimation			<10		
Résultats effectifs					
d) Les dispositions institutionnelles d'exécution convenues sont effectivement mises en place.	i) Les sections territoriales du Conseil national de réintégration sont établies selon les directives de ce dernier.	Objectif	Oui	Oui	
		Estimation		Oui	
		Résultats effectifs			
	ii) Les organes d'exécution compétents – notamment le Conseil national de réintégration, l'Agence pour la réintégration et la normalisation et la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix – se réunissent régulièrement pour examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées en matière de réintégration.	Objectif	Oui	Oui	
Estimation			Oui		
Résultats effectifs					
e) L'application effective des garanties de sécurité dénote une amélioration de la sécurité des ex-combattants, des communautés et des organisations dans les territoires.	i) Le nombre des réclamations concernant des problèmes d'application des mesures de sécurité et de protection individuelles et collectives en faveur des membres du nouveau parti ou mouvement politique et de leur famille, ainsi que d'anciens membres des FARC-EP demeure limité.	Objectif	<5	<5	
		Estimation		<5	
		Résultats effectifs			
	ii) Le nombre des réclamations concernant un défaut d'application des mesures de sécurité et de protection individuelles et collectives des communautés et des organisations dans les territoires demeure limité.	Objectif	<5	<5	
Estimation			<5		
Résultats effectifs					
f) Les dispositions institutionnelles d'exécution convenues sont effectivement mises en place.	i) Des mesures de sécurité et de protection sont prises et exécutées.	Objectif	Oui	Oui	
		Estimation		Oui	
		Résultats effectifs			
	ii) L'unité spéciale du Bureau du Procureur général est mise en place et les sections territoriales s'acquittent de leurs tâches.	Objectif	Oui	Oui	
Estimation			Oui		
Résultats effectifs					

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
	iii) Les organes d'exécution compétents, tels que la Commission nationale des garanties de sécurité, la sous-direction spécialisée de l'Unité nationale de protection, le Bureau de l'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies et le Bureau du Procureur général, se réunissent régulièrement pour examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application des mesures et programmes relatifs aux garanties de sécurité.	Objectif Estimation Résultats effectifs	Oui	Oui Oui		
g) Il est dûment tenu compte, dans l'élaboration et l'exécution des mesures et programmes relatifs aux garanties de sécurité, de la problématique femmes-hommes.	i) Mesure dans laquelle les besoins des femmes sont déterminés et pris en compte dans la formulation des garanties de sécurité et des politiques de réintégration (en pourcentage)	Objectif Estimation Résultats effectifs	100	100 100		
	ii) Les organisations féminines participent activement à l'élaboration et à l'application des garanties de sécurité et des politiques de réintégration, et sont consultées à cet égard.	Objectif Estimation Résultats effectifs	Oui	Oui Oui		
	iii) L'application des garanties de sécurité et des politiques de réintégration est conforme aux dispositions relatives à la problématique femmes-hommes de l'Accord final.	Objectif Estimation Résultats effectifs	Oui	Oui Oui		
h) Les groupes, organisations et communautés des diverses ethnies sont dûment associés à l'élaboration et à l'exécution des mesures et programmes relatifs aux garanties de sécurité.	i) Mesure dans laquelle les besoins des groupes ethniques sont déterminés et pris en compte dans la formulation des garanties de sécurité et des politiques de réintégration (en pourcentage)	Objectif Estimation Résultats effectifs	100	100 100		
	ii) Les organisations ethniques participent activement à l'élaboration et à l'application des garanties de sécurité et des politiques de réintégration, et sont consultées à cet égard.	Objectif Estimation Résultats effectifs	Oui	Oui Oui		
	iii) L'application des garanties de sécurité et des politiques de réintégration est conforme aux dispositions de l'Accord final relatives aux groupes ethniques.	Objectif Estimation Résultats effectifs	Oui	Oui Oui		

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
i) Il est dûment tenu compte, dans l'élaboration et l'exécution des mesures et programmes relatifs aux garanties de sécurité, des questions relatives aux anciens enfants soldats.	Mesure dans laquelle les besoins des anciens enfants soldats des FARC-EP sont déterminés et pris en compte dans la formulation des garanties de sécurité et des politiques de réintégration (en pourcentage)	Objectif	100	100		
		Estimation		100		
		Résultats effectifs				

Produits

- Analyse hebdomadaire des tendances et rapports périodiques sur l'accès aux médias et aux organes de représentation du nouveau parti politique créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale (52 analyses et 12 rapports)
- Rapports réguliers et acheminement rapide des éventuelles réclamations concernant les entraves à l'accès aux médias et aux organes de représentation ou à l'action politique locale, régionale et nationale du parti créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale (12)
- Réunions hebdomadaires avec les représentants des FARC-EP, les autorités locales, les représentants des communautés et les parties prenantes concernées aux niveaux local, régional et national pour s'assurer que le nouveau parti créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale a accès à l'action politique (52)
- Analyses mensuelles des tendances et rapports périodiques sur la participation des ex-combattants des FARC-EP aux programmes et projets de réintégration (12 analyses et 12 rapports)
- Rapports réguliers et acheminement rapide des éventuelles réclamations concernant le non-versement des montants prévus dans l'Accord final ou les problèmes relatifs à leur décaissement (12)
- Réunions hebdomadaires avec les représentants des FARC-EP, les autorités locales, les représentants des communautés, le secteur privé et les parties prenantes concernées aux niveaux local, régional et national pour s'assurer de la participation des ex-combattants des FARC-EP au processus de réintégration et régler les problèmes en rapport avec les éventuelles entraves au décaissement de l'aide (52)
- Analyses mensuelles des tendances et rapports hebdomadaires sur l'application des mesures et programmes de sécurité et leurs incidences sur la sécurité des ex-combattants des FARC-EP et de leur famille, ainsi que des communautés et organisations dans les territoires (52 rapports et 12 analyses)
- Rapports réguliers et acheminement rapide des éventuelles réclamations concernant le défaut d'application des garanties de sécurité en faveur des ex-combattants, des membres du nouveau parti politique ainsi que des communautés et organisations dans les territoires (12)
- Réunions hebdomadaires avec les représentants des FARC-EP, les autorités locales, particulièrement les forces de l'ordre public, les représentants des communautés et des organisations concernées, aux niveaux local, régional et national, pour s'assurer des progrès de l'application des mesures et programmes de sécurité et déterminer leurs incidences sur la sécurité dans les territoires (52)
- Visites régulières dans les villages, aux heures de bureau, afin de recueillir les rapports et les faits nouveaux concernant la réintégration et la sécurité (52)
- Élaboration d'une stratégie visant expressément à contrôler que les mesures de réintégration et les garanties de sécurité tiennent compte de la problématique femmes-hommes, de l'origine ethnique et de la protection de l'enfance, respectivement, comme l'exigent les dispositions de l'Accord final (1)
- Réunions périodiques avec les forums de haut niveau concernant les groupes ethniques et les femmes chargés de s'assurer de l'application des dispositions de l'Accord final (12)
- Réunions périodiques avec les organisations ethniques, les organisations féminines et les organisations de protection de l'enfance pour les informer des progrès réalisés dans l'intégration des trois approches transversales en matière d'application des garanties de sécurité et du processus de réintégration, cerner les difficultés et recueillir leurs réactions (12)

Facteurs externes

287. La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties maintiennent leur engagement en faveur du processus de paix ; b) les conditions de sécurité demeurent stables dans les zones d'opérations de la Mission et là où d'autres groupes armés sont

présents ; c) les fonds budgétaires nécessaires sont alloués à l'application des principales dispositions de l'Accord final au niveau national.

Tableau 27

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation 2018-2019	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Montants nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Militaires et personnel de police	4 016,1	4 108,1	92,0	4 016,1	–	–	4 108,1
Personnel civil	26 498,7	34 033,9	7 535,2	30 777,9	–	4 279,2	38 313,1
Dépenses opérationnelles	40 202,8	30 159,8	(10 043,0)	31 601,4	385,4	(8 601,4)	21 558,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	70 717,6	68 301,8	(2 415,8)	66 395,4	385,4	(4 322,2)	63 979,6

Tableau 28

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2018	1	1	1	6	20	39	45	1	114	38	1	153	72	81	85	391
Effectif proposé pour 2019	1	1	1	6	21	39	46	1	116	41	1	158	77	80	113	428
Variation	–	–	–	–	1	–	1	–	2	3	–	5	5	(1)	28	37

288. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2018 tient principalement au fait que les dépenses opérationnelles au titre des installations et des infrastructures, des opérations aériennes et de l'informatique et des communications ont été moins élevées que prévu, du fait du regroupement des bureaux locaux dans un nombre réduit de centres, à partir desquels plusieurs équipes assumeront leurs fonctions. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil, situation qui s'explique par : a) des taux de vacance de postes moyens effectifs inférieurs aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international (20 %, alors que les taux approuvés en 2018 s'élevaient à 21 % pour les postes ayant été reconduits, à 5 % pour les postes d'appui et à 50 % pour les nouveaux postes) et pour le personnel recruté sur le plan national (11 %, alors que les taux approuvés en 2018 pour les administrateurs recrutés sur le plan national étaient de 16 % pour les postes ayant été reconduits et de 35 % pour les nouveaux postes, et ceux approuvés pour les agents locaux étaient de 26 % pour les postes ayant été reconduits et de 35 % pour les nouveaux postes) ; b) le recrutement de 30 Volontaires des Nations Unies de façon à appliquer les dispositions de la résolution 2381 (2017) du Conseil de sécurité concernant la vérification du cessez-le-feu entre le

Gouvernement et l'Armée de libération nationale et la reconduction des postes de VNU pour faire face au déploiement de nouveaux effectifs qui s'explique par la dispersion des ex-combattants des FARC-EP.

289. Comme indiqué dans le tableau 28, l'effectif total proposé pour la Mission pour 2019 s'établit à 428 postes, ce qui représente une augmentation nette de 37 postes, qui s'explique par :

- a) La création de 46 postes temporaires (2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 4 SM, 5 AN, 3 AL et 29 VNU) ;
- b) La suppression de 9 postes temporaires (1 P-5, 2 P-4, 1 SM, 2 AN, 2 AL et 1 VNU) ;
- c) Le transfert de 5 postes temporaires ;
- d) Le reclassement de 3 postes temporaires (agent local à agent du Service mobile, agent local à administrateur recruté sur le plan national et agent du Service mobile à administrateur recruté sur le plan national).

290. Le montant des dépenses à prévoir au titre de la Mission s'élève à 66 395 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les dépenses afférentes : à 120 observateurs militaires (4 016 100 dollars) ; au personnel civil (30 777 900 dollars), à savoir 158 agents recrutés sur le plan international, 157 agents recrutés sur le plan national et 113 Volontaires des Nations Unies ; aux opérations (31 601 400 dollars), à savoir aux services de consultants (518 600 dollars) ; aux voyages (2 035 500 dollars) ; aux installations et aux infrastructures (11 226 500 dollars) ; aux transports terrestres (2 874 200 dollars) ; aux opérations aériennes (6 773 600 dollars) ; aux opérations maritimes (540 000 dollars) ; aux communications et à l'informatique (5 609 200 dollars) ; aux services de santé (443 800 dollars) ; aux fournitures, services et matériel divers (1 580 000 dollars).

291. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2019 et celles approuvées pour 2018 s'explique principalement par la diminution des besoins au titre : a) des installations et des infrastructures, due au regroupement du personnel et des ressources dans un plus petit nombre de sites ; b) des opérations aériennes, du fait d'une meilleure compréhension de l'utilisation qui est faite des hélicoptères dans la zone de la Mission ; c) des communications et de l'informatique, le nombre de liaisons par satellite ayant été ramené de 26 à 6, situation qui découle du regroupement des bureaux et d'une moindre utilisation du réseau satellitaire mondial à large bande. Ces diminutions sont en partie contrebalancées par l'augmentation des dépenses prévues essentiellement au titre du personnel civil, qui est imputable aux postes temporaires qu'il est proposé de créer.

Ressources extrabudgétaires

292. Pour le moment, aucune ressource extrabudgétaire n'a été allouée à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour 2019.